

NOTICE ANNUELLE



CORPORATION MINIÈRE OSISKO

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011

30 mars 2012

TABLE DES MATIÈRES

GLOSSAIRE.....	1
1. STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ.....	4
NOM, ADRESSE ET CONSTITUTION.....	4
2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ.....	5
2.1 HISTORIQUE DE L'ENTREPRISE SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES ET PERSPECTIVES POUR 2012.....	6
2.2 ACQUISITIONS SIGNIFICATIVES.....	15
3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ.....	15
3.1 APERÇU GÉNÉRAL.....	15
3.2 PRODUCTION D'OR EN 2011.....	17
3.2.1 <i>Extraction</i>	17
3.2.2 <i>Production</i>	19
3.2.3 <i>Commercialisation et distribution de l'or</i>	20
3.2.4 <i>Conditions de concurrence</i>	21
3.3 PROPRIÉTÉS MINIÈRES.....	22
3.3.1 <i>Mine Canadian Malartic</i>	22
Avis de renseignements techniques.....	22
Description et emplacement de la propriété.....	22
Titres miniers.....	23
Droits et obligations associés aux titres miniers.....	23
Ententes et charges.....	24
Responsabilités environnementales liées aux activités antérieures.....	25
Autorisations et permis environnementaux.....	25
Accès, climat, ressources locales, infrastructures et géographie physique.....	26
Accès.....	26
Climat.....	26
Ressources locales.....	27
Infrastructures.....	27
Géographie physique.....	27
Historique.....	27
Détenteurs précédents et détenteur actuel.....	27
Historique d'exploration.....	29
Historique de forage.....	30
Historique de production.....	31
Contextes géologiques.....	31
Minéralisation.....	32
Canadian Malartic.....	32
Barnat Sud.....	33
Forage.....	33
Base de données.....	33
Forage complété en 2011.....	34
Carottes et tubage.....	34
Arpentage des collets de forage.....	34
Levés de fond de trou.....	34
Approche et méthodologie d'échantillonnage.....	35
Échantillonnage des carottes, sécurité et chaîne de possession.....	35
Préparation des échantillons, procédures analytiques et sécurité.....	36
Laboratoires d'analyse.....	36
Préparation des échantillons et protocoles d'analyse.....	37
Sécurité et protocoles d'AQ/CQ.....	38
Estimations de ressources et de réserves minérales.....	38

Opérations minières.....	41
Plan annuel de production minière	41
Traitement du minerai.....	43
Développement.....	43
Développement des activités minières	43
Relations communautaires.....	44
Environnement.....	45
Santé et sécurité.....	45
3.3.2 <i>Projet Hammond Reef</i>	46
Avis de renseignements techniques.....	46
Description et emplacement de la propriété	46
Titres miniers.....	46
Droits et obligations associés aux titres miniers.....	47
Ententes et charges.....	48
Responsabilités environnementales.....	49
Autorisations et permis environnementaux.....	49
Accès, climat, ressources locales, infrastructures et géographie physique.....	50
Accès.....	50
Climat	51
Ressources locales.....	51
Infrastructures.....	51
Géographie physique.....	52
Historique.....	52
Détenteurs précédents et détenteur actuel.....	52
Historique d'exploration et de forage	53
Historique de production	54
Contextes géologiques	54
Minéralisation	55
Forage	56
Base de données	56
Forage complété en 2011.....	57
Carottes et tubage.....	57
Arpentage des collets de forage.....	58
Levés de fond de trou.....	58
Approche et méthodologie d'échantillonnage.....	58
Échantillonnage de carottes, sécurité et chaîne de possession.....	58
Préparation des échantillons, procédures analytiques et sécurité	59
Laboratoires d'analyse.....	59
Préparation des échantillons et protocoles d'analyse.....	59
Sécurité et protocoles d'AQ/CQ	60
Estimations de ressources minérales	61
Développement.....	64
Exploration	64
Aménagement du projet et études	65
Environnement.....	65
Relations communautaires.....	66
3.4 EXPLORATION – AUTRES PROJETS	66
Nouvelles transactions	66
Travaux d'exploration	70
3.5 FACTEURS DE RISQUE	71
<i>Risques financiers</i>	71
<i>Cours des produits de base</i>	71
<i>Fluctuations des cours de change pouvant influencer sur les coûts de la conduite des affaires</i>	71
<i>Risque lié aux conditions sectorielles</i>	72
<i>Risques liés aux estimations de réserves et de ressources minérales</i>	72
<i>Risque de retard de projet</i>	72
<i>Risque opérationnel</i>	72

<i>Risques liés aux relations communautaires</i>	73
<i>Risque lié à la réglementation gouvernementale</i>	73
<i>Risques environnementaux</i>	74
<i>Risque lié aux assurances</i>	74
<i>Risque lié au caractère incertain des titres de propriété</i>	74
<i>Risques liés aux conflits d'intérêts</i>	75
<i>Risque lié aux ressources humaines</i>	75
<i>Risque lié à la réputation</i>	75
4. DIVIDENDES	75
5. STRUCTURE DU CAPITAL	76
6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	77
6.1 COURS ET VOLUME DES OPÉRATIONS	77
6.2 PLACEMENTS ANTÉRIEURS	77
7. ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	77
7.1 NOM, POSTE ET ACTIONS ORDINAIRES/UAD/UAR DÉTENUES	77
7.2 INTERDICTION D'OPÉRATIONS, FAILLITES, AMENDES OU SANCTIONS	84
7.3 CONFLITS D'INTÉRÊTS	85
8. POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI	85
9. MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES	85
10. VÉRIFICATEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	86
11. CONTRATS IMPORTANTS	86
12. INTÉRÊTS DES EXPERTS	86
12.1 NOM DES EXPERTS	86
12.2 INTÉRÊTS DES EXPERTS	87
13. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	88
13.1 COMITÉ D'AUDIT	88
<i>Composition du comité d'audit en date du 15 mars 2012</i>	88
<i>Formation et expérience pertinente</i>	88
<i>Honoraires pour les services de l'auditeur externe</i>	89
13.2 INFORMATION ADDITIONNELLE	89

Notes Explicatives

1. Dans la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011, (la « **Notice Annuelle** »), « Osisko » et la « Société » réfèrent à Corporation Minière Osisko, à moins d'indication contraire ou à moins que le contexte ne suggère autrement. Toute l'information contenue aux présentes est à jour au 31 décembre 2011 à moins d'indication contraire.
2. Tous les montants en dollars figurant dans la Notice Annuelle sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire.
3. L'information contenue dans cette Notice Annuelle est complétée par les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 et par le Rapport de gestion portant sur ceux-ci, dont copies sont disponibles sur le site Web SEDAR (www.sedar.com) ou sur le site Web de la Société (www.osisko.com).

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés contenus dans la présente Notice Annuelle constituent des énoncés de nature prospective portant notamment sur des événements futurs ou sur le rendement ou les perspectives futures de la Société. Exception faite de ceux portant sur des faits avérés, tous les énoncés peuvent être considérés comme des énoncés prospectifs. Ces énoncés s'accompagnent fréquemment, mais non systématiquement, de termes tels que « rechercher », « anticiper », « prévoir », « poursuivre », « estimer », « s'attendre à », « pouvoir », « projeter », « prédire », « potentiel », « cibler », « entendre », « pourrait », « devrait », « croire » et autres termes ou expressions analogues, y compris de l'emploi du futur. Ces énoncés prospectifs comprennent des énoncés concernant les prix futurs de l'or et de l'argent, le calendrier et l'importance de la production future estimative, les coûts de production, les fluctuations des monnaies, les dépenses en immobilisations, les délais d'obtention des permis, les besoins en capitaux futurs, les résultats des forages et l'estimation des ressources et des réserves minérales. Ces énoncés comportent des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent considérablement de ceux prévus dans ces énoncés prospectifs. La Société est d'avis que les attentes dont il est fait état dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais ne peut donner aucune garantie qu'elles se révéleront fondées. Les investisseurs sont donc invités à ne pas accorder une importance indue aux énoncés prospectifs que contient la présente Notice Annuelle. Ces énoncés sont établis en date de la présente Notice Annuelle. Les résultats ou les événements réels sont susceptibles de différer, et pourraient différer considérablement de ceux exprimés ou suggérés par les énoncés prospectifs contenus dans la présente Notice Annuelle. Ces énoncés sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses qui peuvent se révéler inexactes, y compris, mais sans s'y limiter, les hypothèses sur:

- la conjoncture économique en général;
- l'offre et la demande, les livraisons et le niveau et la volatilité des prix de l'or et de l'argent;
- l'incidence des fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt;
- la date de délivrance des approbations réglementaires et gouvernementales pour le développement du projet et les autres activités de la Société;
- l'accessibilité à des sources de financement pour les projets de mise en valeur futurs de la Société;
- l'estimation par la Société de ses coûts de production, de sa production anticipée et de sa productivité;
- les prix du carburant et de l'énergie;

- la capacité de se procurer des équipements et du matériel de production en quantité suffisante et en temps opportun;
- la capacité d'attirer et de retenir du personnel qualifié et du personnel clé;
- l'échéancier de l'ingénierie et de la construction ainsi que les coûts en capitaux pour la mise en valeur du projet de la Société;
- la concurrence sur le marché;
- la justesse de l'estimation des ressources par la Société (notamment à l'égard du volume, de la teneur et du taux de récupération) et les hypothèses portant sur la géologie, l'exploitation et le prix sur lesquelles cette estimation repose;
- les modifications devant être apportées aux règlements et aux politiques des gouvernements ainsi qu'aux avantages fiscaux et aux taux d'imposition;
- les risques environnementaux, incluant une augmentation des contraintes imposées par la réglementation;
- le maintien de bonnes relations entre la Société et ses employés, ses partenaires d'affaires et les collectivités situées près de ses projets miniers.

Les facteurs susceptibles de faire différer considérablement les résultats réels de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs comprennent notamment les facteurs de risque qui sont intégrés par renvoi aux présentes. Pour des facteurs de risque additionnels décrits plus en détail, voir la rubrique « **3.5 Facteurs de risque** ». La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs importants précités n'est pas exhaustive. Les investisseurs et les autres personnes qui se fondent sur les énoncés prospectifs de la Société devraient examiner attentivement les facteurs susmentionnés ainsi que les incertitudes qu'ils représentent et les risques qu'ils entraînent. La Société met également le lecteur en garde en lui conseillant de ne pas accorder une importance indue aux énoncés prospectifs. En outre, ces énoncés prospectifs peuvent ne pas convenir à l'établissement de priorités stratégiques et d'objectifs, de stratégies ou actions futures ou d'objectifs et projections financiers autres que ceux mentionnés ci-dessus. Les énoncés prospectifs figurant dans la présente Notice Annuelle sont visés expressément par cette mise en garde.

GLOSSAIRE

Dans la présente notice annuelle, à moins que l'objet ou le contexte ne s'y oppose, les termes et expressions suivants ont le sens qui leur est attribué ci-après :

« **AQ/CQ** », abréviation d'assurance qualité/contrôle de qualité;

« **Au** », symbole chimique de l'or;

« **BM** » désigne un bail minier;

« **CDC** » désigne un claim désigné sur une carte;

« **CL** » désigne un claim jalonné;

« **CM** » désigne une concession minière;

« **cm** », abréviation de centimètre;

« **dépenses en immobilisations** », désigne toutes les dépenses qui ne sont pas classées dans les charges d'exploitation;

« **diamètre BQ** » désigne les carottages au diamant d'un diamètre de 36,5 mm;

« **diamètre NQ** » désigne les carottages au diamant d'un diamètre de 60,0 mm;

« **étude de faisabilité** » s'entend de l'étude exhaustive d'un gisement dans laquelle tous les facteurs pertinents, notamment les facteurs géologiques, les données d'ingénierie, les facteurs d'exploitation et les facteurs juridiques, économiques, sociaux et environnementaux, sont examinés de façon suffisamment détaillée pour fournir un fondement raisonnable permettant à une institution financière d'arrêter une décision finale quant au financement de la mise en valeur du gisement en vue de la production minérale;

« **g** », abréviation de gramme;

« **g/t** », abréviation de gramme par tonne;

« **gisement** » s'entend d'un corps minéralisé qui a été délimité physiquement à l'aide de travaux adéquats de forage, d'excavation de tranchées et/ou de travaux souterrains et qui s'avère contenir une teneur moyenne en métal ou en métaux suffisante pour justifier d'autres dépenses d'exploration et/ou de mise en valeur; un gisement ne constitue pas un corps minéralisé pouvant être exploité à l'échelle commerciale ou contenant des réserves minérales tant que certaines questions juridiques, techniques et économiques n'ont pas été résolues;

« **ha** », abréviation d'hectare, unité de mesure de superficie équivalant à 10 000 mètres carrés;

« **kg** », abréviation de kilogramme;

« **km** », abréviation de kilomètre;

« **kt** » désigne des kilotonnes;

« **m** », abréviation de mètre;

« **M** », abréviation de million;

« **minéralisation** » s'entend de la concentration de minéraux susceptibles d'être rentables dans un corps rocheux;

« **mm** », abréviation de millimètre;

« **once** » ou « **oz** » s'entend d'une once troy, une unité de mesure équivalant à 31,1035 g quand il est question d'or ou d'argent;

« **Règlement 43-101** » s'entend du *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* établi par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et adopté à titre de règlement au Québec;

« **Règlement 51-102** » s'entend du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* établi par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et adopté à titre de règlement au Québec;

« **réserves minérales** » s'entend de la partie économiquement exploitable des ressources minérales mesurées ou indiquées, démontrée par au moins une étude préliminaire de faisabilité; cette étude doit inclure les renseignements adéquats sur l'exploitation minière, le traitement, la métallurgie, les aspects économiques et les autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la rédaction du rapport, de justifier l'extraction rentable; les réserves minérales comprennent les matériaux de dilution et des provisions allouées pour pertes subies lors de l'exploitation;

« **réserves minérales prouvées** » désignent la partie économiquement exploitable des ressources minérales mesurées, démontrée par au moins une étude de faisabilité préliminaire. Cette étude doit inclure les informations adéquates relatives à l'exploitation minière, au traitement, à la métallurgie, aux aspects économiques et autres facteurs pertinents justifiant l'extraction économique au moment de la rédaction du rapport;

« **réserves minérales probables** » désignent la partie économiquement exploitable des ressources minérales indiquées et, dans certains cas, des ressources minérales mesurées, démontrée par au moins une étude de faisabilité préliminaire. Cette étude doit inclure les informations adéquates relatives à l'exploitation minière, au traitement, à la métallurgie, aux aspects économiques et autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la rédaction du rapport, de justifier l'extraction économique.

« **ressources minérales** » s'entend d'une concentration ou d'une occurrence de diamants, d'une substance inorganique solide naturelle ou d'une substance organique fossilisée solide naturelle incluant les métaux communs, les métaux précieux, le charbon et les minéraux industriels sur ou sous la croûte terrestre de toute forme et quantité et d'une teneur ou d'une qualité telles qu'elles présentent des perspectives raisonnables d'extraction rentable; la localisation, la quantité, la teneur, les caractéristiques géologiques et la continuité d'une ressource minérale sont connues, estimées ou interprétées à partir d'évidences et de connaissances géologiques spécifiques;

« **ressources minérales indiquées** » s'entend de la partie de la ressource minérale dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques avec un niveau de confiance suffisant pour permettre la mise en place appropriée de paramètres techniques et économiques en vue de justifier la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du gisement; l'estimation est fondée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour émettre une hypothèse raisonnable sur la continuité de la géologie et des teneurs;

« **ressources minérales mesurées** » s'entend de la partie des ressources minérales dont la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques sont si bien établies que l'on peut les estimer avec suffisamment de confiance pour permettre la mise en application appropriée de paramètres techniques et économiques pour appuyer la planification de la production et l'évaluation de la viabilité économique du gisement; l'estimation est fondée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir

d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour confirmer à la fois la continuité de la géologie et des teneurs;

« **ressources minérales présumées** » s'entend de la partie de la ressource minérale dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité sur la base de preuves géologiques et d'un échantillonnage restreint et dont on peut raisonnablement présumer, sans toutefois la vérifier, de la continuité de la géologie et des teneurs; l'estimation est fondée sur des renseignements et un échantillonnage restreints, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages;

« **RNSF** » acronyme de rendement net à la sortie de la fonderie, qui désigne la somme que le propriétaire d'une mine touche réellement sur la vente de minerai, de minéraux ou de concentrés extraits et prélevés des propriétés minières, déduction faite des dépenses comme les frais de transport des produits vendus, les frais de fonte et d'affinage;

« **t** », ou « **tonne** », s'entend d'une tonne métrique équivalant à 1 000 kg;

« **tonne courte** », s'entend d'une unité de mesure équivalant à 2000 livres (907,18474 kg); et

« **tpj** », abréviation de tonne par jour.

1. STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

Nom, Adresse et Constitution

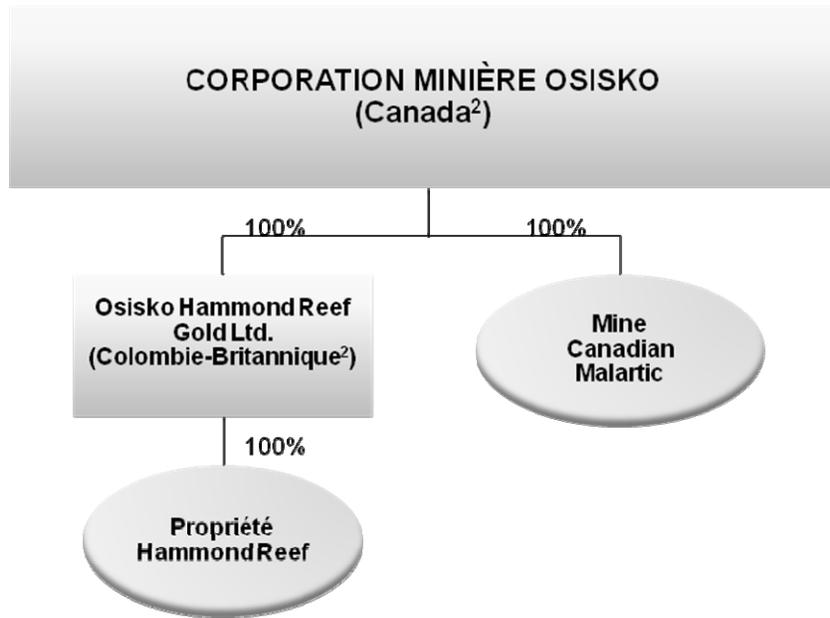
Osisko a été constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 18 février 1982 sous la dénomination Ormico Exploration Ltée. Osisko a par la suite modifié ses statuts le 24 septembre 1998, date à laquelle elle a (i) adopté la nouvelle dénomination « Osisko Exploration Ltée », (ii) regroupé ses actions ordinaires à raison d'une nouvelle action ordinaire pour chaque paire d'actions ordinaires émises, et (iii) modifié ses statuts afin de transférer son siège social de Québec à Montréal. Le 21 juin 2007, la Société a procédé à un fractionnement d'actions à raison de deux actions pour une en vertu duquel chaque actionnaire a ainsi reçu une action additionnelle pour chaque action qu'il détenait à la date de clôture des registres (le « fractionnement d'actions »). Les bons de souscription et les options en circulation ont été rajustés en conséquence. Le 15 mai 2008, Osisko a modifié ses statuts pour remplacer sa dénomination par « Corporation Minière Osisko ».

La Société se concentre sur l'acquisition, l'exploration, la mise en valeur et l'exploitation minière de propriétés aurifères dans les Amériques, dans le but de devenir un important producteur aurifère de taille intermédiaire. Son actif phare est la mine aurifère Canadian Malartic, située dans le district minier de l'Abitibi (la « **propriété Canadian Malartic** » ou la « **mine Canadian Malartic** »). Après la coulée du premier lingot d'or le 13 avril 2011, la production commerciale a commencé le 19 mai 2011 (se reporter à la rubrique « **3.2 Production d'or en 2011** »). Avec des réserves minérales prouvées et probables de 10,71 millions d'onces d'or, Canadian Malartic est actuellement la plus grande réserve aurifère en production au Canada (se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** »).

La Société effectue aussi des travaux de prospection sur un certain nombre de propriétés, y compris le projet aurifère Hammond Reef dans le nord de l'Ontario (la « **propriété Hammond Reef** » ou le « **projet Hammond Reef** »), qui est le principal actif d'Osisko Hammond Reef Gold Ltd. (« **OHRG** »), filiale en propriété exclusive de la Société. Hammond Reef est un projet de mise en valeur susceptible de se transformer en une grande mine à ciel ouvert. L'exploitation, les projets de mise en valeur et les activités d'exploration d'Osisko sont ainsi concentrés principalement sur sa propriété Canadian Malartic, qu'elle détient à 100 % et sa propriété Hammond Reef (se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** »).

Le tableau qui suit illustre les participations de la Société dans d'importantes propriétés minières :

ORGANIGRAMME DE LA SOCIÉTÉ ET DES PROPRIÉTÉS¹
en date du 31 décembre 2011



¹ Ce tableau n'inclut pas toutes les filiales de la Société ni tous les membres du même groupe que celle-ci.

² Territoire de constitution.

Le siège social et bureau principal de la Société est situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, case postale 211, Montréal (Québec) H3B 2S2.

2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

En 2011, les activités de la Société se sont concentrées sur le rodage de la production afin qu'elle atteigne la capacité nominale de sa mine phare Canadian Malartic ainsi que sur l'aménagement de son projet avancé Hammond Reef.

2.1 Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices et perspectives pour 2012

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
Expansion de la Société et faits nouveaux en matière de gouvernance			
- Adoption d'un régime de droits des actionnaires (le « RDA »)	17 mai 2010	Le 17 mai 2010, le conseil d'administration de la Société a adopté un RDA qui a été ratifié par 94,1 % des actionnaires à l'assemblée annuelle et extraordinaire de la Société tenue le 30 juin 2010. Le RDA vise à donner au conseil d'administration et aux actionnaires suffisamment de temps pour examiner convenablement toute offre publique d'achat visant la Société et à permettre la présentation d'offres concurrentes et de propositions de rechange.	
- Acquisition de Brett Resources Inc. (« Brett ») (aujourd'hui OHRG)	19 août 2010 (après la circulaire contenant l'offre et la note d'information datée du 13 avril 2010)	Le 19 mai 2010, Osisko a acquis environ 77 % des actions ordinaires émises et en circulation de Brett. Osisko a acquis les autres actions au moyen d'un plan d'arrangement. À court terme, cette opération permet à Osisko de se diversifier en devenant un producteur aurifère en croissance en possédant notamment la propriété Hammond Reef. Hammond Reef contenait alors des ressources minérales présumées de 6,70 millions d'onces d'or conformes au Règlement 43-101 (259,4 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 0,8 g/t Au à un seuil de coupure de 0,3 g/t Au), qui se trouvent à 97 % à moins de 300 mètres de la surface. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « 3.3 Propriétés minières ».	
- Modification des règlements administratifs de la Société pour augmenter le quorum aux assemblées des actionnaires	25 février 2011	Le 25 février 2011, le conseil d'administration de la Société a adopté une résolution visant à modifier ses règlements administratifs afin de prévoir que deux (2) personnes présentes à l'assemblée ou représentées par procuration, détenant ou représentant par procuration vingt-cinq pour cent (25 %) des actions comportant droit de vote constituent le quorum à une assemblée des actionnaires, à moins que la loi ou les statuts ou tout autre règlement ne prévoient qu'un nombre différent d'actionnaires doivent être présents ou qu'un nombre différent d'actions doivent être représentées. Cette résolution a été ratifiée par 99,9 % des actionnaires à l'assemblée annuelle et extraordinaire de la Société tenue le 12 mai 2011.	

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
- Adoption d'une politique sur le vote majoritaire pour l'élection des administrateurs	3 avril 2011	Le 3 avril 2011, le conseil d'administration de la Société a adopté une politique sur le vote majoritaire pour l'élection des administrateurs dans le cadre d'élections non contestées, dont on peut consulter une copie sur le site Web de la Société à l'adresse www.osisko.com . Aux termes de cette politique, si un candidat au poste d'administrateur n'obtient pas le vote affirmatif d'au moins la majorité des voix exprimées à l'assemblée des actionnaires, cet administrateur devra présenter sans délai sa démission au comité de gouvernance et des mises en candidature et au conseil.	
- Adoption d'un régime d'unités d'actions différées (le « régime d'UAD ») et d'un régime d'unités d'actions avec restrictions (le « régime d'UAR »)	11 août 2011	Le 11 août 2011, la Société a adopté le régime d'UAD et le régime d'UAR afin d'améliorer, sans aucune dilution pour les actionnaires d'Osisko, la capacité de la Société à recruter et à fidéliser des personnes compétentes pour agir à titre de membres du conseil d'administration ou de dirigeants et cadres de la Société et afin de favoriser l'harmonisation des intérêts de ces personnes et de ceux des actionnaires de la Société. Les attributions d'options annuelles aux administrateurs ont été remplacées par des attributions d'unités d'actions différées.	

Mise en valeur de propriétés minières

- Ressources minérales présumées estimatives de la partie occidentale du gisement Barnat Sud (« Barnat Sud »)	26 janvier 2009	Barnat Sud est un gisement d'or distinct qui jouxte le gisement Canadian Malartic. Belzile Solutions en a estimé les ressources minérales présumées globales à 1,81 million d'onces d'or, soit d'une teneur moyenne de 2,12 g/t Au au seuil de coupure inférieur de 1,00 g/t Au et à 2,03 millions d'onces d'or, soit d'une teneur moyenne de 1,74 g/t Au au seuil de coupure inférieur de 0,36 g/t Au.	
- Audiences publiques et rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (le « BAPE ») sur le projet Canadian Malartic	Mars à juillet 2009	Le 9 mars 2009, le MDDEP a donné au BAPE mandat de lancer des audiences publiques et de faire rapport sur le projet Canadian Malartic au terme de quatre mois. Rendu public le 9 juillet 2009, le rapport du BAPE concluait que le projet Canadian Malartic pouvait être autorisé à certaines conditions, notamment (i) certains programmes de suivi; et (ii) le dépôt de garanties financières suffisantes pour assurer que le projet Canadian Malartic peut être exécuté dans une perspective de développement durable. Le rapport complet est accessible sur le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca .	

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
- Mise à jour de l'estimation des ressources de Barnat Sud	2 juin 2009	Belzile Solutions a estimé qu'au seuil de coupure de 1,00 g/t Au, les ressources minérales mesurées et indiquées s'élevaient à 1,94 million d'onces d'or, ce qui correspondait à une teneur moyenne de 2,09 g/t Au, auxquelles s'ajoutaient des ressources présumées de 100 000 onces d'or, ce qui correspondait à une teneur moyenne de 1,86 g/t Au dans la catégorie des ressources présumées. Pour de plus amples renseignements sur le gisement Barnat Sud, se reporter à la rubrique « 3.3 Propriétés minières ».	
- Décret du Conseil des ministres autorisant la construction du projet Canadian Malartic	20 août 2009	L'équipe de construction de la Société a lancé les activités de construction le 27 août 2009 après la publication du décret n° 914-209.	
- Mise à jour de l'estimation des ressources de la propriété Canadian Malartic	14 décembre 2009	Belzile Solutions a estimé qu'à un seuil de coupure ramené à 0,34 g/t Au, les ressources minérales mesurées et indiquées globales s'élevaient à 11,20 millions d'onces d'or, ce qui correspondait à une teneur moyenne avant dilution de 1,10 g/t Au, auxquelles s'ajoutaient des ressources minérales présumées de 0,47 million d'onces d'or, ce qui correspondait à une teneur moyenne de 0,73 g/t Au. Cette nouvelle estimation comprenait les ressources combinées préalablement déclarées du gisement Canadian Malartic et du gisement Barnat Sud, ainsi que les ressources supplémentaires délimitées par les forages en cours dans les enveloppes de fosses estimées antérieurement et dans la zone juste au sud-est de ces enveloppes.	
- Mise à jour de l'estimation des ressources de la propriété Canadian Malartic	10 février 2010	Cette nouvelle estimation est fondée sur les ressources combinées du gisement Canadian Malartic et du gisement Barnat Sud. Les réserves exploitables par fosse s'élèvent maintenant à 8,97 millions d'onces d'or à une teneur moyenne de 1,13 g/t après dilution, une hausse de 2,69 millions d'onces d'or ou 42,8 % par rapport à l'étude de faisabilité. Se reporter à la rubrique « 3.3 Propriétés minières ».	
- Achèvement du programme de relocalisation	Août 2010	La Société a réussi à s'acquitter de ses obligations en 2010 et a ainsi relocaliser presque 140 habitations dans le nouveau quartier, construit 20 maisons neuves et six immeubles institutionnels neufs pour servir la population de Malartic. Des procédures d'expropriation ont été entreprises relativement à un résident. L'ordonnance d'expropriation a été accordée en août 2010.	

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
- Achèvement du programme de construction à la propriété Canadian Malartic	Février 2011	Le programme de construction a été achevé à la fin de février 2011, soit 18 mois après l'obtention du permis de construire. Le projet de construction a pris fin trois mois en avance sur l'échéancier et a été reconnu par l'Association des entrepreneurs en construction du Québec comme l'un des « Grands projets de l'année ».	
- Rachat de droits de redevances de 1 % sur la propriété Canadian Malartic	28 mars 2011	La Société a racheté des droits de redevances de 1 % auprès de RG Exchangeco Inc. (appartenant auparavant à la Société aurifère Barrick) moyennant 1,5 million de dollars US. Cette redevance grevait certains claims inclus dans la propriété Canadian Malartic.	
- Mise à jour des estimations de ressources et de réserves de la mine Canadian Malartic	31 mars 2011	La nouvelle estimation est fondée sur les ressources combinées du gisement Canadien Malartic et du gisement Barnat Sud. Les réserves exploitables par fosse sont passées à 10,71 millions d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,97 g/t, après dilution, en hausse de 1,74 million d'onces d'or ou 19,3 % par rapport à l'estimation publiée antérieurement de 8,97 millions d'onces (voir le 10 février 2010). Se reporter à la rubrique « 3.3 Propriétés minières ».	
- Coulée du premier lingot d'or à la mine Canadian Malartic	13 avril 2011	Le premier lingot d'or a été coulé le 13 avril 2011, après le premier chargement de minerai dans l'usine à la fin de mars 2011.	
- Plan de production minière révisé pour la mine Canadian Malartic	28 avril 2011	Aux termes du plan de production minière révisé, la durée de vie de la mine est estimée à 16 ans, la quantité de minerai traitée passant de 55 000 tonnes par jour (tpj) à 60 000 tpj au milieu de 2012. Le débit de production quotidien de la mine, y compris les stériles, est estimé à une moyenne de 194 000 tpj. La production aurifère totale sur la durée de vie de la mine est estimée à 9,18 millions d'onces d'or, ce qui correspond à une production moyenne de 574 000 onces par an. Les cinq premières années complètes de production s'élèveraient à 3,13 millions d'onces au débit moyen de 625 100 onces par an. Se reporter à la rubrique « 3.3 Propriétés minières ».	
- Première journée de production commerciale à la mine Canadian Malartic	19 mai 2011	Le 21 juin 2011, la Société a déclaré que la mine Canadian Malartic avait atteint le stade de la production commerciale, l'usine de traitement du minerai aurifère ayant débité en moyenne 33 300 tonnes par jour au cours de la période de 30 jours qui s'est terminée le 17 juin 2011. La première journée de production commerciale a donc été le 19 mai 2011.	

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
- Rachat de droits de redevances de 1 % sur la mine Canadian Malartic	12 juillet 2011	Le 12 juillet 2011, la Société a racheté des droits de redevances de 1 % de Géoconseils Jack Stoch Limitée en contrepartie de l'émission de 460 000 actions ordinaires d'Osisko. Ces droits de redevances grevaient une partie du gisement Canadian Malartic et du gisement Barnat et font partie de droits de redevances sur les métaux bruts de 2 % qui ont été accordés dans le cadre de l'acquisition de certains claims de la propriété Canadian Malartic en mars 2006.	
- Mise à jour de l'estimation des ressources minérales présumées de la propriété Hammond Reef	7 novembre 2011	SGS Canada Inc. a estimé les ressources minérales présumées globales à 10,52 millions d'onces d'or à un seuil de coupure inférieur de 0,30 g/t Au, soit une augmentation de 65 % ou 4,16 millions de nouvelles onces par rapport aux ressources totales publiées auparavant par Brett en 2009. Les ressources présumées de la fosse sont estimées à 6,86 millions d'onces à une teneur de 0,63 g/t d'or après dilution, d'après un modèle de fosse optimisé à l'aide du logiciel Whittle et à un prix de l'or à 1 200 \$ US l'once, un seuil de coupure inférieur de 0,28 g/t d'or et un coefficient de recouvrement stériles/minerai de 1,25, ce qui correspond à une augmentation de 25 %, soit 1,36 million d'onces d'or de plus que l'estimation précédente des ressources de la fosse publiée par Brett en 2009.	
- Sondage CROP dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue	8 novembre 2011	Malgré le lancement en 2011 de trois films critiquant l'industrie minière québécoise et le projet Canadian Malartic, une perception positive de la Société a été maintenue dans l'esprit des résidents de la région de Malartic et de l'Abitibi. Selon un sondage CROP, 87 % des résidents de Malartic ont une très bonne opinion (55 %) ou une bonne opinion (32 %) d'Osisko; 67 % des résidents de Malartic estiment que la mine a eu une incidence positive sur la qualité de vie des citoyens de la ville; 21 % des résidents de Malartic estiment que la mine a eu une incidence négative sur leur qualité de vie, surtout à cause des niveaux de bruit, de la poussière ou d'une impression générale de pollution.	

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
- Réalisation d'un nouveau programme de relocalisation dans le cadre de mesures d'atténuation du bruit	22 décembre 2011	En 2011, la Société a reçu 21 avis de non-conformité attribuables principalement à un niveau de bruit excessif et à des vibrations causées par des sautages. La Société a mis en œuvre plusieurs mesures d'atténuation pour réduire l'impact sur la communauté de Malartic, dont l'une était un nouveau programme de relocalisation qui a élargi la zone tampon entre la fosse et les résidents de Malartic. Ce programme de relocalisation était conforme au décret modifié octroyé le 13 avril 2011 par le gouvernement du Québec pour la propriété Canadian Malartic et au nouveau règlement de zonage adopté par la Ville de Malartic le 12 juillet 2011 qui, collectivement, augmentaient les paramètres de niveau de bruit aux termes desquels la mine peut exercer ses activités.	

Opérations financières

- Appel public à l'épargne au moyen d'un prospectus simplifié, relativement à une acquisition ferme, auprès d'un syndicat de preneurs fermes	25 février 2009	Émission d'un total de 88 550 000 unités au prix de 4,55 \$ l'unité, contre un produit brut total de 402,9 millions de dollars. Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription entier confère à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire supplémentaire au prix d'exercice de 5,45 \$ jusqu'au 17 novembre 2009. Le produit net s'est établi à 381,8 millions de dollars.	
- Produit de l'exercice de bons de souscription attribués	Mai et novembre 2009	8,8 millions de dollars provenant de l'exercice de 4 403 750 bons de souscription à 2 \$. Un total de 1 250 bons de souscription n'ont pas été exercés et ont expiré le 10 mai 2009; 39,6 millions de dollars provenant de l'exercice de 5 015 490 bons de souscription à 7,90 \$. Un total de 4 609 504 bons de souscription n'ont pas été exercés et ont expiré le 16 novembre 2009; 241,3 millions de dollars provenant de l'exercice de 44 266 256 bons de souscription à 5,45 \$. Un total de 8 744 bons de souscription n'ont pas été exercés et ont expiré le 17 novembre 2009.	
- Placement privé sans courtier d'actions accréditatives	26 juin 2009	La Société a clôturé un placement privé sans courtier auprès de fonds, de certains investisseurs qualifiés, d'administrateurs, d'employés et de dirigeants. La Société a émis 1 216 000 actions accréditatives au prix de 8,75 \$ l'action contre un produit brut de 10 640 000 \$.	

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
- Appel public à l'épargne au moyen d'un prospectus simplifié, relativement à une acquisition ferme, auprès d'un syndicat de preneurs fermes	1 ^{er} septembre 2009	Émission d'un total de 21 361 250 actions ordinaires au prix de 7 \$ l'action ordinaire contre un produit brut global de 149,5 millions de dollars. Le produit net du placement s'élevait à 141,8 millions de dollars.	
- Financement auprès de CPPIB Credit Investments Inc. (« CPPIB »)	24 septembre 2009	Osisko a conclu une facilité d'emprunt de 150 millions de dollars avec CPPIB. Cet emprunt est accessible en deux tranches de 75 millions de dollars. Il porte intérêt au taux de 7,5 % par an, remboursable en espèces trimestriellement et est garanti par la quasi-totalité des actifs de la Société. La première tranche de 75 millions de dollars a été prélevée le 25 novembre 2009. Osisko a émis en faveur de CPPIB 7 millions de bons de souscription exerçables avant le 24 septembre 2014, au prix de 10,75 \$ le bon, ce qui représente une plus-value de 30 % par rapport au cours moyen pondéré en fonction du volume sur 15 jours. Osisko peut devancer l'exercice des bons de souscription, si ses actions se négocient à au moins 16,13 \$ pendant une période de 15 jours.	
- Convention de financement conclue avec SGF Mines Inc. (« SGF »)	9 novembre 2009	Osisko et SGF ont conclu une convention de financement de 75 millions de dollars sous la forme d'une débeture de premier rang non garantie, convertible au gré de SGF, en des actions d'Osisko au prix de 9,18 \$ l'action. Cette débeture porte intérêt au taux de 7,5 % par an, remboursable trimestriellement en actions jusqu'au début de la production commerciale et en espèces par la suite. Le capital initial doit être remboursé au plus tard le 9 novembre 2014.	
- Placement privé sans courtier d'actions accréditatives	18 décembre 2009	La Société a clôturé un placement privé sans courtier auprès de fonds, de certains investisseurs qualifiés, administrateurs, employés et dirigeants. La Société a émis 335 290 actions accréditatives au prix de 11,30 \$ l'action contre un produit brut de 3 789 000 \$.	
- Report de la date de prélèvement de la deuxième tranche de la convention conclue avec CPPIB du 31 mars 2010 au 31 décembre 2011	30 mars 2010	Ce report est accordé en contrepartie de l'acceptation par Osisko de ne pas procéder à un remboursement anticipé volontaire avant octobre 2012.	

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
- Produit de l'exercice de bons de souscription accordé au FSTQ	25 mai 2010	1 100 000 bons de souscription ont été exercés contre une contrepartie en espèces de 8 206 000 \$.	
- Placement privé sans courtier d'actions accréditatives	Octobre 2010 et novembre 2010	La Société a clôturé un placement privé sans courtier auprès de fonds, de certains investisseurs qualifiés, d'administrateurs, d'employés et de dirigeants. La Société a émis 982 827 actions accréditatives au prix de 17,50 \$ l'action contre un produit brut de 17 199 000 \$.	
- Prélèvement de la seconde tranche de la convention conclue avec CPPIB (75 millions de dollars)	31 décembre 2010	Osisko a émis en faveur de CPPIB 5,5 millions de bons de souscription qui sont exerçables au plus tard le 31 décembre 2015. Chaque bon de souscription confère à CPPIB le droit d'acheter une action d'Osisko au prix de 19,25 \$, ce qui correspond à une prime de 30 % par rapport au cours moyen pondéré sur 15 jours en fonction du volume avant l'émission. Osisko peut devancer l'exercice des bons de souscription si ses actions se négocient à au moins 28,88 \$ pour une période de 15 jours.	
- Placement privé sans courtier d'actions accréditatives	Mai 2011	La Société a clôturé un placement privé sans courtier auprès de fonds, de certains investisseurs qualifiés, d'administrateurs, d'employés et de dirigeants. La Société a émis 934 915 actions accréditatives au prix de 17,50 \$ l'action contre un produit brut de 16 361 000 \$.	
- Augmentation du contrat de location-financement de Caterpillar	9 août 2011	La Société a conclu avec Caterpillar Financial Services Corporation un contrat pour augmenter de 56,3 millions de dollars US sa facilité de crédit-bail de matériel. Cette facilité servira à acquérir un parc de matériel minier mobile supplémentaire pour aménager la mine Canadian Malartic et le gisement aurifère de Barnat.	
- Placement privé sans courtier d'actions accréditatives	Septembre 2011	La Société a clôturé un placement privé sans courtier auprès de fonds, de certains investisseurs qualifiés, d'administrateurs, d'employés et de dirigeants. La Société a émis 889 053 actions accréditatives au prix de 18 \$ l'action contre un produit brut de 16 003 000 \$.	

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
-----------	------	------------	--------------------------------

Développement durable et environnement

- | | | | |
|--|------------------|---|--|
| - Entente-cadre avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (le « MRNF ») prévoyant la fermeture et la restauration du bassin à résidus orphelin de la mine East Malartic | 23 janvier 2009 | Le MRNF est devenu responsable du bassin à résidus en 2004. L'entente-cadre prévoit que les deux parties prendront en charge à parts égales le coût de la restauration du site d'East Malartic, évalué de façon préliminaire à 23 millions de dollars. | |
| - Entente définitive avec le MRNF prévoyant la fermeture et la restauration du bassin à résidus orphelin de la mine East Malartic | 16 mars 2010 | L'entente prévoit l'utilisation des résidus de la future mine Canadian Malartic, lesquels seront acheminés par des canalisations sous la forme d'une boue épaissie pour recouvrir et ainsi restaurer le bassin des résidus d'East Malartic. À la réception du rapport d'un consultant indépendant confirmant l'efficacité de la couverture minérale, Osisko prendra à sa charge le bassin des résidus et sa restauration dans les règles de l'art, conformément aux lois et règlements, le MRNF conservant la responsabilité des activités minières antérieures (c'est-à-dire avant l'arrivée d'Osisko). | |
| - Signature de l'entente de partage des ressources à Hammond Reef avec les Premières nations de la région (Première nation du Lac Des Mille Lacs et sept Premières nations participantes du Secrétariat des Chefs de Fort Frances) | 10 décembre 2010 | Cette entente prévoit l'engagement des parties signataires de créer plusieurs comités pour faciliter la collecte d'information et maintenir des voies de communication ouvertes et transparentes. Osisko s'engage également à offrir des possibilités d'emploi et de formation aux membres des communautés participantes. Les communautés s'engagent à créer des fiducies qui pourront recueillir le financement de formation et d'éducation fourni par OHRG, et qui recevront des actions d'Osisko lorsque certaines étapes d'exploration et de mise en valeur auront été franchies. Cette entente est entrée en vigueur au moment de sa ratification par les membres des communautés signataires. | |

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
- Dépôt de la première tranche des garanties financières couvrant le coût intégral de la restauration du site de la propriété Canadian Malartic	12 octobre 2011	Le 12 octobre 2011, la Société a déposé auprès du gouvernement du Québec une somme de 22,1 millions de dollars, qui correspond à 50 % des garanties financières de 44,2 millions de dollars pour couvrir le coût intégral estimatif futur de la restauration du site de la mine Canadian Malartic. Le solde de ces garanties sera remis en deux paiements subséquents de 11,05 millions de dollars chacun devant être effectué vers le 1 ^{er} septembre 2012 et le 1 ^{er} septembre 2013.	

En 2012, la Société a l'intention de concentrer ses efforts sur les aspects suivants :

- La montée en régime de sa mine phare Canadian Malartic afin d'amener sa production à pleine capacité. Grâce à l'ajout d'une installation d'un circuit de préconcassage qui devrait être entièrement achevé avant la fin de juin 2012, la Société compte produire entre 610 000 et 670 000 onces d'or à un coût décaissé estimatif se situant entre 510 \$ et 575 \$ l'once.
- La Société a l'intention d'achever les travaux relatifs à l'étude de faisabilité de la propriété Hammond Reef. De plus, des efforts seront déployés en vue de l'obtention de permis.
- La Société a aussi l'intention de parachever la nouvelle route afin de permettre l'exploitation du gisement Barnat Sud (qui jouxte le gisement Canadian Malartic), d'entreprendre des démarches pour apporter des modifications aux permis et de réaliser des études connexes.
- La Société a l'intention de poursuivre dynamiquement l'augmentation de ses réserves et ressources par des campagnes de forage intensives à ses propriétés Canadian Malartic et Hammond Reef et à d'autres projets d'exploration dans son portefeuille de propriétés existantes. Elle cherchera aussi de nouvelles possibilités dans les Amériques, de préférence des projets qui sont arrivés à un stade avancé.

2.2 Acquisitions significatives

Osisko n'a conclu aucune acquisition significative au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2011.

3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

3.1 Aperçu général

La Société se concentre sur l'acquisition, l'exploration, la mise en valeur et l'exploitation minière de propriétés aurifères dans les Amériques, dans le but de devenir un important producteur aurifère de taille intermédiaire. Les activités d'exploitation, les projets de mise en valeur et les activités d'exploration d'Osisko sont concentrées principalement sur ses propriétés Canadian Malartic et Hammond Reef, qui lui appartiennent à 100 %.

En 2011, la Société a atteint de stade de la production commerciale à sa mine phare Canadian Malartic et elle s'est depuis concentrée sur le rodage de la production en vue d'atteindre la capacité nominale. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2011, 200 137 onces d'or, y compris 19 505 onces provenant de la phase préproduction, ont été produites (se reporter à la rubrique « **3.2 Production d'or en 2011** »). La mine Canadian Malartic, qui dispose actuellement de réserves minérales prouvées et probables de 10,71 millions d'onces, est située au Québec, dans la ceinture aurifère de l'Abitibi, juste au sud de la ville

de Malartic et à environ 25 kilomètres à l'ouest de la ville de Val-d'Or (Québec) (se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** »).

Par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive, OHRG, la Société a poursuivi l'aménagement de son projet d'exploration avancé de Hammond Reef en réalisant une campagne de forage de 500 000 mètres et en lançant diverses études de base environnementales. La propriété Hammond Reef est située dans la région du réservoir Sawbill Bay-Marmion du district minier de Thunder Bay, à environ 170 km à l'ouest de Thunder Bay et à environ 23 km au nord-est de la ville d'Atikokan, en Ontario (se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** »).

La Société et OHRG exercent aussi en ce moment des activités d'exploitation, d'exploration et de mise en valeur sur les propriétés aurifères d'exploration suivantes, qui ne sont pas considérées pour l'instant comme des projets importants :

Propriétés	Nombre de titres	Participation	Travaux prévus (pour 2012)
Atikokan West, Ontario, Canada	20	Option sur 100 %	Échantillonnage
AU33, Québec Canada	512	Option sur 51 % ¹⁾	Échantillonnage et forages
Casault, Québec, Canada	284	Option sur 50 % ²⁾	Forages
Courville, Québec, Canada	384	Option sur 51 % ¹⁾	Étude géophysique et forage
East Amphi, Québec, Canada	85	100 %	Compilation, forages
Famatina, La Rioja, Argentina	113	Option sur 70 %	Forages
Malartic CHL, Québec, Canada	10	70 %	Forages
Tokop, Nevada, États-Unis	263	Option sur 45 % ¹⁾	Échantillonnage, forages
Excelsior, Nevada, États-Unis	418	Option sur 45 % ¹⁾	Échantillonnage, forages
Lone Mtn, Nevada, États-Unis	460	Option sur 45 % ¹⁾	Étude géophysique et forages
Bartlett, Nevada, États-Unis	95	Option sur 45 % ¹⁾	Échantillonnage et forages
Orovada, Nevada, États-Unis	55	Option sur 45 % ¹⁾	Échantillonnage et forages
Red Lake, Ontario, Canada	54	Option sur 51 % ²⁾	Étude géophysique et forages

¹⁾ La participation peut être portée à 70 % au moyen d'une option supplémentaire.

²⁾ La participation peut être portée à 65 % au moyen d'une option supplémentaire.

Effectif

Au 31 décembre 2011, Osisko et sa filiale en propriété exclusive, OHRG, employaient 752 personnes :

Employeur	Employés
Corporation Minière Osisko	
- Bureaux de Montréal et de Toronto	56
- Mine Canadian Malartic	549
- Exploration	44
	649
Osisko Hammond Reef Gold Ltd.	103
Total	752

3.2 Production d'or en 2011

La Société a annoncé que la mine Canadian Malartic, son actif phare, était passé à la production commerciale le 19 mai 2011. Le stade de la production commerciale est atteint après une période de 30 jours consécutifs au cours de laquelle la quantité de minerai traitée à l'usine correspond, en moyenne, à plus de 60 % de la capacité nominale de traitement, soit 55 000 tonnes par jour. Depuis cette date, la Société comptabilise les produits et les charges liés à ses activités minières à son état des résultats.

La construction de l'usine s'est achevée au premier trimestre de 2011 et les installations de traitement ont été transférées de l'équipe de construction à l'équipe d'exploitation le 18 mars 2011. Du minerai a été acheminé à l'usine pour la première fois à la fin de mars 2011, après une période d'essai avec de l'eau et de la roche stérile. La première coulée d'or a eu lieu le 13 avril 2011.

3.2.1 Extraction

Les activités minières ont progressé au cours de l'année, mais ont continué d'être perturbées par le niveau de bruit produit par les activités d'extraction et la disponibilité des dispositifs de chargement. Un programme d'atténuation du bruit a été inauguré au début du printemps 2011, la Société continuant d'assurer le suivi et d'améliorer sa conformité à cet égard (voir « *Autorisations et permis environnementaux* » sous la rubrique « **3.3.1 Mine Canadian Malartic** »). Dans l'ensemble, les camions et les dispositifs de chargement ont été disponibles à plus de 85 pour cent et les foreuses à 80 pour cent, l'efficacité opérationnelle n'ayant cessé de s'accroître.

La production de la mine s'établit comme suit :

	Minerai (t)	Roche stérile (t)	Mort-terrain (t)	Total (t)
T1 2011	845 597	3 214 679	1 436 266	5 496 542
T2 2011	1 696 366	4 473 830	856 024	7 026 220
T3 2011	3 004 468	7 899 020	1 029 192	11 932 680
T4 2011	3 549 323	10 589 957	1 823 350	15 962 630
Cumul annuel	9 095 754	26 177 486	5 144 832	40 418 072

L'activité d'extraction a évolué par rapport à ce qui était prévu dans l'étude de faisabilité initiale étant donné l'impossibilité d'accéder à certaines zones d'extraction par suite de retards pris dans la réalisation du programme initial de relocalisation, la construction du mur vert et celle de la zone d'approvisionnement en matériaux pour cette construction. En conséquence, le minerai traité a été d'une teneur inférieure. Il s'agit d'un problème de planification et la Société compte accéder à du minerai d'une teneur supérieure en 2012 lorsque les travaux de découverte préliminaires du terrain permettront d'accéder à de nouvelles zones d'exploitation de la fosse. L'exploitation de la fosse a permis d'extraire en moyenne 174 000 tonnes par jour au quatrième trimestre (découverte du terrain, minerai et roche stérile). D'autres essais sont en cours en vue d'optimiser le concassage et le broyage du minerai et la Société progresse dans la construction du circuit de préconcassage qui sera l'élément déterminant pour porter la quantité de minerai traitée de 55 000 à 60 000 tonnes par jour.

La comparaison des teneurs avec le bloc modélisé des ressources, qui a été obtenue à la suite d'une vaste et rigoureuse campagne de forage, indique que la teneur est supérieure de 5 % à ce qui était prévu.

Le 14 novembre 2011, la Société a publié le calendrier d'exploitation de la mine Canadian Malartic pour 2012, en tablant sur l'achèvement prévu du circuit de préconcassage et des activités de découverte préliminaires, un débit de 55 000 tonnes par jour au deuxième trimestre qui passerait à 60 000 tonnes par jour au troisième trimestre. Il faut retenir de ce calendrier qu'en 2012, la production d'or s'établira entre 610 000 et 670 000 onces, à partir de teneurs du minerai traité comprises entre 1,11 g/t Au - 1,51 g/t Au (pour une moyenne annualisée de 1,29 g/t Au) et à un taux de récupération moyen de 85,6 % pour l'année. Le calendrier s'établit comme suit :

Calendrier de la mine Canadian Malartic pour 2012

	T1 2012	T2 2012	T3 2012	T4 2012	Total 2012
Roche stérile extraite (tonnes)	13 748 105	14 840 514	13 556 735	14 184 393	56 329 747
Minerai extrait (tonnes)	7 153 439	7 909 486	9 443 265	8 815 607	33 321 797
Ratio roche stérile/minerai	2,06	1,88	1,44	1,61	1,69
Tonnes totales extraites	20 901 544	22 750 000	23 000 000	23 000 000	89 651 544
Tonnes extraites par jour	229 687	250 000	250 000	250 000	244 950
Minerai entreposé à la fin de la période (tonnes)	7 618 935	11 097 336	15 020 600	18 492 206	18 492 206
Minerai traité (tonnes)	3 018 000	4 550 000	5 520 000	5 520 000	18 608 000
Minerai traité par jour (tonnes)	33 165	50 000	60 000	60 000	50 842
Teneur du minerai (g/t Au) ¹⁾	1,28	1,35	1,26	1,28	1,29
Taux de récupération (pourcentage)	87,8	85,3	84,8	85,3	85,6
Or produit (oz)	109 112	168 532	189 810	193 721	661 175

1) La teneur en or du minerai tient compte d'un taux de dilution interne de 13 pour cent.

3.2.2 Production

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011, la Société a produit 200 138 onces d'or et 114 130 onces d'argent, dont 19 505 onces d'or et 13 245 onces d'argent avant l'atteinte de la production commerciale. Les statistiques de la production pour l'exercice 2011 figurent ci-dessous :

	T4 2011	T3 2011	T2 2011			2011
	Production commerciale	Production commerciale	Rodage (48 jours)	Production commerciale (43 jours)	Total	Production commerciale totale
Tonnes traitées ¹⁾ (t)	2 934 803	3 086 324	1 010 413	1 470 783	2 481 196	7 491 910
Teneur (g/t Au)	0,96	0,85	0,69	0,65	0,67	0,85
Récupération Au (%)	88,3	87,0	87,4	88,0	87,8	87,7
Onces d'or produites	79 718	73 814	19 505	27 101	46 605	180 633 ⁽¹⁾
Onces d'or vendues	75 100	72 100	19 500	8 300	27 800	155 500
Teneur (g/t Ag)	0,75	0,73	0,65	0,58	0,66	0,71
Récupération Ag (%)	61,6	56,7	62,6	60,3	61,4	59,3
Onces d'argent produites (oz)	43 701	40 751	13 246	16 432	29 678	100 884
Onces d'argent vendues	42 100	49 800	4 500	-	4 500	91 900

1) Ne comprend pas les 19 505 onces d'or de la préproduction.

La période de rodage a établi que la roche était aussi dure que prévu et que les débits du concasseur et des broyeurs à boulets ont été supérieurs aux critères de conception. Par ailleurs, l'indice de résistance à l'impact du minerai mesuré dans le broyeur semi-autogène au cours du rodage a révélé une plus faible valeur de broyabilité dans les zones où le minerai est actuellement extrait.

Le 11 août 2011, la Société a annoncé la construction d'un circuit de préconcassage, ce qui devrait corriger la situation et réduire passablement les charges d'exploitation étant donné que le débit de traitement augmentera d'environ 65 % pour atteindre la capacité nominale de 55 000 tonnes par jour. La Société a obtenu le permis d'exploitation de l'installation du circuit de préconcassage. Des dispositifs de concassage mobiles ont été installés pour accroître la capacité de concassage entre-temps. Le 12 mars 2012, la Société a annoncé que la construction et l'installation des deux premiers concasseurs à cône dans l'installation de concassage secondaire avaient été menées à bien. Le deuxième concasseur de l'installation de concassage secondaire sera ajouté à son arrivée sur les lieux, ce qui est toujours prévu pour juin 2012.

Les charges d'exploitation pour l'exercice 2011 se sont élevées à 1 142 \$ par once. Le coût décaissé s'est chiffré à 952 \$ l'once. Bien que les coûts décaissés aient diminué depuis le début de la production commerciale, les coûts de production, actuellement élevés, sont imputables aux inefficiences habituelles en période de rodage d'une nouvelle mine ainsi qu'au débit de traitement qui, en ce moment, est inférieur au débit nominal. Le fait que le minerai traité a été d'une teneur inférieure à la teneur moyenne des réserves a aussi fait augmenter le coût unitaire. La Société a également souffert de pressions inflationnistes sur les coûts dans l'ensemble du secteur, principalement pour le carburant, l'acier et les réactifs, ainsi que de la vigueur du dollar canadien. Les charges d'exploitation devraient diminuer sensiblement en 2012 car la mine est appelée à traiter du minerai d'une teneur supérieure, à accroître le débit de traitement et la disponibilité de l'usine et à poursuivre ses efforts pour optimiser l'exploitation de la mine.

3.2.3 Commercialisation et distribution de l'or

L'or est un métal qui est négocié sur le marché mondial et dont les cours de référence sont fondés sur la cotation du lingot d'or sur le marché de Londres. L'or a deux principales applications : la fabrication de produits et l'investissement dans des lingots. Dans le secteur de la fabrication, l'or est utilisé à diverses fins, la principale étant la fabrication de bijoux. Parmi les autres applications dans le secteur de la fabrication figurent la frappe de pièces de monnaie, l'électronique, diverses applications industrielles et décoratives, la dentisterie, les médailles et médaillons. Le lingot d'or est détenu essentiellement comme réserve de valeur et protection contre la dévaluation de valeurs mobilières libellées dans des monnaies fiduciaires.

Le marché de l'or a connu une autre année favorable en 2011, le cours de l'or ayant augmenté pour une onzième année de suite. Au terme d'une année mouvementée sur les marchés financiers, l'or a été l'une des valeurs qui se sont le plus appréciées et qui ont surpassé de nombreuses catégories d'actifs. Le cours moyen de l'or a été de 1 572 \$ US l'once pour l'année, selon le prix fixé à la clôture de Londres, en progression de 28 % par rapport à 2010. Parmi les différents facteurs qui ont influé sur le cours de l'or cette année, citons :

- son rôle comme instrument de placement, qui est demeuré l'élément déterminant pour son prix, face au risque financier que font courir la crise des dettes souveraines en Europe, les problèmes bancaires des pays de l'OCDE et les craintes d'inflation sur les marchés émergents, particulièrement en Chine;
- la demande en bijouterie, demeurée robuste, plus particulièrement en Chine et en Inde, laquelle n'a baissé que de 2 % malgré la hausse du prix de l'or;

- le changement d'attitude des banques centrales envers l'or, qui ont multiplié les transactions en 2011 pour acquérir 430 tonnes d'or, soit 450 % de plus qu'en 2010;
- la production minière mondiale, en hausse de 3,8 % pour atteindre un nouveau sommet de 2 812 tonnes;
- la rareté de la main-d'œuvre et la hausse du prix du carburant qui a continué de faire monter les coûts, comme en témoigne l'augmentation générale de 14 % des coûts décaissés moyens dans le secteur, à un niveau estimé à 628 \$ US l'once; et
- l'instabilité politique en Corée du Nord et au Moyen-Orient.

Le tableau qui suit présente la fourchette des cours de l'or des six dernières années :

(\$ US/oz)	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Haut	725,00	841,10	1 011,25	1 212,50	1 421,00	1 895,00
Bas	524,75	608,40	712,50	810,00	1 058,00	1 319,00
À la clôture	632,00	833,75	869,75	1 087,50	1 405,50	1 531,00

La Société estime que les caractéristiques fondamentales de l'offre et de la demande demeureront robustes et que les acteurs des différents secteurs continueront de soutenir le prix de l'or malgré les incertitudes économiques qui planent à l'échelle mondiale.

L'or produit par la mine Canadian Malartic est affiné suivant les normes de livraison établies par la Monnaie royale canadienne à Ottawa. L'or est vendu à diverses banques au prix du marché. La Société estime qu'étant donné qu'il existe d'autres affineurs, la perte des services de l'affineur avec lequel elle traite n'aurait pas d'incidence défavorable importante.

En 2011, les ventes d'or de la Société ont atteint 175 000 onces au prix moyen de 1 651 \$/oz et les ventes d'argent, 96 400 onces au prix moyen de 32 \$/oz, ce qui comprend 19 500 onces d'or et 4 500 onces d'argent vendues avant que la production ait atteint le stade commercial. Au 31 décembre 2011, la Société disposait d'un stock de 25 065 onces d'or. Le bénéfice tiré de l'exploitation de la mine se chiffre à 79,5 millions de dollars depuis que la production a atteint le stade commercial au deuxième trimestre de 2011. La production d'or de la Société n'est absolument pas couverte.

3.2.4 Conditions de concurrence

Le secteur de la prospection et de l'extraction d'or est régi par les lois de la concurrence. La Société rivalise avec de nombreuses sociétés pour la recherche et l'acquisition de propriétés minérales intéressantes recelant des métaux précieux. Pour pouvoir remplacer ou accroître ses réserves et ressources minérales, la Société devra compter non seulement sur sa capacité de mettre en valeur ses propriétés minérales actuelles, mais aussi sur sa capacité de sélectionner et d'acquérir des propriétés productrices ou prometteuses qui lui conviennent pour extraire des métaux précieux ou faire de l'exploration minière.

3.3 Propriétés minières

Les propriétés minières importantes de la Société se trouvent au Canada et comprennent la mine Canadian Malartic, située dans la province de Québec, et le projet Hammond Reef, situé dans la province d'Ontario.

3.3.1 Mine Canadian Malartic

Avis de renseignements techniques

Certains des renseignements qui suivent au sujet de la propriété Canadian Malartic sont tirés :

- (1) d'un rapport technique de source indépendante (ci-après le « **rapport Canadian Malartic** ») sur la propriété Canadian Malartic intitulé *Feasibility Study – Canadian Malartic Project (Malartic, Québec)* et datant de décembre 2008, compilé par BBA Inc. (« **BBA** »), avec la collaboration de MICON International Limited (« **MICON** »), Belzile Solutions Inc. (« **Belzile Solutions** »), G Mining Services Inc. (« **G Mining** »), Genivar Société en Commandite (« **Genivar** »), Golder Associates Limited (« **Golder** ») et le groupe technique d'Osisko. MM. David Runnels, ing. (BBA), B. Terrence Hennessey, géo. (MICON), Elzéar Belzile, ing. (Belzile Solutions), Louis-Pierre Gignac, ing. (G Mining), André-Martin Bouchard (Genivar), et Michel R. Julien, ing., Ph.D. (Golder), sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101 et sont indépendants de la Société. Le rapport Canadian Malartic peut être consulté pendant les heures normales de bureau au siège social de la Société ou sous le profil de la Société sur le site Web de SEDAR (www.sedar.com); et
- (2) d'un rapport technique de source indépendante (ci-après le « **rapport Canadian Malartic mis à jour** ») sur la propriété Canadian Malartic intitulé *Updated resource and reserve estimates for the Canadian Malartic Project (Malartic, Québec)* et datant de mai 2011, préparé par Belzile Solutions et G Mining. MM. Elzéar Belzile, ing. (Belzile Solutions), et Louis-Pierre Gignac, ing. (G Mining), sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101 et sont indépendants de la Société. Le rapport Canadian Malartic mis à jour peut être consulté pendant les heures normales de bureau au siège social de la Société ou sous le profil de la Société sur le site Web de SEDAR (www.sedar.com).

À moins d'indication contraire, les renseignements techniques qui ont été rendus publics depuis le dépôt du rapport Canadian Malartic mis à jour ont été préparés sous la supervision de Robert Wares, géo., vice-président directeur, Exploration et développement des ressources et administrateur de la Société; Luc Lessard, ing., vice-président principale et chef de l'exploitation de la Société; Louis-Pierre Gignac, ing., de G Mining Services Inc.; et/ou Paul Johnson, ing., directeur général des services techniques de la Société, qui sont des « personnes qualifiées » au sens donné à ce terme dans le Règlement 43-101.

Description et emplacement de la propriété

La propriété Canadian Malartic est située dans la région de l'Abitibi, dans le nord-ouest du Québec. Elle est comprise en totalité dans le canton de Fournière, immédiatement au sud de la ville de Malartic, à environ 25 km à l'ouest de Val-d'Or, Québec, et à environ 550 km au nord-ouest de Montréal, Québec. De forme à peu près rectangulaire, la propriété Canadian Malartic s'étend sur environ 13 km dans l'axe est-ouest et environ 4 km dans l'axe nord-sud. La propriété Canadian Malartic occupe également la partie sud de la ville même de Malartic.

Titres miniers

La propriété Canadian Malartic se compose de 119 titres miniers contigus, soit 108 claims désignés sur carte (CDC), sept (7) claims jalonnés (CL) et une (1) concession minière (CM), ainsi que trois (3) baux miniers (BM) occupant une superficie totale de 5 376,2 ha. En 2009, la Société a aussi obtenu deux baux de surface couvrant 1 856 ha pour son parc à résidus et son usine de traitement. De plus, le 25 novembre 2009, le MRNF a octroyé à Osisko un BM d'une superficie totale de 189 ha. Enfin, deux (2) BM, d'une superficie combinée d'environ 12 ha, ont été octroyés par le MRNF au cours du deuxième trimestre de 2011 dans le quartier sud de la ville de Malartic qui a fait l'objet du programme de relocalisation. Une demande pour deux (2) autres BM, pour le gîte Barnat Sud et la zone Gouldie, est présentement sous étude par le MRNF. De ce fait, sept (7) CDC ont été suspendus.

Les droits d'exploration immédiatement au nord de la propriété Canadian Malartic appartiennent à la Société (propriété East Amphi) et à Corporation minière Niogold. Les droits à l'est de la propriété appartiennent à NSR Resources et Northern Star Mining Corp., qui est présentement sous séquestre. La propriété Malartic CHL est détenue par Abitibi Royalties Inc., successeur de Mines de la Vallée de l'Or Ltée, et la Société y a exercé son option d'acquérir un intérêt de 70 %, ce qui a été confirmé le 7 septembre 2011. Les droits au sud et au sud-est de la propriété Canadian Malartic appartiennent à un prospecteur indépendant et à C2C Inc.

Droits et obligations associés aux titres miniers

Un BM confère à son détenteur le droit d'exploiter et d'extraire des minéraux des terrains compris dans le BM. Un bail minier est octroyé pour une période initiale de 20 ans et peut être renouvelé trois fois, chaque fois pour une période de 10 ans. Le détenteur d'un bail minier devra payer un loyer annuel prescrit par la réglementation minière.

Un claim (CL ou CDC) confère à son propriétaire un droit exclusif de deux ans lui permettant d'explorer le territoire désigné à la recherche de n'importe quelle substance minérale, sous réserve de certaines exceptions. Après la première période de deux ans, les claims peuvent être renouvelés pour une période additionnelle de deux ans à certaines conditions, notamment que des travaux d'évaluation suffisants y soient effectués. Un claim confère un droit d'accès, quoique aucun droit de surface, à une parcelle de terrain désignée sur laquelle des travaux d'exploration peuvent être entrepris. L'accès à un terrain qui a été accordé, révoqué ou loué par la Couronne à des fins autres que d'activité minière nécessite l'autorisation du titulaire des droits de surface actuels. Par ailleurs, les claims qui se trouvent à l'intérieur des limites d'une municipalité ou de terrains désignés comme réserves à l'État peuvent être assujettis à d'autres conditions et obligations concernant les travaux qui peuvent y être effectués. Les dates d'expiration pour les différents titres miniers de la propriété Canadian Malartic s'échelonnent entre le 6 septembre 2012 et le 24 novembre 2029. Les dépenses d'exploration engagées sur la propriété Canadian Malartic dépassent présentement les montants minimum requis pour garder les claims en règle.

Une CM est accordée au départ pour une période de vingt ans renouvelable par tranches successives de dix ans. Les concessions ne sont assorties d'aucune obligation ni aucune exigence de travail pour maintenir les droits en vigueur, si ce n'est le paiement de frais annuels établis selon la superficie de la concession. Une CM confère certains droits de surface au propriétaire, qui se limitent toutefois à ceux nécessaires aux activités minières.

Chacun des deux baux de surface a été octroyé en 2009 pour une période d'un an, renouvelable sur une base annuelle. À compter de 2011, ces baux ont été renouvelés pour une période de cinq ans avec possibilité de renouvellement dans l'avenir, chaque fois pour une période de cinq ans.

Ententes et charges

La propriété Canadian Malartic a été progressivement acquise par la Société de 2004 à 2009. La majorité des titres miniers de la propriété Canadian Malartic ont été jalonnés sur carte par la Société ou par ses intermédiaires désignés et ne sont grevés d'aucune charge. D'autres titres ont été achetés directement auprès de tiers indépendants et ne sont assujettis à aucune redevance ou autres obligations. De tous les titres miniers composant la propriété Canadian Malartic, 21 font l'objet des ententes présentées dans le tableau suivant :

Titres miniers	Ententes et charges
CM 226 CL 3941621, CL 3941633 CL 3941634, CL 3941635 CL 3950771, CL 3950772	<p>Les titres miniers appartiennent à 100 % à Osisko.</p> <p>Les claims ont été acquis auprès du fiduciaire liquidateur de Mines McWatters inc. (« McWatters ») en contrepartie d'un paiement en espèces.</p> <p>Les titres étaient assujettis à une redevance variable de 2 à 3 % sur les revenus nets de fonderie (NSR) payable à RG Exchangeco Inc., une filiale à part entière de Royal Gold, Inc. Le pourcentage de la redevance est lié au prix de l'or; le pourcentage le plus élevé s'appliquant lorsque le prix de l'or est supérieur à 350 \$US/oz. Le 28 mars 2011, Osisko a racheté la moitié de la redevance pour un montant de 1 500 000 \$US et par conséquent, lesdits claims sont maintenant assujettis à une redevance variable de 1 à 1,5 % NSR payable à RG Exchangeco Inc.</p>
CL 5144234, CL 5144235 CL 5144236, CL 5144237 CL 5144238, CL 5144239	<p>Les titres miniers appartiennent à 100 % à Osisko.</p> <p>Les claims ont été acquis auprès de Ressources Dianor inc. (« Dianor ») et de sa filiale Ressources Threegold inc. (« Threegold ») en contrepartie d'un paiement en espèces et en actions. Les claims sont assujettis à une redevance de 2 % NSR payable à un particulier. La redevance peut être rachetée en entier par Osisko pour 2 000 000 \$.</p>
CDC 72271	<p>Le titre minier appartient à 100 % à Osisko. Le claim a été acquis auprès de Abitibi Royalties Inc., successeur de Mines de la Vallée de l'Or Ltée dans la propriété, contre une somme en espèces. Le claim est assujetti à une redevance de 2 % NSR payable à Abitibi Royalties Inc.</p>
CDC 2000854, CDC 2000855 CDC 2000856, CDC 2000857 CDC 2000858, CDC 2000859	<p>Les titres miniers appartiennent à 100 % à Osisko.</p> <p>Les claims ont été achetés auprès d'un particulier représentant J. Stoch, en contrepartie d'un paiement en espèces. Les claims étaient assujettis à une redevance dérogatoire brute de 2,5 %. Le 12 juillet 2011, la Société a racheté un intérêt de redevance de 1 % de Géoconseils Jack Stoch Limitée en contrepartie de l'émission de 460 000 actions ordinaires d'Osisko.</p>
CDC 2001055	<p>Le titre minier appartient à 100 % à Osisko.</p> <p>Le claim a été acquis auprès d'un particulier en contrepartie d'un paiement en espèces. Le claim est assujetti à une redevance dérogatoire brute de 2,5 %.</p>

Responsabilités environnementales liées aux activités antérieures

À la connaissance de la Société, aucune responsabilité ni aucune obligation environnementale n'est associée à la propriété Canadian Malartic, si ce n'est le respect des règlements du MDDEP concernant les activités d'exploration. On trouve sur le site de la propriété Canadian Malartic plusieurs parc à résidus de l'ancienne mine East Malartic n'ayant pas fait l'objet de travaux de restauration, mais tant que ceux-ci sont couverts par des droits d'exploration (CDC), les responsabilités environnementales qui y sont liées relèvent du MRNF. En ce qui a trait à l'entente formelle conclue avec le MRNF le 16 mars 2010, à la suite de la signature d'une entente-cadre en janvier 2009, la responsabilité environnementale liée aux anciennes mines demeurera celle du MRNF, tandis que toute nouvelle obligation environnementale découlant de l'exploitation de la mine Canadian Malartic sera sous l'entière responsabilité d'Osisko.

Autorisations et permis environnementaux

Le 4 septembre 2008, la Société a déposé son étude d'impact sur l'environnement auprès du MDDEP. L'étude d'impact sur l'environnement a été analysée et acceptée par les autorités gouvernementales du Québec, qui ont établi sa conformité aux directives du MDDEP. Le processus formel des audiences du BAPE a débuté le 11 mars 2009, et le 9 juillet 2009, le MDDEP a rendu public le rapport découlant de l'enquête publique et des audiences. Le rapport concluait que le projet Canadian Malartic pouvait être autorisé à certaines conditions, incluant (i) certains programmes de suivi; et (ii) le dépôt de garanties financières suffisantes pour assurer la réalisation du projet Canadian Malartic dans une perspective de développement durable. Le 20 août 2009, le Conseil des ministres du Québec a approuvé le décret (le « **décret 914-2009** ») autorisant la construction de la mine Canadian Malartic.

Au 31 décembre 2010, la mine Canadian Malartic avait reçu tous les permis gouvernementaux requis pour la construction et les activités connexes, à l'exception des autorisations pour l'exploitation de l'usine et de la mine. Le certificat d'autorisation officiel pour l'usine et la mine a été accordé le 31 mars 2011, et à partir de ce moment, la mine Canadian Malartic avait tous les permis requis.

Néanmoins, la Société avait reçu 13 avis de non-conformité du MDDEP à la fin de l'année 2010. La plupart des avis ont été émis en raison de niveaux de bruit nocturne dépassant les niveaux établis dans le décret 914-2009, lequel définit les paramètres d'exploitation. Les avis pour le bruit ont été établis à partir des données fournies par les appareils de mesure de la Société elle-même, tel qu'exigé dans le décret 914-2009. Les niveaux de bruit plus élevés étaient en partie attribuables à des délais et à la méthode de construction du « mur vert » qui devait servir de barrière sonore et visuelle pour les opérations minières. Les délais ont été causés par la nécessité d'avoir recours au processus d'expropriation établi par le gouvernement pour le dernier résident, et ce malgré un processus de négociation qui s'est étalé sur plus d'un an avec le propriétaire de la résidence.

Au début de l'année 2011, la Société a mis en place différentes mesures pour réduire l'impact sonore de ses opérations, notamment en modifiant sa flotte d'équipement, en ajoutant des « trousseaux d'assourdissement du bruit » nouvellement élaborées sur les camions de 240 tonnes de marque Caterpillar, et des mesures de réduction du bruit pour l'équipement de forage. La Société a également accepté de relocaliser 60 familles de plus situées dans un secteur adjacent au « mur vert », élargissant du même coup la zone tampon. De plus, la Société s'est engagée à construire un nouveau parc récréatif dans la zone tampon, projet qui devrait être réalisé en 2012. Par mesure de précaution et pour établir les niveaux de bruit nocturne ambiants, la Société avait cessé ses activités minières entre 19h et 7h.

À la suite de discussions intervenues entre la Société et le MDDEP, le Conseil des ministres du Québec a approuvé, le 13 avril 2011, le décret (le « **décret 405-2011** ») modifiant les paramètres d'exploitation du décret 914-2009. Par conséquent, les opérations ont repris à temps plein au cours du deuxième trimestre,

y compris pendant la nuit. Le nouveau décret a été accordé en lien avec l'agrandissement de la zone tampon et du nouveau règlement de zonage municipal proposé pour le futur parc récréatif, lequel a été adopté par la ville de Malartic le 12 juillet 2011. Conjointement, le décret 405-2011 et le nouveau règlement de zonage municipal ont permis d'augmenter les niveaux de bruit permis pour les activités minières. Depuis ce temps, la Société et le MDDEP s'affairent à élaborer un programme de suivi environnemental révisé qui, à terme, permettra d'obtenir une version mise à jour du certificat d'autorisation pour l'usine et le complexe minier.

La période de rodage a démontré la nécessité de mettre en œuvre de nouvelles mesures d'atténuation du bruit. En 2011, la Société a reçu 21 nouveaux avis de non-conformité du MDDEP, la majorité découlant des niveaux de bruit et des vibrations associées au dynamitage. La Société a promptement réagi en mettant de l'avant des mesures d'atténuation, notamment en réaménageant les horaires d'utilisation de certains groupes d'équipement et en mettant en place un processus de vérification des niveaux de bruit en temps réel lors des quarts de travail de nuit. De plus, la Société a fait appel à Soft dB, une firme d'ingénierie de Québec spécialisée en solutions avancées de masquage sonore et en systèmes de simulation acoustique. Un vaste projet de cartographie acoustique a été effectué sur les foreuses, les camions, les pelles et les autres pièces d'équipement importantes de la Société. Grâce aux connaissances acquises en 2011, les équipements et les procédés les plus bruyants ont été identifiés et les meilleures stratégies de réduction sont en cours d'investigation et de mise en œuvre.

La Société a répondu à toutes les plaintes reçues en mettant en œuvre un processus diligent d'enquête et en fournissant l'information aux plaignants, s'il y a lieu, et au MDDEP. Bon nombre de ces plaintes provenaient de personnes habitant à côté du mur vert qui ont par la suite négocié la vente de leur maison avec la Société. La Société a également mis sur pied une ligne téléphonique pour recevoir les plaintes au cours du deuxième trimestre.

Accès, climat, ressources locales, infrastructures et géographie physique

Accès

On peut accéder directement à la partie nord de la propriété Canadian Malartic par la route 117. Une route pavée de direction nord-sud reliant Malartic et le lac Mourier traverse la partie centrale de la propriété Canadian Malartic. Celle-ci est également accessible par un réseau de chemins forestiers et de routes de gravier construites du temps des anciennes mines exploitées dans le secteur. Malartic est par ailleurs desservie par une voie de chemin de fer qui passe au centre de la ville. L'aéroport le plus proche se trouve à Val-d'Or, à environ 25 km à l'est de Malartic.

Climat

La température annuelle moyenne dans la région de Val-d'Or/Malartic est de 1,2°C, tandis que les températures moyennes quotidiennes varient de -17,2°C en janvier à 17,2°C en juillet. Les précipitations annuelles moyennes sont de 914 mm, avec un sommet en septembre (102 mm) et un creux en février (40,5 mm). Les chutes de neige commencent en octobre pour se terminer en mai, mais se produisent surtout entre novembre et mars. Les chutes de neige les plus abondantes sont observées en décembre, avec une moyenne de 610 mm ou l'équivalent de 54 mm d'eau. Les vents soufflent généralement du sud ou du sud-ouest de juin à janvier et principalement du nord-ouest de février à mai. La vitesse moyenne des vents se situe entre 11 et 14 km/h.

Ressources locales

La propriété Canadian Malartic est située dans la partie sud de la ville de Malartic, qui compte environ 3 500 habitants. La ville est bien pourvue en établissements commerciaux et institutionnels, et héberge notamment des garderies, un centre d'éducation aux adultes, un centre culturel, un centre de soins de longue durée, un centre hospitalier, des motels, des restaurants, des fournisseurs de services, et des commerces de détail. On y trouve aussi une clinique médicale ainsi qu'une école primaire et une école secondaire. La ville de Val-d'Or, à quelques 25 km à l'est de Malartic, abrite un grand nombre de fabricants et de fournisseurs de matériel minier.

Infrastructures

Une main-d'œuvre formée à la conduite de machinerie lourde et aux travaux industriels est disponible directement à Malartic. Il existe aussi un bon bassin de travailleurs qualifiés dans un rayon d'environ 35 km de Malartic, particulièrement à Cadillac à l'ouest et à Val-d'Or à l'est, où plusieurs mines sont toujours en exploitation. Il est à noter toutefois que le niveau accru d'activité minière dans la région de l'Abitibi peut occasionner des pénuries temporaires de certaines catégories de personnel minier expérimenté.

Géographie physique

La propriété Canadian Malartic est située dans un secteur relativement plat de la région des basses-terres de l'Abitibi, une région de plaines parsemée de quelques petites collines. Le relief topographique de la propriété Canadian Malartic est peu prononcé et ne présente qu'une différence d'élévation de 95 m environ sur toute sa superficie. La plus grande partie du secteur est peu boisée; l'épinette noire, le mélèze et le bouleau de croissance secondaire y constituant les espèces dominantes. Le centre, le centre-est et le centre-ouest de la propriété Canadian Malartic sont traversés par un certain nombre de ruisseaux coulant généralement dans l'axe est-ouest, entrecoupés de zones marécageuses. L'extrémité sud-est de la propriété Canadian Malartic chevauche partiellement le lac Fournière, d'une superficie d'environ 28 km².

La couche de mort-terrain est généralement constituée d'une mince couche de till, le plus souvent de quelques mètres d'épaisseur, parsemée ici et là de sol tourbeux riche en matière organique. Les affleurements sont relativement rares et sont la plupart du temps restreints à des secteurs localisés où la lithologie présente de la silicification et est plus résistante à l'érosion.

Historique

Détenteurs précédents et détenteur actuel

Les frères Gouldie ont été les premiers à découvrir de l'or dans la région de Malartic en 1923, à l'endroit maintenant nommé la zone Gouldie. En 1925, un nouvel indice, situé à environ 1,6 km au nord-ouest du prospect Gouldie, a été découvert et jalonné par un syndicat de prospecteurs d'Ottawa. Cette propriété a été vendue, en 1927, à la société Malartic Gold Mines alors récemment constituée. Malartic Gold Mines exécuta des tranchées, des forages et des travaux sommaires de développement souterrain sur le gisement jusqu'à ce que le début de la Grande Crise vienne interrompre le projet en 1929.

En 1933, la société d'origine Canadian Malartic Gold Mines Ltd prit possession de la propriété de la Malartic Mines ainsi que des claims couvrant le prospect Gouldie. La production à la mine Canadian Malartic d'origine a débuté en 1935 et s'est poursuivie de façon ininterrompue jusqu'en 1965. Le succès de la mine Canadian Malartic d'origine a entraîné de l'exploration additionnelle, des découvertes ainsi que la mise en valeur sur des terrains situés immédiatement à l'est. L'exploitation des mines

Barnat/Sladen et East Malartic a débuté, de façon indépendante l'une de l'autre, à partir de 1938 et s'est poursuivie, avec seulement quelques interruptions mineures, jusqu'en 1970 et 1983 respectivement.

En 1964, Falconbridge Nickel Ltée a acheté la mine Canadian Malartic d'origine et, suite à la fin de la production d'or en 1965, a réaménagé l'usine afin de traiter du minerai nickélifère de sa mine Marbridge. Ces opérations se sont terminées en 1968, après quoi l'usine Canadian Malartic d'origine a été mise hors service et démantelée.

En 1974, les titres miniers couvrant une partie des titres historiques de la Canadian Malartic ont été acquis par East Malartic Gold Mines. En 1979, Long Lac Exploration Ltée a fait l'acquisition du reste du camp minier aurifère, soit les terrains restants de la Canadian Malartic ainsi que les anciens producteurs miniers Barnat/Sladen et East Malartic Mines. Les deux sociétés, de même qu'une troisième société d'Ontario, ont fusionné en 1982 pour former Lac Minerals Ltd. (« **Lac Minerals** »), qui a poursuivi des travaux d'exploration sur la propriété pendant la décennie suivante, dans le but de définir des ressources aurifères près de la surface pouvant être exploitées à ciel ouvert.

Barrick Gold Corporation (« **Barrick** ») a pris le contrôle de la propriété en 1994 en faisant l'acquisition de Lac Minerals. Barrick n'a pas fait d'exploration sur la propriété mais a effectué, durant les années 1990, diverses études sur l'environnement et la stabilité des chantiers d'abattage. La principale activité de Barrick jusqu'en 2002 sur la propriété a été de traiter du minerai pyriteux de sa mine Bousquet à l'usine d'East Malartic, entraînant ainsi la production de résidus générateurs d'acide. Barrick a vendu tous ses intérêts dans le camp de Malartic à McWatters en février 2003, incluant les responsabilités environnementales et de restauration minière.

En novembre 2004, Osisko a fait l'acquisition, par un intermédiaire, d'un intérêt de 100 % sur six claims et une CM couvrant l'ancienne mine Canadian Malartic d'origine. Les titres miniers ont été acquis auprès du fiduciaire liquidateur des actifs de McWatters, suite à sa faillite plus tôt en 2004. Ces titres miniers étaient assujettis à une redevance variable de 2 à 3 % NSR, payable à RG Exchangeco Inc., une filiale à part entière de Royal Gold, Inc. Le pourcentage de la redevance est lié au prix de l'or; le pourcentage le plus élevé s'appliquant lorsque le prix de l'or est supérieur à 350 \$US/oz. Le 28 mars 2011, Osisko a racheté la moitié de la redevance pour un montant de 1 500 000 \$US et par conséquent, lesdits claims sont maintenant assujettis à une redevance variable de 1 à 1,5 % NSR payable à RG Exchangeco Inc. Les titres ont depuis été transférés et sont enregistrés en propriété exclusive au nom d'Osisko. La Société a choisi de ne pas acheter les CM couvrant les anciennes mines productrices Barnat, Sladen et East Malartic du fiduciaire liquidateur de McWatters, par souci de ne pas hériter du passif environnemental associé. Cette partie de la propriété est passée sous le contrôle du gouvernement du Québec (MRNF) en décembre 2004, après l'échec du fiduciaire liquidateur à trouver un acheteur.

Le 29 décembre 2004, Osisko a annoncé la signature d'une lettre d'intention avec Dianor et sa filiale à part entière Threegold, afin de faire l'acquisition d'un intérêt de 100 % sur un bloc de six claims contigus situé au sud-ouest de la propriété acquise du syndic de McWatters. Ces claims sont assujettis à une redevance de 2 % NSR payable à un particulier mais qui peut être rachetée en contrepartie d'un montant de 2 000 000 \$. Les documents officiels de transfert de ces claims ont été déposés le 29 décembre 2005 et les titres sont maintenant enregistrés en propriété exclusive au nom d'Osisko.

Entre février et juin 2005, 92 claims additionnels ont été jalonnés par Osisko, ou ses intermédiaires attirés, autour du bloc initial de sept titres miniers et celui de Dianor. En décembre 2005, Osisko a jalonné six autres claims à la bordure sud de la propriété. Le transfert de ces claims a été effectué et tous sont maintenant dûment enregistrés en propriété exclusive au nom d'Osisko.

Le 3 février 2006, Osisko a annoncé la signature d'une lettre d'intention avec Mines de la Vallée de l'Or pour l'acquisition d'un intérêt de 100 % dans un claim additionnel adjacent à la propriété. Le titre est assujéti à une redevance de 2 % NSR payable à Abitibi Royalties Inc., successeur de Mines de la Vallée de l'Or. La finalisation de l'entente a été annoncée le 21 juin 2006 et le transfert du claim a été effectué; il est maintenant dûment enregistré en propriété exclusive au nom d'Osisko.

À la fin de l'année 2005, le gouvernement du Québec a annoncé la dissolution des concessions minières et des claims couvrant la portion restante de la propriété de McWatters ayant été transférée par le fiduciaire liquidateur de McWatters, et la conversion de ces titres miniers en 16 claims désignés sur carte. La conversion de ces titres miniers en claims désignés sur carte a eu pour effet d'affranchir tout détenteur éventuel de ces titres du passif environnemental et des charges associées.

Les claims ont été ouverts au jalonnement par le biais du système électronique de gestion des titres miniers du gouvernement du Québec et huit différentes parties ont simultanément soumis un avis de désignation pour les titres. Afin de départager les détenteurs, le gouvernement a procédé à un tirage au sort pour chacun des claims le 15 février 2006. Osisko a réussi à faire l'acquisition de deux de ces claims lors du tirage. Le 2 mars 2006, Osisko a annoncé la signature de lettres d'entente avec un groupe de 4 parties indépendantes afin de faire l'acquisition d'un intérêt de 100 % sur les 14 titres restants. Sept de ces titres ont été acquis de deux individus, sans condition, restriction ou charge additionnelle. Les sept autres claims ont été achetés de deux autres individus et sont assujéti à une redevance dérogatoire brute de 2,5 %. Le transfert de ces claims a été effectué et tous sont maintenant dûment enregistrés en propriété exclusive au nom d'Osisko.

Historique d'exploration

L'exploitation des anciennes mines aurifères situées sur la propriété d'Osisko, soit Canadian Malartic, Barnat/Sladen et East Malartic, a débuté entre les années 1935 et 1938, et s'est terminée respectivement en 1965, 1970 et 1983. Relativement peu de travaux d'exploration ont été effectués avant la mise en valeur des gisements, et les documents produits pendant l'exploitation minière, tels que les rapports géologiques, de forage, de développement et de production, sont demeurés internes et non publiés. Les archives collectives des anciennes mines productrices ont été acquises par Lac Minerals lors de sa prise de contrôle de la propriété, et entreposées dans les bureaux administratifs de la mine East Malartic. Les bureaux de la mine et les archives passèrent sous le contrôle du gouvernement du Québec (MRNF) au moment du transfert, par le fiduciaire liquidateur de McWatters, de cette portion de la propriété de McWatters sous la responsabilité du gouvernement.

Les premières cartes géologiques de la région de Malartic (canton de Fournière) ont été dressées par la Commission géologique du Canada. Des rapports géologiques incluant une cartographie détaillée de la région de la mine Canadian Malartic ont été produits en 1928 par Canadian Malartic Mines Ltd. Le Service des Mines du Québec a de nouveau cartographié en détail le secteur de Canadian Malartic en 1935 et a fourni les premières descriptions pétrographiques des roches minéralisées. Plusieurs rapports géoscientifiques portant sur le camp minier aurifère de Malartic ont par la suite été publiés par la Commission géologique du Canada et le ministère des Richesses naturelles du Québec de 1940 à l'an 2000.

Après la fermeture de la mine East Malartic, Lac Minerals a poursuivi les travaux d'exploration sur la propriété, incluant le forage d'environ 500 trous en surface, sur et autour du gîte Canadian Malartic, dans le cadre de différentes campagnes datant de 1981 à 1985. Plusieurs autres campagnes de forage ont été complétées dans les secteurs de Barnat/Sladen et d'East Malartic sur la propriété jusqu'en 1990, lorsque Lac Minerals a abandonné l'exploration de la propriété. La majorité des données de forage générées par

Lac Minerals ont été déposées comme travaux statutaires auprès du gouvernement du Québec et sont disponibles pour consultation publique.

Lac Minerals a réalisé quelques levés géophysiques au sol (polarisation provoquée, magnétométrie, électromagnétique) restreints sur la propriété entre 1980 et 1983, mais les résultats se sont avérés décevants ou non concluants, et aucune signature géophysique n'a pu être corrélée à des zones minéralisées connues.

Compte tenu de la faible utilité des différentes techniques géophysiques, Lac Minerals a préféré cibler ses travaux de forage d'exploration en fonction des résultats historiques de forage, de développement souterrain et de cartographie géologique en surface. Cette approche a mené à la découverte d'une nouvelle zone minéralisée (la zone Charlie), située sous le parc à résidus au sud de la mine Sladen.

À l'époque où Barrick était détenteur de la propriété (de 1994 à 2003), aucun programme d'exploration n'a eu lieu. Les efforts ont été axés sur une recompilation partielle des données historiques à des fins d'estimation de ressources, et des études sur l'environnement et la stabilité des chantiers d'abattage. Barrick a foré une quantité limitée de sondages géotechniques afin de déterminer l'épaisseur et la stabilité des piliers de surface à la mine Canadian Malartic, dans le secteur situé sous les résidences du quartier sud de la ville de Malartic. Suite à son acquisition en 2003, il n'existe aucune indication que McWatters aurait réalisé des travaux d'exploration sur la propriété.

Historique de forage

La vaste majorité des forages historiques sur la propriété ont été réalisés par les anciens producteurs des mines d'or Canadian Malartic, Barnat/Sladen et East Malartic, pendant le développement et la production. La documentation pour ces travaux est principalement constituée de documents internes qui n'ont pas été publiés. Un sous-ensemble de ces archives historiques a été compilé par Osisko, notamment pour les terrains couverts par le gisement Canadian Malartic.

Deux phases de forages historiques se distinguent pour le gisement Canadian Malartic. Au cours de la première phase, soit de 1928 à 1963 par Canadian Malartic Mines Ltd., les registres indiquent que plus de 5 000 sondages de surface et souterrains ont été forés sur cette partie de la propriété. Ces sondages ont surtout été forés des galeries souterraines pour assurer un contrôle des teneurs. Les archives qui subsistent comprennent des données pour environ 4 000 de ces sondages (les sondages des séries S et U de Canadian Malartic), dont les données pour 3 838 sondages (159 056 m de forage) ont été intégrées dans la base de données numériques d'Osisko. Les autres ont été écartés en raison de données incomplètes, illisibles ou de localisations non fiables. Aucune description n'est disponible quant aux procédures de forage, à l'équipement utilisé, au calibre de carottage ou à la qualité du forage dans ces documents. Les données d'orientation des sondages se limitent à des tests sporadiques à l'acide pour déterminer le pendage. Les données de forage pour les secteurs des anciennes mines Barnat/Sladen et East Malartic ont été compilées par Osisko afin de les inclure dans la mise à jour des ressources.

Lac Minerals a foré environ 502 sondages en surface (43 495 m de forage) sur la propriété Canadian Malartic de 1981 à 1985. Les journaux de sondage indiquent un diamètre de calibre BQ mais les renseignements relatifs aux procédures de forage et à l'équipement de forage ne sont pas disponibles. Les données d'orientation des sondages se limitent à des tests sporadiques à l'acide pour déterminer le pendage et de rares mesures d'azimut et de pendage à l'aide d'instruments non spécifiés.

Historique de production

La propriété Canadian Malartic inclut quatre anciennes mines aurifères. Trois d'entre elles, soit d'ouest en est, les mines Canadian Malartic, Sladen et East Malartic, font partie d'un système minéralisé continu s'étendant sur 3 000 m de longueur. La mine Barnat fait partie du camp minier aurifère Malartic mais est considérée comme un gisement distinct, situé au sein de la zone de faille de Cadillac. Au cours des années 1935 à 1983, ces mines ont produit un total de 159 451 kg (5 126 462 oz) d'or, principalement à partir d'exploitations souterraines. Trois petites fosses à ciel ouvert (dans les zones Buckshot et Mammoth) ont été creusées aux mines Barnat et East Malartic dans le but de récupérer la minéralisation des piliers de surface après le remblayage des chantiers miniers souterrains.

La mine Canadian Malartic a été en exploitation entre 1935 et 1965. Le gisement a été exploité principalement par des méthodes souterraines de chantiers en longs trous, et constituait la seule mine d'or souterraine à procéder par abattage en masse au Québec. L'extraction s'est limitée aux zones minéralisées à haute teneur (> 3 g/t Au) au sein d'une large enveloppe minéralisée de basse teneur, sur neuf niveaux répartis jusqu'à une profondeur approximative de 350 m. Le développement s'est poursuivi sur quatre niveaux supplémentaires (jusqu'au niveau 13), mais il n'y a aucune évidence d'extraction à ces niveaux plus profonds. Au total, 9 931 376 tonnes de minerai, d'une teneur moyenne de 3,37 g/t Au, ont été extraites pour une production totale de 33 468,3 kg d'or (1,076 million d'onces d'or). La minéralisation, qui se présente sous forme d'or natif finement disséminé au sein de sédiments altérés et d'un porphyre, a pu être récupérée au moyen de techniques de broyage standard et d'un circuit de lixiviation au cyanure avec un taux moyen de récupération de 89,4 % pendant la durée de vie de la mine.

De plus, le minerai de la mine Canadian Malartic était anormalement riche en argent, comparativement au reste du camp minier aurifère de Malartic, avec un ratio or / argent variant de 4:1 à 1:1. La production totale d'argent a été approximativement de 20 000 kg (643 000 oz).

La mine Barnat/Sladen comprenait plusieurs corps minéralisés. La mine Barnat a extrait du minerai provenant d'au moins trois zones distinctes localisées au sein d'amas tectonisés de porphyre/diorite à l'intérieur de la zone tectonique de Cadillac. La mine Sladen, située au sud de la zone de faille, exploitait du minerai inclus dans les roches de la Sous-province de Pontiac et dans le prolongement vers l'est du couloir minéralisé contenant la mine Canadian Malartic. La production a commencé en 1938 aux mines Barnat/Sladen et s'est poursuivie jusqu'en 1970. Au total, 8 454 032 tonnes de minerai d'une teneur moyenne de 4,46 g/t Au ont été extraites pour une production totale de 37 743,5 kg d'or (1,213 million d'onces d'or). Le minerai de Barnat/Sladen contenait également un peu plus de 1 g/t d'argent, pour une production totale d'environ 9 000 kg d'argent (289 000 oz d'argent).

Les opérations de la mine East Malartic ont débuté en 1935 et se sont poursuivies de façon semi-continue jusqu'en 1983, faisant de cette dernière le plus important producteur historique du camp aurifère de Malartic. Sur la durée de vie de la mine, un total de 17 948 457 tonnes de minerai, d'une teneur moyenne de 4,92 g/t Au, ont été extraites pour un total de 88 239,1 kg d'or (2,837 millions d'onces d'or).

Contextes géologiques

La majeure partie de la propriété Canadian Malartic couvre des unités métasédimentaires du Groupe de Pontiac, situées juste au sud de la zone tectonique de Cadillac. La portion centre-nord de la propriété couvre une section du corridor de faille d'environ 3,5 km de long et est constituée de métavolcanites mafiques-ultramafiques du Groupe de Piché recoupées par des intrusions porphyriques, ainsi que de roches métasédimentaires du Groupe de Cadillac au nord de la zone de faille. La zone tectonique de Cadillac montre une orientation de N320°E au niveau de la ville de Malartic et de N280°E – N290°E plus à l'est. Le changement abrupt de direction du corridor de faille a été interprété comme une bifurcation de

la zone de faille. La portion de la zone de faille orientée à N280°E – N290°E est appelée la zone tectonique de Malartic et s'étend sur une distance latérale d'environ 9 km avec une largeur variant entre 600 et 900 m. La zone tectonique de Malartic inclut plusieurs failles subsidiaires avec des orientations variant de subverticales à subhorizontales.

La portion de la ceinture volcanique du Groupe de Piché qui traverse la propriété Canadian Malartic a une largeur d'environ 650 m. Deux structures majeures, les failles Malartic (Cadillac) et Sladen, définissent les limites nord et sud de la zone tectonique dans le secteur immédiat de Malartic. Sur la propriété, la faille Malartic est d'orientation N260°E - N280°E avec un pendage de 75° vers le nord, tandis que la faille Sladen est orientée à N090°E - N100°E avec un pendage variant de 70°S à subvertical. Les métavolcanites ultramafiques du Groupe de Piché n'affleurent pas sur la propriété et leur existence est connue par les rapports historiques, les chantiers miniers et les forages. Les roches du Groupe de Piché sont typiquement de couleur gris-bleu, montrant une schistosité marquée avec de nombreuses veinules de talc-carbonate. Un autre faciès moins altéré est également rencontré, soit une roche ultramafique massive, serpentinisée et de granulométrie aphanitique à fine.

Les roches métasédimentaires du Groupe de Pontiac se trouvant sur la propriété sont constituées de grauweekes turbiditiques, de mudstones et de quelques siltstones, généralement sous forme de rythmites, avec des lits d'épaisseur variant de un millimètre à un mètre. Typiquement, les sédiments montrent une foliation bien développée et sont gris foncé à noirs, présentant occasionnellement une teinte brunâtre causée par le développement de biotite par métamorphisme et/ou altération potassique à proximité des intrusions porphyriques felsiques.

Les roches des groupes de Pontiac et de Piché sont recoupées par plusieurs corps porphyriques felsiques épizonaux, décrits comme des syénites, syénites quartzifères, monzonites quartzifères, granodiorites et tonalites. La géométrie de ces intrusions felsiques est très variable et on retrouve sur la propriété des filons-couches, des dykes, des lentilles discontinues et de petits massifs isolés.

Les porphyres contiennent tous des phénocristaux de feldspath (1 à 5 mm) dans une matrice gris pâle à moyen, aphanitique à finement grenue. Dans le Groupe de Pontiac, les intrusions porphyriques sont particulièrement abondantes dans un secteur limité au sud par la faille Raymond. Au sud de la faille Raymond et dans la partie sud-ouest de la propriété Canadian Malartic, on retrouve un essaim de filons-couches ultramafiques (possiblement des coulées de komatiites) au sein des roches métasédimentaires. Le pluton de granodiorite/tonalite Fournière touche l'extrémité sud-est de la propriété.

Les forages de surface effectués par Lac Minerals dans les années 1980 ont défini plusieurs zones minéralisées, situées près de la surface, qui constituent toutes l'expression d'un plus large système minéralisé continu, en profondeur. En plus de ces dernières zones, on retrouve sur la propriété les zones minéralisées Gouldie et Charlie, situées approximativement à 1,2 km au sud-est du gisement principal. La relation entre ces zones et le gisement principal est présentement inconnue. Au sein de la zone tectonique de Cadillac, plusieurs zones minéralisées situées près de la surface ont été répertoriées (Barnat Sud, Buckshot) et sont généralement associées aux intrusions felsiques disloquées.

Minéralisation

Canadian Malartic

La minéralisation dans le gisement Canadian Malartic se présente sous forme d'un halo continu de 1 à 5 % de pyrite disséminée avec de l'or natif fin et des traces de chalcoppyrite, sphalérite et tellurures. Elle se retrouve principalement à l'intérieur des roches sédimentaires clastiques altérées du Groupe de Pontiac (grauweekes turbiditiques, mudstones et quelques siltstones) qui recouvrent une intrusion épizonale de

diorite porphyrique. La minéralisation se retrouve également dans les parties supérieures du porphyre. L'intrusion porphyrique s'amincit dans la mine Sladen Malartic et la minéralisation disséminée se poursuit dans le grauwaacke silicifié, formant un corps tabulaire subvertical qui est tronqué par la faille de Cadillac à l'extrémité ouest de la mine East Malartic.

L'altération dans les roches métasédimentaires se compose de biotite-séricite-carbonate (altération potassique) à laquelle se surimpose de la silice-carbonate cryptocristalline. Les carbonates se composent de calcite et d'un peu d'ankérite. Les zones hautement silicifiées montrent une texture de chert et sont fréquemment bréchifiées. L'altération potassique dans le porphyre consiste principalement en un remplacement des plagioclases par des feldspaths alcalins avec quelques veines mineures de quartz contemporaines. Le remplacement de quartz cryptocristallin et d'un peu de carbonate se surimpose également à l'altération potassique dans le porphyre. Des veines tardives, de texture grossière, composées de quartz-feldspath-muscovite et minéralisées en or natif, forment des stockwerks (minéralisations filoniennes) relativement petits mais à plus haute teneur le long de la bordure nord du gisement. De l'altération rétrograde en chlorite-calcite des assemblages précédents, surtout la biotite, est présente à travers tout le gisement mais est particulièrement intense le long des zones de cisaillement ductile, où elle forme des schistes à chlorite-calcite.

L'association spatiale étroite entre la minéralisation aurifère disséminée, à fort tonnage et faible teneur, avec une intrusion porphyrique épizonale de composition intermédiaire, tout comme la présence d'une altération potassique considérable à travers tout le système, contribuent à suggérer que le gisement Canadian Malartic puisse constituer un système aurifère porphyrique archéen.

Barnat Sud

La minéralisation dans la zone Barnat Sud se trouve au nord et au sud des chantiers des anciennes mines Barnat et East Malartic, principalement le long de la bordure méridionale de la faille de Cadillac. La minéralisation aurifère disséminée et en stockwerks s'étend selon un axe NO-SE et est encaissée dans des grauwaackes silicifiés du Groupe de Pontiac au sud de la faille, et dans des dykes porphyriques avec altération potassique et des roches ultramafiques schisteuses, carbonatisées et biotitiques au nord de la limite de la zone de faille. Des dykes porphyriques subverticaux présents des deux côtés de la faille, mais plus abondants du côté nord, renferment de la minéralisation disséminée ainsi que des veines de quartz tardives avec de l'or visible localement. La minéralisation encaissée dans les roches sédimentaires silicifiées du côté sud de la faille représente l'extension Sladen (vers l'est) du gisement Canadian Malartic, qui aurait été déplacée et possiblement disloquée le long de la zone de faille. Le modèle préconisé à l'heure actuelle suggère que la minéralisation aurifère dans la zone Barnat Sud pourrait se prolonger vers l'est, le long des murs nord et sud de l'ancienne mine East Malartic.

Forage

Base de données

Trois phases de forage distinctes ont eu lieu sur le projet. Dans la première phase, de 1928 à 1963, la Canadian Malartic a complété un total de 3 838 sondages pour 159 056 m de forage. Ces sondages ont pour la plupart été forés des galeries souterraines pour assurer un contrôle des teneurs. De 1987 à 1990, Lac Minerals-Barrick ont complété 629 sondages pour 69 449 m de forage. Ces sondages ont été forés de la surface et ont permis de définir des ressources près de la surface (essentiellement à moins de 200 m de la surface). Depuis 2005 et jusqu'à la fin du mois de janvier 2011, Osisko a complété 2 750 sondages pour 636 198 m de forage au diamant de calibre NQ. Ces sondages ont permis de définir la minéralisation sur l'ensemble de la zone minéralisée principale.

La base de données utilisée dans le cadre du rapport Canadian Malartic mis à jour comprenait, à la fin du mois de janvier 2011, des données provenant de 7 217 sondages au diamant, ce qui représente un total de 864 703 mètres de carottes. La base de données combinée a été révisée et validée avant d'être finalisée dans un format approprié pour l'estimation des ressources.

Forage complété en 2011

En 2011, Osisko a complété un total de 182 sondages pour 35 441 m de forage sur la propriété Canadian Malartic, toutes catégories confondues, incluant 25 sondages pour 5 572 m sur le gisement Canadian Malartic, 50 sondages pour 10 383 m sur le gîte Barnat Sud et 25 sondages pour 2 961 m sur la zone Gouldie.

Carottes et tubage

Les carottes de calibre NQ sont déposées dans des caisses en bois standards à la foreuse puis protégées à l'aide d'un couvercle solidement fixé. Les carottes sont ensuite livrées après chaque quart de travail à la carothèque d'Osisko aux bureaux d'exploration de Malartic.

Dans la presque totalité des cas, le tubage des trous demeure en place après le forage et les levés de fond de trou, de manière à permettre de mesurer avec précision l'emplacement de l'orifice du trou. Le trou peut ensuite être prolongé au besoin. Le tubage est bouché à l'aide d'une cale de bois pour empêcher que des débris ne pénètrent dans le trou, tandis que de grands pieux en bois sont fichés dans le sol pour marquer l'emplacement du tubage.

Arpentage des collets de forage

À quelques exceptions près, la localisation des trous projetés et la position des trous forés sont établies et mesurées à l'aide d'un appareil GPS différentiel SI cinétique à faisceau hertzien et en temps réel de marque Sokkia. L'emplacement prévu d'un trou de forage est indiqué au moyen d'une tige d'acier et d'au moins deux pieux de part et d'autre, situés au nord ou au sud, selon le quadrillage UTM, de la tige d'acier. Les trous forés sont ensuite arpentés à nouveau à l'aide du GPS différentiel.

Levés de fond de trou

Depuis le début du projet, les méthodes de levé de fond de trou ont évolué. Au départ, les données sur le pendage et la déviation de fond de trou étaient obtenues au moyen de tests à l'acide réalisés à des intervalles d'environ 100 m. L'entrepreneur en forage a ensuite fait l'acquisition d'un instrument Flexit lui permettant de mesurer la déviation au fond du trou. En règle générale, les trous font l'objet d'un levé immédiatement après le forage et les trous de la première série ont tous été revérifiés.

La sonde Flexit est un appareil autonome, muni de piles, de dispositifs électroniques de contrôle et de synchronisation, d'une antenne interne de liaison radio, de trois accéléromètres à fixation orthogonale, de trois magnétomètres à fixation orthogonale, et d'une sonde de température. La sonde mesure simultanément l'azimut ($\pm 0,3^\circ$), l'inclinaison ($\pm 0,2^\circ$), le champ magnétique total (± 50 nT), l'inclinaison magnétique ($\pm 0,3^\circ$), ainsi que la température du trou ($\pm 0,2^\circ\text{C}$). Les données de la sonde sont transférées sur un appareil mobile de collecte de données, puis téléchargées sur un ordinateur dans le but de les inclure dans les journaux de sondage.

Approche et méthodologie d'échantillonnage

L'échantillonnage de la minéralisation aurifère sur la propriété Canadian Malartic s'est surtout limité au prélèvement d'échantillons de carottes de forage au diamant. Pendant l'été 2005 et l'été 2007, des géologues conseils indépendants ont prélevés une quantité limitée d'échantillons de surface sur la propriété. Ces échantillons ont ensuite été soumis pour analyse selon le même protocole que celui utilisé pour les échantillons de carottage.

Tous les échantillons ont été analysés pour déterminer leur teneur en or par le laboratoire Chemex de Val-d'Or (Québec), une entreprise qui a la certification ISO 9001:2000. Les échantillons sont analysés par pyroanalyse standard sur des fractions de 50 g avec fini par absorption atomique. Tous les échantillons titrant une teneur supérieure à 10 g/t Au font l'objet d'une autre analyse avec fini gravimétrique. Des mesures de densité sont effectuées sur un échantillon sur vingt-cinq analysés.

Tous les aspects de la méthode et de l'approche d'échantillonnage ont été révisés par MICON lors de la visite sur le site dans le cadre de la préparation du rapport Canadian Malartic, et par Belzile Solutions lors de visites sur le site pour le rapport Canadian Malartic mis à jour. Les protocoles d'AQ/CQ visant à assurer la sécurité des échantillons de carottes, l'intégrité de la chaîne de possession des échantillons et l'exactitude des analyses de laboratoire sont conformes aux pratiques courantes dans l'industrie.

Échantillonnage des carottes, sécurité et chaîne de possession

Les échantillons de carottes prélevés au site de forage sont entreposés dans des caisses de carottes scellées à l'aide d'un ruban de type industriel, puis livrés aux bureaux d'exploration à chaque changement de quart. Toutes les activités de description de carottes, d'échantillonnage et d'entreposage des carottes ont lieu aux bureaux d'exploration, situés dans le complexe administratif de l'ancienne mine East Malartic. Le complexe est protégé par une clôture à mailles et un réseau de caméras vidéo en circuit fermé, et un gardien de sécurité est de faction en permanence à l'entrée. Les employés, administrateurs, dirigeants et associés d'Osisko ne sont d'aucune façon impliqués dans les activités de description, manipulation, et échantillonnage des carottes de forage.

Après les opérations de description et de marquage des carottes décrites ci-dessus, les carottes sont envoyées à l'atelier d'échantillonnage. À cette étape, le géologue sur place ne s'occupe plus des carottes. Des techniciens qualifiés effectuent l'échantillonnage des carottes, tandis que des géologues sur place effectuent le contrôle de la qualité en continu par des vérifications à intervalles réguliers.

Au besoin, les carottes sont rompues en longueurs convenables. Les pièces sont retirées des caisses sans retirer l'étiquette d'échantillon, elles sont coupées en deux sur le sens de la longueur à l'aide d'une scie au diamant, et les deux moitiés sont ensuite remises en place soigneusement dans la caisse. Après avoir traité ainsi un trou complet, le personnel recueille une moitié qui subira un essai de titrage, tandis que l'autre moitié demeure dans la caisse en tant que pièce de référence.

Le technicien place dans des sacs de vinyle numérotés une moitié de l'échantillon de carotte fendue en deux, le numéro du sac correspondant au numéro du livret d'étiquetage utilisé par le géologue qui a réalisé le journal de sondage. La troisième section vide de l'étiquette d'échantillon est placée dans le sac avec l'échantillon, tandis que la partie marquée de l'intervalle d'échantillon est agrafée au fond de la caisse de carottes, au début de l'intervalle de l'échantillon. Les sacs d'échantillons sont fermés hermétiquement à l'aide d'attaches de sécurité en plastique jaune numérotées. Le technicien note les premier et dernier numéros de la séquence d'étiquettes de sécurité pour une série d'échantillons donnée, puis communique l'information au géologue de projet qui pourra ensuite finaliser les journaux de sondage.

Les sacs d'échantillons scellés sont déposés dans des barils de plastique robustes, munis de couvercles pouvant être verrouillés ou dans de grands sacs d'expédition en nylon tissé. Lorsque les barils ou les sacs d'expédition sont pleins, ils sont scellés à l'aide d'une attache de sécurité en plastique rouge numérotée de façon séquentielle. Les barils ou sacs reçoivent un numéro qui correspond au numéro des étiquettes de sécurité puis sont chargés sur des palettes de bois, enveloppées de plastique et numérotées de façon séquentielle. Cette information est également communiquée au géologue de projet.

Des étiquettes d'aluminium sur lesquelles sont poinçonnés le numéro du trou, le numéro de caisse et l'intervalle de la caisse (de/à) sont produites et fixées aux extrémités de chaque caisse de carottes. Les caisses de carottes sont ensuite remises dans un lieu d'entreposage permanent sur place, sur des étagères de classement en acier. Les rejets et les pulpes du laboratoire sont réacheminés au site de la propriété Canadian Malartic et sont entreposés dans de grandes structures en forme de dômes dont l'accès est restreint.

Le géologue de projet prépare la fiche de soumission des échantillons pour le laboratoire qui réalisera les essais de titrage. La fiche contient le numéro des barils ou sacs d'expédition, le numéro des étiquettes de sécurité, ainsi que la séquence des échantillons que contient chaque baril ou sac. Un messenger du laboratoire Chemex vient une ou deux fois par semaine à l'atelier de traitement des carottes pour prendre possession des palettes de barils ou de sacs scellés et les transporter directement au laboratoire. Au laboratoire, un responsable vérifie les numéros des barils et des étiquettes de sécurité et les compare aux numéros qui figurent sur la fiche de soumission, il initiale tous les bons numéros qui correspondent. Une copie de ces fiches est renvoyée aux bureaux d'exploration aux fins de vérification et toute irrégularité est investiguée et corrigée au besoin.

Basé sur ce qui précède, les consultants indépendants de la Société sont d'avis que les protocoles de description et d'échantillonnage des carottes mis en œuvre sur la propriété Canadian Malartic sont typiquement utilisés dans l'industrie et sont conformes aux meilleures pratiques généralement reconnues.

Préparation des échantillons, procédures analytiques et sécurité

Laboratoires d'analyse

Tous les travaux d'essai de titrage de premier niveau et de vérification pour la propriété Canadian Malartic ont été réalisés aux laboratoires Chemex de Val-d'Or (Québec) ou de Reno (Nevada). Afin d'accélérer les délais de traitement considérant le grand volume d'échantillons soumis, le broyage des échantillons est principalement effectué aux installations de préparation de Chemex situées à Timmins (Ontario).

Tous les laboratoires de Chemex ont la certification ISO 9001:2000, relativement à la « prestation de services d'essai de titrage et d'analyse géochimique », émise par la firme de registraires de qualité BSI. La certification ISO 9001:2000 exige de faire la démonstration d'un système de gestion de la qualité qui englobe tous les aspects de l'organisation. Chemex prend part également au « Programme d'essai des compétences des laboratoires d'analyse minérale », en plus de détenir un certificat qui atteste de son succès dans son programme d'analyse de l'or, l'argent, le cuivre, le zinc, le plomb, le nickel et le cobalt. Les échantillons pour analyses de vérification ont été soumis à Accurassay Laboratories de Thunder Bay (Ontario) ou encore à Acme Laboratories de Vancouver (Colombie-Britannique).

Préparation des échantillons et protocoles d'analyse

Tous les échantillons que reçoit le laboratoire Chemex sont intégrés dans un système de traçabilité qui fait partie intégrante du Système de gestion de l'information de laboratoire de l'entreprise (SGIL). Ce système utilise des codes barres et la numérisation et il offre une information complète sur la chaîne de possession des échantillons, à toutes les étapes de préparation et d'analyse, de façon à limiter les risques d'intervertir des échantillons et les erreurs de transcription.

Les échantillons subissent un séchage, puis un broyage à 70 % pour un tamisage dans une maille de diamètre -10 (1,7 mm). Un sous-échantillon de 250 g prélevé dans la matière broyée est pulvérisé à 85 % pour un tamisage dans une maille de diamètre -200 (75 microns). Un échantillon de 50 g tiré de la pulpe sert ensuite à l'essai de titrage. Entre chaque lot d'échantillons, le broyeur et le pulvérisateur sont nettoyés à l'aide de produits de lavage stériles et au besoin, ils le sont également entre les traitements d'échantillons fortement minéralisés. Les postes de préparation d'échantillons sont également munis de systèmes de dépoussiérage pour réduire les risques de contamination des échantillons.

Dans le cadre du protocole usuel de contrôle de la qualité interne du laboratoire, chaque série de 84 creusets d'échantillons soumis à la pyroanalyse comprend un échantillon stérile, deux étalons internes (générés par le laboratoire) et trois duplicatas, incorporés avec 78 échantillons soumis par le client. Si les matériaux de référence ou les duplicatas produisent des valeurs hors normes, un rapport d'erreur est automatiquement produit. Ce faisant, la personne qui évalue la série d'échantillons et prépare les données à communiquer a connaissance d'un problème dans le corpus de données et elle peut alors effectuer une recherche approfondie sur la cause de l'écart.

Les pulpes et les rejets grossiers tirés des échantillons sont renvoyés à intervalles réguliers aux bureaux d'exploration de Malartic. Ces matières sont entreposées de façon sécuritaire dans une installation sous clé et conservées aux fins d'une consultation ultérieure.

Les échantillons préparés font l'objet d'une pyroanalyse avec fini par absorption atomique. Les échantillons qui produisent des résultats de titrage supérieurs à 10 g/t Au font l'objet d'une autre analyse avec fini gravimétrique.

Les échantillons de Lac Minerals ont été analysés aux installations de la mine Bousquet avec une limite de détection de 0,069 g/t Au, tel que consigné dans la base de données, avec des intervalles de précision de 0,034 g/t Au. À l'origine, les résultats étaient colligés en onces par tonne courte. La majorité des échantillons de Lac Minerals ont été réanalysés par Osisko tel que décrit précédemment.

Les échantillons de la Canadian Malartic d'origine ont été analysés par pyroanalyse, mais les détails du protocole utilisé demeurent inconnus. Les données sur la teneur étaient à l'origine communiqués en *pennyweight* (« dwt »), dont la limite de détection était de 0,2 dwt (soit environ 0,34 g/t Au). L'intervalle de précision des données était d'environ 0,17 g/t Au.

Au total, 3 109 mesures de densité ont été prises sur le carottage du gisement Canadian Malartic aux laboratoires Chemex sur les échantillons des campagnes de forage 2006 et 2007, tandis que 400 mesures de densité ont été prises sur le carottage du gisement Barnat Sud sur des échantillons de la campagne de forage 2008. Pour les matériaux en vrac non poreux, un morceau de l'échantillon est pesé, et son volume est déterminé par immersion. Les matériaux poreux soumis à un test de densité sont quant à eux enrobés au préalable d'une pellicule de paraffine pour les sceller.

Sécurité et protocoles d'AQ/CQ

L'exactitude et la contamination potentielle lors des procédures analytiques au laboratoire font l'objet d'un suivi de la part d'Osisko, par le biais de l'introduction d'échantillons stériles et de matériaux de référence certifiés (étalons) parmi les échantillons envoyés pour analyse. Dans le cadre du programme d'assurance de la qualité/contrôle de la qualité (AQ/CQ) d'Osisko pour le gisement Canadian Malartic et le gîte Barnat Sud, dix-sept différents matériaux de référence certifiés de Rocklabs ont été utilisés, dont les teneurs varient de 0,583 g Au/t à 8,573 g Au/t. Les matériaux de référence certifiés obtenus en vrac ont été divisés en sacs de 120 g sur le site et différents codes internes leur ont été attribués pour insertion parmi les échantillons expédiés pour analyse. Les échantillons stériles se composent de cailloux de marbre décoratif achetés dans un commerce local en sacs de 30 kg. Un étalon ou un échantillon stérile est analysé par lot de 18 à 20 échantillons. Le protocole de AQ/CQ mis en œuvre pour le programme Barnat Sud comprenait :

1. L'analyse en double de 1 rejet sur 20 pour l'ensemble des échantillons analysés, effectuée automatiquement aux laboratoires d'ALS Chemex (série d'échantillons CD).
2. Analyse de vérification des pulpes des échantillons cités en 1.
3. Insertion au hasard de 1 échantillon de référence ou 1 échantillon stérile par lot de 20 échantillons pour l'ensemble des échantillons analysés.

Le personnel d'Osisko révisé les résultats d'analyse des échantillons en double, des échantillons stériles et des matériaux de référence, en recherchant visuellement les écarts significatifs dans les résultats des duplicatas, les valeurs anormalement élevées dans les échantillons stériles, et les déviations importantes des valeurs acceptées pour les étalons, en utilisant les limites de confiance de 95 % fournies par Rocklabs comme guide. Tout résultat anormal fait l'objet d'un suivi auprès du laboratoire et une quantité importante de réanalyses ont été effectuées afin de produire la base de données finale.

De l'avis de Belzile Solutions, les protocoles actuels de AQ/CQ permettant d'assurer la sécurité des échantillons de carottage, l'intégrité de la chaîne de possession des échantillons et l'exactitude des analyses en laboratoire sont conformes aux pratiques courantes dans l'industrie. Suite aux recommandations de Belzile Solutions, (i) les résultats des échantillons stériles, des matériaux de référence et des duplicatas font maintenant l'objet d'un suivi par l'entremise de graphiques de contrôle en plus d'un examen visuel, et (ii) les rejets et les pulpes renumérotés sont désormais réacheminés au premier laboratoire d'analyse pour obtenir plus de données de contrôle externes.

Estimations de ressources et de réserves minérales

En décembre 2008, Osisko a déposé sur SEDAR le rapport Canadian Malartic (son étude de faisabilité conforme au Règlement 43-101 pour le projet). Le rapport Canadian Malartic a été compilé par BBA, avec la collaboration de MICON, G Mining, Genivar, Golder et l'équipe technique d'Osisko. L'étude de faisabilité comprenait un modèle optimisé de fosse aménagée qui a permis d'arriver à une estimation de réserves minérales prouvées et probables de 6,28 millions d'onces d'or, ce qui représente un taux de conversion de 82 % relativement à l'estimation globale de ressources mesurées et indiquées de 7,7 millions d'onces d'or. Le rapport Canadian Malartic démontrait qu'à lui seul, le gisement principal procurait un rendement solide dans le contexte économique actuel. Le rapport Canadian Malartic est disponible sur le site Internet de la Société au : www.osisko.com et sur le site Internet de SEDAR au : www.sedar.com.

Le 14 décembre 2009, Osisko a annoncé une mise à jour de l'estimation des ressources pour la propriété Canadian Malartic. Belzile Solutions a estimé les ressources minérales globales mesurées et indiquées à 11,20 millions d'onces d'or à une teneur moyenne avant dilution de 1,10 g/t Au, en plus de 0,47 million

d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,73 g/t Au dans la catégorie présumée, selon un seuil de coupure de 0,34 g/t Au. Cette estimation comprenait les ressources combinées déjà annoncées pour le gisement Canadian Malartic et le gîte Barnat Sud, ainsi que de nouvelles ressources définies par les travaux de forage en cours à l'intérieur des fosses modélisées lors des estimations précédentes et immédiatement au sud-est des fosses modélisées.

Le 10 février 2010, Osisko a annoncé une mise à jour de l'estimation de réserves et de ressources pour la propriété Canadian Malartic. Belzile Solutions, avec la collaboration de G Mining, ont estimé les ressources minérales mesurées et indiquées exploitables par fosse, déjà publiées, à l'intérieur d'un modèle de fosse unique optimisé dans Whittle et basé sur un prix de l'or à 825 \$US l'once (scénario de base). Les ressources minérales mesurées et indiquées dans la fosse combinées pour le gisement Canadian Malartic et le gîte Barnat Sud étaient évaluées à 9,17 millions d'onces d'or à une teneur moyenne avant dilution de 1,20 g/t Au, en plus de 0,11 million d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,90 g/t Au dans la catégorie présumée, selon un seuil de coupure établi à 0,34 g/t Au. Basé sur ces estimations, la durée de vie de la mine était allongée de 25 pour cent pour atteindre 12,2 années, selon un taux d'usage de 55 000 t/j et les réserves exploitables par fosse étaient augmentées à 8,97 millions d'onces d'or à une teneur moyenne après dilution de 1,13 g/t Au, pour une hausse de 2,69 millions d'onces ou 42,8 pour cent comparativement au rapport Canadian Malartic.

Le 31 mars 2011, Osisko a annoncé une mise à jour de ses estimations de réserves et de ressources pour son propriété. Cette nouvelle estimation, calculée selon un prix de l'or à 1 000 \$US l'once, inclut les réserves et les ressources estimées avec un prix de 825 \$US déjà publiées pour les gisements Canadian Malartic et Barnat Sud (voir le communiqué du 10 février 2010) ainsi que de nouvelles ressources définies dans le cadre du programme de forage en cours, notamment dans les zones Extension Barnat et Gouldie. Belzile Solutions et G Mining ont estimé les ressources minérales mesurées et indiquées exploitables par fosse à l'intérieur d'un modèle de fosse unique optimisé dans Whittle selon un prix de l'or à 1000 \$US l'once (scénario de base). Les ressources minérales mesurées et indiquées dans la fosse pour la propriété Canadian Malartic totalisent 10,63 millions d'onces d'or à une teneur moyenne avant dilution de 1,08 g/t Au, en plus de 0,20 million d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,68 g/t Au dans la catégorie présumée, selon un seuil de coupure établi à 0,32 g/t dans la portion Canadian Malartic de la fosse, et un seuil de coupure établi à 0,30 g/t Au dans la portion Barnat Sud de la fosse. Selon cette estimation, l'or récupérable a augmenté de 1,47 M onces pour atteindre 9,19 M onces (à un taux de récupération de 85,8 %) comparativement à 7,72 M onces (à un taux de récupération de 86,1 %; voir le communiqué du 10 février 2010).

Depuis le communiqué du 31 mars 2011, la Société a poursuivi ses efforts pour accroître son inventaire de réserves et de ressources par le biais de campagnes de forage intensives. Les travaux de forage en continu avaient déjà permis d'identifier le gîte Barnat Sud et d'autres gîtes. Au 1^{er} janvier 2012, l'estimation de réserves mise à jour s'élevait à 10,71 millions d'onces à la mine Canadian Malartic. Le nouvel inventaire de réserves a été calculé selon un prix de l'or à 1200 \$US l'once, soit environ 30 % de moins que le prix du marché.

Les travaux de forage en continu ont permis de continuer à définir de nouvelles zones de minéralisation dans des secteurs comme la zone du Porphyre Ouest, qui n'ont pas été incluses dans la dernière mise à jour des réserves. Le tableau ci-dessous présente la nouvelle estimation de réserves et de ressources pour la mine Canadian Malartic au 1^{er} janvier 2012 :

Estimations de réserves et de ressources selon un modèle de fosse aménagée basé sur un prix de l'or à 1 200 \$US (scénario de base) et un seuil de coupure entre 0,286 et 0,312 g/t Au

Catégorie	Tonnes (M)	Teneur (g/t)	Au (M oz)
Réserves prouvées	48,0	0,89	1,38
Réserves probables	289,07	1,00	9,33
Réserves prouvées et probables	337,7	0,99	10,71
Ressources indiquées hors de la fosse	52,1	0,91	1,52
Ressources présumées globales	50,4	0,71	1,16

Compte tenu de l'incertitude associée aux ressources minérales présumées, l'on ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement, en tout ou en partie, converties en ressources minérales indiquées ou mesurées advenant des travaux d'exploration plus poussés. De plus, la viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas encore été démontrée.

Ces estimations de réserves sont présentées en supposant que toutes les autorisations nécessaires seront obtenues de façon à ce que la portion Barnat Sud du gisement puisse être exploitée. Le permis d'exploitation actuel n'inclut pas Barnat Sud, et n'inclut pas non plus l'autorisation de dévier la route 117. Des études supplémentaires sont présentement en cours pour étudier la déviation de la route 117 et obtenir les autorisations nécessaires; ces études sont réalisées en collaboration avec le ministère des Transports du Québec et la ville de Malartic. Ces études ont pour but de minimiser le segment de route qui devra être relocalisé, de minimiser l'impact social sur la communauté environnante, et d'obtenir tous les permis nécessaires pour l'exploitation du gîte Barnat Sud en 2012. Bien qu'Osisko ait pris toutes les mesures possibles pour assurer l'appui majoritaire de la communauté au projet de déviation de la route 117, rien ne garantit que la Société réussira à obtenir les permis pour ce projet.

Une estimation de ressources globales conforme au Règlement 43-101, faisant état de 7,7 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées (6,4 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées exploitables par fosse) pour le gisement aurifère principal Canadian Malartic, a été publiée le 8 septembre 2008 et déposée sur SEDAR. Une estimation de réserves de 6,3 millions d'onces d'or conforme au Règlement 43-101 et une étude de faisabilité pour le gisement aurifère principal Canadian Malartic ont été publiées le 25 novembre 2008 et déposées sur SEDAR. Une estimation de ressources globales conforme au Règlement 43-101, faisant état de 2,2 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées (2,0 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées exploitables par fosse) pour le gîte aurifère Barnat Sud a été publiée le 2 juin 2009 et déposée sur SEDAR. Une estimation de ressources globales combinées conforme au Règlement 43-101, faisant état de 11,2 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées (9,2 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées exploitables par fosse) pour le gisement Canadian Malartic et le gîte Barnat Sud a été publiée le 14 décembre 2009, et un rapport conforme au Règlement 43-101 portant sur cette dernière estimation de ressources ainsi que sur la mise à jour de l'estimation des réserves présentée ci-dessus ont été déposés sur SEDAR le 23 mars 2010. Une estimation de ressources globales conforme au Règlement 43-101, faisant état de ressources mesurées et indiquées de 11,80 millions d'onces d'or (10,71 millions d'onces d'or en réserves minérales prouvées et probables exploitables par fosse) pour les gisements Canadian Malartic et Barnat Sud combinés, y compris les zones Extension Barnat et Gouldie, a été publiée le 31 mars 2011 et un rapport conforme au Règlement 43-101 portant sur cette estimation de ressources et sur la mise à jour de l'estimation de réserves a été déposé sur SEDAR le 19 mai 2011.

Opérations minières

Plan annuel de production minière

Le 28 avril 2011, la Société a présenté un sommaire de son plan annuel révisé de production minière, selon un taux d'usinage de 55 000 à 60 000 tpj. G Mining, la firme-conseil indépendante mandatée par la Société, a autorisé la divulgation du plan. Le nouveau plan est basé sur l'estimation de réserves aurifères de 10,71 M onces d'or à 1 000 \$US l'once qui avait été publié dans un communiqué daté du 31 mars 2011. Les faits saillants du plan de production sont les suivants :

- La production d'or (qui a débuté en avril 2011) totalisera 1,02 M onces au cours des 18 prochains mois;
- La quantité d'or récupérable a augmenté de 1,46 M onces pour atteindre 9,18 M onces (à un taux de récupération de 85,8 %) comparativement à la quantité estimée antérieurement, qui était de 7,72 M onces (à un taux de récupération de 86,1 %);
- La durée d'exploitation est prolongée de 31 pour cent (3,8 années) pour atteindre 16,0 ans, selon un taux d'usinage de 55 000 tpj qui augmentera à 60 000 tpj à la mi-2012;
- La production d'or moyenne au cours des cinq premières années complètes de production (2012-2016) sera de 625 000 oz par année; et
- La production d'or moyenne au cours des 16 années d'exploitation de la mine sera de 574 000 oz par année.

Le sommaire du plan annuel révisé de production minière, au taux d'usinage préétabli, est présenté dans le tableau qui suit :

Nouvelles estimations de production minière annuelle, selon un taux d'usinage de 55 000 à 60 000 tpj ⁽¹⁾

Période	Minerai extrait (Kt)	Stérile extrait (Kt)	Ratio stérile/minerai	Minerai usiné (Kt)	Teneur (g/t)	Or usiné (oz)	Récupération (%)	Or récupéré (oz)
2011 ⁽²⁾	11 676	27 592	2,36	13 305	0,99	423 703	84,8	359 477
2012	29 494	63 649	2,16	21 050	1,15	778 379	85,1	662 137
2013	27 853	65 214	2,34	21 900	1,06	749 025	84,4	632 357
2014	26 134	56 394	2,16	21 900	1,01	707 738	83,9	593 953
2015	21 793	58 021	2,66	21 900	1,01	712 033	85,4	608 378
2016	18 498	60 913	3,29	21 900	1,02	718 105	87,6	628 725
2017	23 699	55 873	2,36	21 900	0,97	682 535	85,2	581 822
2018	21 843	57 507	2,63	21 900	1,03	724 880	87,5	634 386
2019	18 739	60 881	3,25	21 900	0,97	685 867	88,3	605 948
2020	19 787	60 079	3,04	21 900	0,90	632 701	87,0	550 677
2021	20 331	59 391	2,92	21 900	0,91	643 088	87,3	561 212
2022	21 704	58 157	2,68	21 900	0,65	460 168	83,5	384 441
2023	18 713	39 188	2,09	21 900	0,96	675 349	87,2	588 972
2024	21 473	28 816	1,34	21 900	0,96	678 610	86,1	584 183
2025	21 154	14 430	0,68	21 900	0,96	673 329	84,7	569 977
2026	18 146	10 676	0,59	21 900	0,99	697 368	84,0	585 675
2027	569	182	0,32	2 736	0,71	62 550	82,3	51 502
Tot./moy.	341 606	776 963	2,27	343 691	0,97	10 705 428	85,8	9 183 822

⁽¹⁾ Le minerai usiné dans une année donnée peut inclure des stocks de minerai entreposé.

⁽²⁾ En raison des conditions d'exploitation, la Société a récupéré 200 137 onces en 2011 à un taux de récupération moyen de 87,7 % (se reporter à la rubrique « **3.2 Production d'or en 2011** »).

Tel qu'indiqué dans les communiqués du 14 novembre 2011 et du 23 février 2012, la Société s'est fixé comme objectif de produire entre 610 000 et 670 000 onces d'or à un coût au comptant entre 510 \$ et 575 \$.

La durée de vie de la mine est évaluée à 16,0 ans, basé sur un taux d'usinage de 55 000 tpj qui sera augmenté à 60 000 tpj à la mi-2012. Le taux quotidien de production minière, incluant le matériel stérile, est estimé à 194 000 tpj en moyenne, en hausse de 24 000 tpj par rapport aux quantités estimées auparavant (voir le communiqué du 10 février 2010). Le gisement sera exploité par des méthodes conventionnelles dans une fosse à ciel ouvert, à l'aide d'une flotte initiale de douze camions de halage de

227 tonnes, deux pelles hydrauliques électriques et divers équipements auxiliaires pour soutenir les opérations minières. La flotte sera agrandie dans les années qui suivent pour répondre aux exigences du plan d'exploitation. Le ratio stérile / minerais est estimé à 2,27 pour 1 en moyenne.

La production d'or totale sur la durée de vie de la mine est présentement estimée à 9,18 millions d'onces d'or, à un taux de production moyen de 574 000 onces par année. Les cinq premières années complètes de production se solderaient par une production de 3,13 millions d'onces, à un taux moyen de 625 100 onces par année.

Ces estimations de réserves et ce calendrier d'exploitation sont présentés en supposant que toutes les autorisations nécessaires seront obtenues de façon à ce que la portion Barnat Sud du gisement puisse être exploitée d'ici 2015. Les travaux pour obtenir tous les permis se poursuivent afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter le secteur Barnat Sud et de dévier la route 117, tout en minimisant le segment de route qui devra être relocalisé et réduire l'impact social sur la communauté.

Traitement du minerais

L'usine de la mine Canadian Malartic est une usine utilisant un procédé conventionnel de cyanuration et récupération de l'or par charbon activé (*carbon in pulp*) avec une capacité nominale de traitement de 55 000 t/j (20 M tonnes par année) basée sur une disponibilité d'opération de 92 %. Dans le rapport Canadian Malartic mis à jour, Belzile Solutions et G Mining avaient estimé le taux de récupération de l'or à 85,8 % pour une production de 9 183 822 onces d'or. La conception de l'usine était basée sur de nombreux essais qui ont été effectués à différents laboratoires, dont celui de SGS Lakefield situé à Lakefield (Ontario).

Afin de minimiser l'impact du projet sur l'environnement, l'utilisation d'une technologie de résidus miniers épaissis a été privilégiée. La disposition des résidus miniers s'effectue présentement sur les anciens parcs à résidus de la mine East Malartic. Une entente définitive a été conclue en 2010 avec le MRNF pour l'utilisation de ce parc à résidus. Le matériel déposé dans le parc à résidus est traité au préalable dans une usine de détoxification afin de détruire la majeure partie du cyanure. Toutefois, en raison des niveaux de production et des niveaux d'eau au cours de l'année 2011, la Société a été confrontée à des résidus à haute teneur en eau. Cette situation devrait se résorber à mesure que l'usine traitera du minerais à plus haute teneur, que le débit de traitement augmentera et que la disponibilité de l'usine s'améliorera, et grâce aux efforts continus d'optimisation des opérations. Entretemps, la Société a élaboré une stratégie de suivi et d'optimisation pour la déposition des résidus miniers de façon à assurer la stabilité structurale du parc à résidus et la restauration progressive efficiente tout au long de l'exploitation minière.

Développement

Développement des activités minières

Le 19 mai 2011, la Société a annoncé que la mine Canadian Malartic avait atteint la production commerciale. La construction de l'usine a été complétée au premier trimestre de 2011 et l'usine de traitement est passée des mains de l'équipe de construction à celles de l'équipe des opérations le 18 mars 2011. Le minerais est entré à l'usine à la fin du mois de mars 2011, suite à une période d'essais avec de l'eau et des roches stériles. La première coulée d'or a eu lieu le 13 avril 2011. Bien que la période de production commerciale ait débuté au cours du deuxième trimestre de 2011, l'usine de traitement est toujours en période de rodage (se reporter à la rubrique « **3.2 Production d'or en 2011** »).

Relations communautaires

La Société maintient un programme dynamique de relations avec la communauté qui repose sur une communication efficace et le soutien aux initiatives locales.

La Société a célébré l'ouverture officielle de la mine Canadian Malartic le 30 mai 2011. Plus de 1 100 invités, dont des représentants du gouvernement, des actionnaires et des investisseurs, ont participé aux cérémonies spéciales. Dans le cadre des activités d'ouverture, Osisko a commandité deux représentations du grand opéra folk québécois « Les Filles de Caleb » pour les résidents de Malartic et le personnel de la mine. La direction de la mine a aussi organisé une visite libre du site afin de montrer ses activités et fournir des informations générales sur le projet, visite à laquelle plus de 2 000 personnes ont participé le 29 mai 2011.

En collaboration avec le Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue à Malartic, la Société parraine aussi des visites de ses installations depuis le 15 juin 2011. À la fin de septembre, plus de 2 700 personnes avaient visité cette attraction touristique populaire.

La Société a signé une entente de commandite pour une période de quatre ans avec Canada Alpin, l'organisme de régie national pour les courses de ski alpin, para-alpin et le ski cross, qui sera en vigueur jusqu'en 2015. Au même moment, le programme Ski Malartic a été inauguré. Par le biais de ce programme et en collaboration avec les écoles primaire et secondaire de Malartic, la Société espère inviter 40 étudiants à pratiquer le ski au Mont Vidéo au cours des fins de semaine de l'hiver 2011-2012. La Société s'est engagée à fournir l'équipement de ski, le transport et les billets de remontée au Mont Vidéo.

La Société a reçu 21 avis de non-conformité en 2011 (voir la section intitulée « *Autorisations et permis environnementaux* » à la rubrique « **3.3.1 Mine Canadian Malartic** »). La Société répond à toutes les plaintes reçues en mettant en œuvre un processus diligent d'enquête et fournit l'information aux plaignants, s'il y a lieu, et au ministère de l'Environnement du Québec. Bon nombre de ces plaintes provenaient de personnes habitant à côté du mur vert qui ont par la suite négocié la vente de leur maison avec la Société.

Malgré la diffusion en 2011 de trois films critiquant l'industrie minière au Québec et le projet Canadian Malartic, la perception des résidents de Malartic et de la région de l'Abitibi est demeurée positive à l'égard de la Société. Selon un sondage CROP, 87 % des Malarticois ont une opinion très bonne (55 %) ou plutôt bonne (32 %) d'Osisko; 67 % des Malarticois estiment que la mine d'Osisko a un impact positif sur la qualité de vie des citoyens de leur ville; 21 % des Malarticois estiment que la nouvelle mine a un impact négatif sur leur qualité de vie, principalement en raison du bruit, de la poussière et d'une notion plus générale de pollution.

La Société a également mis sur pied un comité de suivi communautaire indépendant pour assurer la liaison entre le projet et les différents intervenants. La Société s'est engagée à verser une contribution annuelle de 150 000 \$, indexée selon l'inflation, pour assurer le financement nécessaire pour permettre au comité de s'acquitter de ses fonctions.

Tout au long de 2011, le Fonds Essor Malartic Osisko, un fonds de développement durable pour la ville et la communauté de Malartic créé par la Société, a contribué plus de 147 000 \$ pour financer différents projets visant à améliorer la qualité de vie sur les plans culturel, social, physique, éducatif et environnemental dans et autour de la ville de Malartic.

La Société a publié ses trois premiers rapports sur la durabilité couvrant respectivement ses activités en 2008, 2009 et 2010, et lesdits rapports sont disponibles sur le site Web d'Osisko au : www.osisko.com.

Au cours du deuxième trimestre de 2012, la Société a l'intention de publier son quatrième Rapport sur la durabilité, couvrant ses activités de l'année 2011.

Environnement

La Société a complété son plan de fermeture pour la mine Canadian Malartic et a obtenu l'approbation du MDDEP. Le plan sera révisé à intervalles réguliers. Le 12 octobre 2011, la Société a versé un montant de 22,1 millions de dollars au gouvernement du Québec, représentant 50 % de la garantie financière de 44,2 millions de dollars exigée pour couvrir la totalité des futurs coûts de réhabilitation du site de la mine Canadian Malartic. Le solde de la garantie sera remis en deux paiements ultérieurs de 11,05 millions de dollars chacun, qui seront versés le ou autour du 1^{er} septembre 2012 et du 1^{er} septembre 2013. Osisko est la première société à se conformer à cette nouvelle norme, malgré le fait qu'elle ne soit pas encore obligatoire.

La Société a reçu 21 avis de non-conformité en 2011, la majorité découlant des niveaux de bruit et des vibrations associées au dynamitage. La Société poursuit ses efforts pour atténuer l'impact des activités minières à la mine Canadian Malartic. D'importantes initiatives ont été mises en œuvre et se poursuivent en ce qui a trait à la réduction et la suppression du bruit (voir la section intitulée « *Autorisations et permis environnementaux* » à la rubrique « **3.3.1 Mine Canadian Malartic** »).

En 2011, le projet de Forêt Osisko est passé d'un plan à une réalisation concrète grâce à la plantation de quelques 200 000 jeunes arbres sur des terrains vagues près de Rivière-Héva (à environ 15 km de Malartic). Les arbres ont été cultivés dans un environnement de serre au cours des mois du printemps, jusqu'à ce qu'ils soient jugés suffisamment robustes pour pouvoir être plantés sur le terrain. Pendant la saison de croissance en serre, les partenaires dévoués d'Osisko chez Menitik Resources et la Première Nation de Lac Simon ont préparé le terrain pour la plantation. Une combinaison d'épinettes noires et de pins gris ont finalement été livrés sur le site et plantés au début septembre. La Société a récemment révisé l'avancement du projet et prévoit une saison 2012 productive. Tout au long de la progression du projet, Osisko demeure attentif à l'évolution de la réglementation en matière de crédits carbone et de gaz à effet de serre au Québec.

La Société continue à mesurer l'impact de l'exploitation du gisement Barnat. La préparation des différentes études, y compris une étude sur la relocalisation de la route 117, se poursuit.

La Société continue de financer différents programmes de recherche et développement menés par des universités et des centres de recherche, en mettant l'accent sur l'application de résidus miniers épaissis et la revégétalisation de haldes à stériles et de parcs à résidus. La recherche et le développement devraient permettre de réduire l'impact des activités minières sur l'environnement et les communautés environnantes.

Santé et sécurité

La Société a mis en place un programme de santé et sécurité couvrant tous les employés de la Société et des entrepreneurs qui travaillent sur le site Canadian Malartic. La Société fait un suivi régulier pour assurer la conformité au programme et offre des séances de formation sur une base régulière. Les employés d'Osisko n'ont subi aucun accident menant à une perte de temps entre 2008 et 2011.

3.3.2 Projet Hammond Reef

Avis de renseignements techniques

Certains des renseignements qui suivent au sujet de la propriété Hammond Reef sont tirés :

- d'un rapport technique de source indépendante (ci-après le « **rapport Hammond Reef** ») sur la propriété Hammond Reef intitulé *Preliminary Assessment of the Hammond Reef Gold Project, Atikokan, Ontario, Canada* et datant du 27 novembre 2009, préparé par Scott Wilson Roscoe Postle Associates Inc. (« **Scott Wilson RPA** »). MM. David W. Rennie, ing., Richard J. Lambert, ing., et Holger Krutzelmann, ing., sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101 et sont indépendants de la Société. Le rapport Hammond Reef peut être consulté pendant les heures normales de bureau au siège social de la Société ou sous le profil de la Société sur le site Web de SEDAR (www.sedar.com); et
- d'un rapport technique indépendant (ci-après le « **deuxième rapport Hammond Reef** ») sur la propriété Hammond Reef intitulé *Technical Report on the Hammond Reef Gold Property, Atikokan area, Ontario* et datant du 20 décembre 2011, préparé par SGS Canada Inc. (« **SGS** ») et G Mining. MM. Damir Cukor, géo., Louis-Pierre Gignac, ing., et Michel Dagbert, ing., sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101 et sont indépendants de la Société. Le deuxième rapport Hammond Reef peut être consulté pendant les heures normales de bureau au siège social de la Société ou sous le profil de la Société sur le site Web de SEDAR (www.sedar.com).

À moins d'indication contraire, les renseignements techniques qui ont été rendus publics depuis le dépôt du deuxième rapport Hammond Reef ont été préparés sous la supervision de Robert Wares, géologue, vice-président directeur, Exploration et développement des ressources de la Société, qui est une « personne qualifiée » au sens donné à ce terme dans le Règlement 43-101.

Description et emplacement de la propriété

La propriété Hammond Reef est située dans le secteur du réservoir Sawbill Bay-Marmion du district minier de Thunder Bay, à environ 170 km à l'ouest de Thunder Bay, Ontario, et environ 23 km au nord-est de la ville d'Atikokan, Ontario.

Titres miniers

La propriété Hammond Reef comprend des propriétés situées dans le district minier de Thunder Bay en Ontario. Le cœur de la propriété Hammond Reef est constitué de 122 claims miniers non concédés par lettres patentes (3 440 ha) et 8 claims concédés par lettres patentes et sous bail (304,32 ha) acquis auprès de Kinross Gold Corporation (« **Kinross** »), pour une superficie totale de 3 744,32 ha. L'acquisition a été complétée le 1^{er} août 2008. OHRG est l'unique détenteur de la propriété Hammond Reef.

D'autres terrains totalisant 26 746,25 ha, situés à l'extérieur de la propriété centrale, ont été soit jalonnés pour le compte d'OHRG ou font l'objet d'ententes d'option. Ces terrains additionnels comprennent des terrains jalonnés par OHRG (104 claims), pour un total de 20 640 ha, et des terrains sous option, tel que décrit ci-dessous :

- les claims Manley concédés par lettres patentes (3 claims, 90,25 ha);
- les claims Sande/Steward (10 claims, 176 ha);
- les claims Bjorkman non concédés par lettres patentes, qui forment les blocs Hawk Bay (4 claims, 1 024 ha), Jack Lake (4 claims, 944 ha) et Golden Winner (5 claims, 1 152 ha), pour une

- superficie totale de 3 120 ha; et
- les claims Bjorkman/Fenwick non concédés par lettres patentes (16 claims) pour une superficie totale de 2 720 ha.

Toutes ces options ont été exercées en entier en 2010 ou en janvier 2011 et les titres ont été dûment transférés à OHRG en 2011. Les terrains présentement détenus par OHRG couvrent donc une superficie totale de 30 490,57 ha.

Droits et obligations associés aux titres miniers

Un claim minier non concédé par lettres patentes est une parcelle de terrain de la Couronne, jalonné conformément à la Loi sur les mines de l'Ontario, qui confère généralement au titulaire de claim le droit exclusif, valide pendant cinq ans et renouvelable, d'explorer le territoire désigné pour toutes les substances minérales, à certaines exceptions près. Le titulaire de claim n'a pas l'obligation de réaliser des travaux d'évaluation au cours de la première année suivant l'enregistrement d'un claim minier, mais dans la deuxième année et toutes les années suivantes, un minimum de 400 \$ de travaux d'évaluation par 16 ha est exigé. Les travaux par unité de claim doivent être rapportés à chaque année jusqu'à ce qu'une demande de bail soit déposée. Les dépenses d'exploration engagées sur la propriété Hammond Reef à l'heure actuelle dépassent les montants minimum requis pour garder les claims en règle.

Un claim concédé par lettres patentes (ou un bail) confère au titulaire le droit de produire un produit minéral pour la vente. Les baux miniers sont émis pour une période de vingt-et-un ans et peuvent être renouvelés pour d'autres périodes subséquentes de 21 ans. Les baux peuvent être émis pour des droits de surface et d'exploitation minière, pour des droits d'exploitation minière seulement ou pour des droits de surface seulement. Une fois émis, le détenteur d'un bail doit payer un loyer annuel à la province.

Ententes et charges

La majorité des titres miniers de la propriété Hammond Reef ont été acquis entre 2008 et 2010 et sont assujettis à des droits de redevance et d'autres obligations. Des 276 titres miniers composant la propriété Hammond Reef, 180 font l'objet des ententes présentées dans le tableau suivant :

Titres miniers	Ententes et charges
<p>Claims concédés par lettres patentes X-337 (FF1259), R-612 (FF1260), X-316 (FF1261), X-321 (FF1262), X-317 (FF1270), X-338 (FF1267), X-319 (FF1263)</p> <p>Bail 1063RRL</p> <p>Claims non concédés par lettres patentes 778720, 778721, 778722, 778723, 778724, 802474, 802475, 802476, 802478, 802485, 802486, 802494, 802495, 802499, 802500, 802502, 802503, 802504, 802505, 802506, 802507, 802508, 802518, 802519, 802520, 802521, 802522, 802523, 802524, 802525, 802527, 802528, 802529, 802530, 802531, 802532, 802533, 802534, 802535, 802536, 802537, 802538, 802540, 819354, 819355, 819356, 819357, 819358, 819359, 819360, 819361, 819362, 819363, 819364, 819365, 819366, 819367, 819368, 819369, 819370, 819379, 819380, 819381, 819382, 819383, 819384, 819385, 819386, 819387, 819388, 819389, 819390, 819391, 819392, 819393, 819394, 819395, 819396, 819397, 854787, 854788, 854789, 854790, 854791, 854792, 854793, 854794, 854795, 854796, 854797, 854798, 895928, 895929, 895930, 895931, 895933, 895934, 1025179, 1025180, 1025181, 1025182, 1025183, 1025184, 1025185, 1025186, 1025187, 1025188, 1025189, 1025190, 1025191, 1025192, 1025193, 1025194, 1025195, 1025196, 1216093, 1216102, 1216103, 1216104, 1216105, 1216424, 1216425</p>	<p>Les titres miniers appartiennent à 100 % à OHRG. Les titres miniers ont été acquis auprès de Kinross. Les titres miniers sont assujettis à une redevance de 2 % NSR. Cette redevance NSR s'applique également aux claims Manley concédés par lettres patentes et à certains droits de propriété jalonnés pour le compte de OHRG couverts par les numéros de claims 4215818 à 4215825 inclusivement. La redevance NSR est assortie d'un droit de premier refus.</p>
<p>Claims concédés par lettres patentes X-313, X-314 et X-323</p>	<p>Option Manley dûment complétée. Les titres miniers appartiennent à 100 % à OHRG. Les claims sont assujettis à une redevance de 2 % NSR. Wilderness Canada Trips Incorporated est détenteur des droits de surface. OHRG a l'option de racheter les droits de surface pour une somme de 1 000 000 \$ jusqu'au 19 juin 2012, en vertu d'une convention de modification datée du 13 décembre 2011 conclue entre OHRG, Wilderness Canada Trips Incorporated et Kinross.</p>

Titres miniers	Ententes et charges
Claims non concédés par lettres patentes 4208720, 4208721, 4219055, 4219056	Option Jack Lake dûment complétée. Les titres miniers appartiennent à 100 % à OHRG. Les claims sont assujettis à une redevance de 2,5 % NSR et des paiements annuels de 10 000 \$ en avances de redevances. Jusqu'à 1,5 % de la redevance NSR peut être racheté pour une somme de 500 000 \$ par tranche de 0,5 % NSR.
Claims non concédés par lettres patentes 3008246, 4211642, 4211708, 4211709, 4212032, 4212033, 4212029, 4212030, 4212031, 4212070, 4212137, 4212138, 4212139, 4212140, 4208722, 4208723	Option Bjorkman-Fenwick dûment complétée. Les titres miniers appartiennent à 100 % à OHRG. Les claims sont assujettis à une redevance de 2,5 % NSR et des paiements annuels de 20 000 \$ en avances de redevances. Jusqu'à 1,5 % de la redevance NSR peut être racheté pour une somme de 500 000 \$ par tranche de 0,5 % NSR.
Claims non concédés par lettres patentes 4212142, 4212143, 4219053, 4219054	Option Hawk Bay dûment complétée. Les titres miniers appartiennent à 100 % à OHRG. Les claims sont assujettis à une redevance de 2,5 % NSR et des paiements annuels de 10 000 \$ en avances de redevances. Jusqu'à 1,5 % de la redevance NSR peut être racheté pour une somme de 500 000 \$ par tranche de 0,5 % NSR.
Claims non concédés par lettres patentes 4212095, 4212096, 4212097, 4212099, 4212100	Option Golden Winner dûment complétée. Les titres miniers appartiennent à 100 % à OHRG. Les claims sont assujettis à une redevance de 2,5 % NSR et des paiements annuels de 10 000 \$ en avances de redevances. Jusqu'à 1,5 % de la redevance NSR peut être racheté pour une somme de 500 000 \$ par tranche de 0,5 % NSR.
Claims non concédés par lettres patentes 1196879, 1196880, 875440, 875442, 919977, 919978, 968047, 968051, 968053, 968054	Option Sande & Stewart dûment complétée. Les titres miniers appartiennent à 100 % à OHRG. Les claims sont assujettis à une redevance de 2 % NSR. Jusqu'à 1 % de la redevance NSR peut être racheté pour une somme de 500 000 \$ par tranche de 0,5 % NSR.

Responsabilités environnementales

À la connaissance de la Société, aucun passif environnemental, aucune obligation ni responsabilité à cet égard n'est associé à la propriété Hammond Reef, si ce n'est le respect des règlements fédéraux et provinciaux de l'Ontario.

Autorisations et permis environnementaux

Une description du projet pour le projet Hammond Reef a été acceptée par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale en avril 2011, et le processus d'évaluation environnementale a officiellement débuté le 28 juillet 2011. Un plan préliminaire du cadre de référence a été déposé auprès

des gouvernements fédéral et provincial le 21 septembre 2011 et les études du contexte environnemental ont été amorcées. Le cadre de référence proposé a été publié sur le site Internet de la Société le 23 janvier 2012 et a été soumis au gouvernement pour étude.

La firme Golder a été mandatée par OHRG pour évaluer les impacts potentiels sur l'environnement de la propriété Hammond Reef associés à l'éventuelle construction, exploitation et fermeture d'une mine ainsi que dans la période post-fermeture. Les composantes du projet identifiées par Golder comme ayant des impacts potentiels sur l'environnement sont :

- la mine à ciel ouvert;
- les installations de traitement du minerai;
- la route d'accès; et
- la ligne de transmission électrique.

Les études du contexte environnemental effectuées par Golder jusqu'à présent (selon le cadre de référence préliminaire) abordent les éléments suivants :

- Qualité et quantité d'eau;
- Quantité d'eau souterraine;
- Types et qualité des sols et des sédiments;
- Communautés fauniques;
- Communautés aquatiques;
- Géographie physique, géologie et géochimie;
- Climat et météorologie;
- Conditions socio-économiques; et
- Ressources culturelles.

Les études en cours et celles prévues par Golder sont les suivantes :

- Échantillonnage et analyse des milieux environnementaux pertinents;
- Évaluation des caractéristiques écologiques;
- Évaluation des espèces présentes; et
- Évaluation des conditions socio-économiques.

Un volet très important du processus d'évaluation environnementale et d'obtention des permis concerne l'apport des intervenants par le biais de consultations publiques, incluant les communautés autochtones.

Accès, climat, ressources locales, infrastructures et géographie physique

Accès

La voie d'accès la plus rapide à la propriété à partir d'Atikokan est une route réaménagée qui part de la route 622 à environ 24 km au nord d'Atikokan, puis en passant du côté ouest du lac Finlayson sur la route Hardtack Lake/Sawbill Lake sur 23 km jusqu'au campement d'OHRG. L'accès au site est aussi possible en utilisant le chemin Premier Lake Road, un chemin forestier en gravier qui part de la route 11 en direction nord au niveau du lac Sapawe. En suivant cette route en direction nord et ouest sur 53 km, on accède au campement Hammond Reef situé à l'extrémité nord de Sawbill Bay. Une distance de 10 km sépare le campement d'OHRG sur Sawbill Bay et le centre de la propriété Hammond Reef. À l'été, la propriété est également accessible par bateau à partir de l'extrémité sud-ouest du réservoir Marmion juste au nord de la route 622. D'autres options pour des routes d'accès à long terme existent aussi, soit en réaménageant la route de Raft Lake et en installant un pont pour traverser le passage Marmion/Raft.

Climat

Cette région de l'Ontario jouit d'un climat continental modifié en raison des effets modérateurs des Grands Lacs. Les températures moyennes dans la région d'Atikokan varient d'un maximum de 24,7°C en juillet à un minimum de -24,9°C en janvier, pour une température annuelle moyenne de 1,6°C. Les précipitations annuelles moyennes sont de 739,6 mm, dont 568,3 mm tombent sous forme de pluie. Les précipitations sous forme de pluie tombent principalement entre juin et septembre (292,8 mm). L'accumulation moyenne de neige en hiver est de 26 cm, avec un sommet de 42,8 cm en novembre pour les chutes de neige moyennes. Le nombre moyen de jours par année avec des précipitations est de 160 (Normales climatiques au Canada 1971-2000, Environnement Canada, Atikokan, Ontario).

Ressources locales

En 2011, Atikokan comptait une population de 2 787 habitants (Statistiques Canada). La ville est desservie par un chemin de fer mais n'a pas de service aérien régulier. L'économie locale est basée sur la foresterie, une centrale thermique, des services gouvernementaux, des commerces de détail, le tourisme et de petites industries.

Pendant plus de 30 ans, Atikokan a hébergé deux sociétés minières, Steep Rock Iron Mines Limited et Caland Ore Company. Le développement des mines locales a nécessité le détournement, sur 16 km, de la rivière Seine, ainsi que la construction de barrages et le drainage du lac Steep Rock. La production issue des fosses à Steep Rock totalise plus de 63 millions de tonnes de minerai de fer. Les deux mines ont été fermées en 1980, lorsque l'arrivée de nouvelles technologies de traitement du minerai moins coûteuses ont permis d'améliorer la qualité de l'acier produit à partir de taconite. En 1994, une centrale hydroélectrique de 10 MW (Valerie Falls Power) a été développée sur la dérivation de la rivière Seine.

D'autres sources d'approvisionnement sont disponibles à Thunder Bay, à 195 km à l'est d'Atikokan par la route 11. La ville de Thunder Bay compte une population de 122 910 habitants et est pourvue d'un aéroport international avec des vols réguliers quotidiens, un service ferroviaire et des installations portuaires sur le lac Supérieur.

Infrastructures

Les infrastructures actuelles sur la propriété Hammond Reef se limitent aux routes d'accès décrites ci-dessus et aux infrastructures locales du campement permanent pouvant héberger 200 personnes à Sawbill Bay. Une génératrice au diesel assure l'approvisionnement en électricité, l'eau est pompée de Sawbill Bay à proximité pour répondre aux besoins du campement, et les eaux usées sont traitées sur place dans des installations septiques sur le site (un système de traitement biologique BioWheel est employé). Des services de communication, notamment le téléphone satellite et l'Internet, sont disponibles au campement. Des appareils radios bidirectionnels sont utilisés pour les communications de sécurité sur les routes de la Société et pour assurer le lien avec le personnel de terrain; une antenne radio située près du campement offre une bonne couverture générale à travers le secteur qui fait l'objet de travaux d'exploration.

La ligne de transmission électrique la plus proche passe juste au sud de l'extrémité sud-ouest de la propriété, près de la route 622. Des centrales électriques existent à proximité, notamment la centrale d'Atikokan, une centrale thermique d'une capacité de 230 MW, située à 8 km au nord d'Atikokan sur la route 622, et la centrale Valerie Falls, un projet hydroélectrique construit en 1994, d'une capacité de 10 MW, situé près du site de l'ancienne mine de fer Steep Rock.

Pour les futurs besoins potentiels associés à la construction et l'exploitation minière, un plus gros campement sera nécessaire. Une ligne de transmission de 35 km sera requise pour répondre aux besoins énergétiques pour l'usinage et le traitement du minerai.

Géographie physique

Le paysage dans la région d'Atikokan est relativement accidenté, avec plusieurs crêtes, vallées, lacs, et rivières. Le relief topographique est modéré, avec des petites collines arrondies par le passage des glaciers, et une mince couche de mort-terrain composé de till à blocs non stratifié formé d'un mélange d'argile, de limon et de gravier. Les eaux souterraines à faible profondeur dans la région s'écoulent de l'est vers l'ouest. Atikokan se trouve dans le bassin de l'Arctique, à 70 km à l'ouest de la ligne de partage entre les bassins Arctique et Atlantique. Atikokan est situé dans la zone forestière boréale, près de la transition avec la région forestière des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Les espèces dominantes y sont l'épinette noire, le pin gris, le sapin baumier, le bouleau blanc et le peuplier baumier.

Historique

Détenteurs précédents et détenteur actuel

Le district aurifère de Sawbill Bay a été le site d'exploration intermittente pour l'or, depuis la première découverte d'or en 1895 au site du « reef » par un dénommé Kabascong (Joe Mistahasen), et la découverte d'une veine minéralisée (la mine Sawbill) par les frères Wiley, sur les terrains maintenant couverts par les claims Manley concédés par lettres patentes.

En 1896, la propriété a été acquise par un tenancier d'hôtel de Thunder Bay (Fort William), James Hammond, et son partenaire Henry Folger. La Hammond Reef Consolidated Mining Co. Ltd. a été mise sur pied en 1898, mais un feu a détruit les installations en 1900. La propriété a par la suite été successivement acquise par Copper Zinc Mines of Sudbury Ltd. (1928), Frobisher Exploration Co. Ltd. (1944) et Ventures Claims Ltd (1960).

Sur les claims Manley, la Sawbill Lake Gold Mining Company Ltd a été fondée en 1896, mais les opérations minières ont cessé deux ans plus tard. La compagnie Upper Seine Gold Mines Ltd a été fondée en 1937 pour reprendre possession de la propriété incluant les claims Manley et la mine Sawbill. Les opérations ont repris en 1938, jusqu'à ce que la mine et l'usine soient fermées en septembre 1941.

En 1962, Falconbridge Nickel Mines Ltd a absorbé Ventures Claims Ltd et de 1984 à 1988, a acquis de nouveaux claims. Suite au regroupement entre Kinross et Falconbridge Gold Corporation, la propriété a été acquise par Kinross en 1994. De 1994 à 1997, Pentland Firth Ventures Ltd., une société ouverte dans laquelle Kinross était actionnaire majoritaire, a exploré Hammond Reef pour l'or. En 2006, Brett a formé un projet en coentreprise avec Kinross et en 2008, a acquis la propriété Hammond Reef.

Le 22 mars 2010, la Société a annoncé une offre de prise de contrôle amicale (l'« offre ») visant l'acquisition de toutes les actions ordinaires en circulation de Brett, sur la base de 0,34 action ordinaire d'Osisko plus 0,0001 \$ en espèces pour chaque action ordinaire de Brett. La contrepartie en vertu de l'offre représentait une prime de 52,5 % sur le prix moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours des actions d'Osisko et de Brett à la Bourse de Toronto et la Bourse de croissance TSX respectivement, pour la période de 20 jours de séance terminée le 16 mars 2010. Le 19 mai 2010, un total de 88 295 814 actions ordinaires de Brett avaient été déposées en bonne et due forme à l'heure d'expiration de l'offre, représentant environ 77 % des actions ordinaires émises et en circulation de Brett. Osisko a acquis les actions ordinaires résiduelles par le biais d'un plan d'arrangement statutaire (l'« arrangement ») conformément aux dispositions de la loi intitulée *Business Corporations Act* de la Colombie-Britannique.

Après que la Cour suprême de la Colombie-Britannique ait rendu sa décision finale approuvant l'arrangement, ce dernier est entré en vigueur le 13 août 2010. Les actions ordinaires de Brett ont ensuite été désinscrites de la Bourse de croissance TSX quelques jours ouvrables plus tard. Brett a cessé d'être un émetteur assujéti et son nom a été changé à « Osisko Hammond Reef Gold Ltd. » le 6 octobre 2010.

Historique d'exploration et de forage

Aucun programme détaillé d'exploration n'a été entrepris sur la propriété avant 1984, lorsque Falconbridge a débuté son premier programme d'exploration avec de la coupe de lignes, de la cartographie géologique, de la géochimie de sols, de la géophysique aéroportée et au sol (magnétométrie, polarisation provoquée (PP) et électromagnétique à très basse fréquence (VLF)), des tranchées, de l'échantillonnage en rainures, des essais de lixiviation et du forage au diamant (4 061 m en 21 sondages). Le levé de PP, un petit levé d'orientation effectué autour de l'ancienne mine Hammond Reef, a été considéré inefficace.

Quelques années auparavant, la Commission géologique de l'Ontario avait effectué un levé régional aéroporté électromagnétique (EM) et de l'intensité du champ magnétique total, ainsi que des levés de géochimie des sédiments de fonds de lacs, qui ont tous été publiés en 1980. Les travaux de géophysique sont présentés sur la carte 80 513 (à l'échelle 1 : 20 000) et les données de géochimie des sédiments de fonds de lacs sur les cartes M80 426 à M80 441 (une carte pour chaque élément analysé).

En 1990, Falconbridge a complété un autre programme de forage au diamant (10 359 m en 46 sondages) le long du corridor principal, couvrant ce qui est maintenant connu comme les zones « A » et « 41 ». Des ressources géologiques de 33,5 Mt @ 1,8 g/t Au (non coupé) ont été estimées en fonction d'un scénario d'exploitation souterraine par abattage en masse. **(Note : cette estimation n'est pas conforme au Règlement 43-101 et est citée ici à des fins de référence historique uniquement. L'on ne devrait pas se fier aux estimations de ressources ou de réserves minérales qui ne sont pas conformes au Règlement 43-101.)**

Entre 1994 et 1996, Clark-Eveleigh Consulting de Thunder Bay (Ontario) a été mandaté par Pentland Firth Ventures Ltd. pour réaliser un programme d'exploration comprenant de la prospection, de l'échantillonnage en surface et de la coupe de lignes. Un programme restreint de tranchées a aussi été effectué. En 1997, Pentland Firth Ventures Ltd. a complété un programme de forage au diamant hivernal de 3 640,8 m en 16 sondages. Encouragé par la continuité du vaste système aurifère à basse teneur, les terrains contigus ont été jalonnés ou optionnés. D'importants travaux d'excavation de tranchées et d'échantillonnage en rainures ont été entrepris sur la propriété principale Hammond Reef afin d'établir la continuité du système aurifère entre les zones et dans les extensions latérales. De la prospection détaillée a été effectuée sur les propriétés adjacentes. Basé sur les résultats de forage antérieurs de Falconbridge et les résultats de forage de 1997 de Pentland Firth Ventures Ltd., une estimation de ressources non conforme au Règlement 43-101 a été publiée pour Hammond Reef le 14 juillet 1997 et vérifiée par Roscoe Postle Associates Inc. Cette estimation a été réalisée en utilisant la méthode par sections et incluait les deux principales zones minéralisées, soit A et 41.

Suite à la saison de terrain 1997, au cours de laquelle environ 2 000 échantillons en rainures d'un mètre ont été prélevés dans les zones A, 41 et Mitta Lake, une mise à jour de l'estimation de ressources a été préparée, tel que résumé dans le tableau ci-dessous. **Cette estimation de ressources n'est pas conforme au Règlement 43-101 et devrait être considérée comme une estimation de ressources historique.**

**ESTIMATION DE RESSOURCES MINÉRALES DE PENTLAND FIRTH VENTURES LTD.
Projet Hammond Reef, Ontario**

Zone	Teneur (g/t Au)	1997 (t)	Total 1997 (Oz Au)	1998 (t)	1998 (Oz Au)	Oz Au Variation
Zone 41	1,07	15 535 328	534 423	16 680 499	573 817	39 394
Zone A	0,90	70 519 465	2 040 481	71 266 090	2 065 454	24 973
Total 0,93		86 054 793	2 574 904	87 948 587	2 639 271	64 367

Les paramètres suivants ont été utilisés pour l'estimation de ressources :

- Les résultats d'analyse individuels ont été coupés à 15 g/t Au.
- Une aire d'influence de 25 mètres autour des forages a été utilisée dans la zone 41, et une aire d'influence de 50 m autour des forages dans la zone A.
- L'aire d'influence a été élargie à la mi-distance entre les trous sur les sections.
- Une teneur moyenne pondérée de 0,40 g/t Au sur une longueur de forage minimum de 3,0 m a été considérée comme faisant partie des « ressources » et inclus dans l'estimation.
- Les zones étaient séparées par un minimum de 5,0 m, dans l'axe de forage, de matériel « stérile » (c'est-à-dire < 0,40 g/t Au sur 5,0 m dans l'axe de forage).
- Les zones de ressources ont été terminées au premier résultat individuel de < 0,20 g/t Au rencontré avant ou après le long du trou, et si les résultats d'analyse subséquents étaient inférieurs au seuil de coupure de 0,40 g/t Au.
- Une densité spécifique de 2,7 t/m³ a été utilisée pour le granite altéré à faible teneur en sulfures.

L'estimation était basée sur l'échantillonnage d'origine réalisé par Pentland Firth Ventures Ltd. dans les sondages de la série PH, et l'échantillonnage d'origine réalisé par Falconbridge dans les sondages de la série HR.

Historique de production

La mine Sawbill/Upper Seine, située sur la propriété Hammond Reef d'Osisko a été en exploitation pendant seulement six ans, soit de 1897 à 1898 et de 1938 à 1941. La production totale non confirmée issue de la mine Sawbill/Upper Seine serait de 5 368 tonnes courtes (4 868,9 tonnes) pour une valeur de 21 785 \$.

La mine Hammond Reef a été en exploitation de 1898 à 1900. Les opérations ont été suspendues en raison des teneurs plus faibles que prévues. La production totale pour les deux années d'exploitation serait de 2 283 tonnes courtes à 0,21 oz Au/tonne courte.

Contextes géologiques

La majeure partie de la propriété Hammond Reef est formée de tonalite-trondhjémite fraîche à intensément altérée de la suite de granitoïdes de Marmion; on y trouve également en moindre quantité des gneiss granitoïdes non altérés et quelques lentilles mafiques (typiquement fortement altérées). Quelques dykes de pegmatite et des ségrégations pegmatitiques sont également présents. Un réseau de veines et veinules de quartz en stockwerk recoupe toutes les lithologies, bien qu'il soit peu développé dans les lentilles mafiques. La minéralisation aurifère est encaissée dans le stockwerk de quartz, lequel est confiné à une vaste enveloppe d'altération anastomosée mesurant jusqu'à 6 000 mètres de largeur en surface et s'étendant en direction nord-est sur une distance latérale d'environ 40 kilomètres. L'orientation du système d'altération, des principales veines de quartz, des enclaves gneissiques et des lentilles mafiques est

parallèle à la fabrique régionale dominante de direction est-nord-est. Ce système d'altération se caractérise par une expansion graduelle des halos de saussurite autour des fractures, qui deviennent progressivement coalescents à mesure que le nombre de veines de quartz augmente, contrôlant ainsi le développement d'une altération pénétrative au sein du granitoïde. Les valeurs aurifères augmentent progressivement dès que des secteurs de veines et d'altération faibles mais continus sont observés.

Une altération et une foliation de plus en plus fortes se développent pour former une zone de schiste sans quantité appréciable de veines (la zone de schiste Hammond Reef - ZSHF). Une zone distincte avec une foliation bien développée et une altération en carbonates de fer, avec des quantités variables de séricite, chlorite, hématite, limonite et des lentilles de pyrite est facilement identifiable et a déjà été décrite comme un granitoïde bréchiue, tectonisé et à foliation intense ou une zone de brèche.

On retrouve deux types de filons - des veines « précoces » de 5 à 50 cm de large, rectilignes et généralement non déformées, et des veinules millimétriques à centimétriques très denses et d'orientation aléatoire formant un « stockwerk » - suggérant une dilatation extensionnelle lors de leur formation. Les veines sont contemporaines, puisqu'aucune relation de recoupement évidente ni de superposition cohérente n'est observée.

Minéralisation

Le quartz est, de loin, le minéral le plus commun dans les veines, suivi par de moindres quantités de chlorite, calcite, séricite, et moins de 1 % pyrite, accompagné à l'occasion de traces de galène, chalcopryrite, sphalérite, pyrrhotite, bornite, chalcocite, ou d'or natif. De plus, différents chercheurs ont noté la présence de tellures, de stromeyérite et de molybdénite.

La présence d'un minéral gris métallique sous forme de taches locales et de glaucis grisâtres, particulièrement dans les veines précoces, est considérée comme un excellent indicateur de la présence d'or. Une étude à la microsonde électronique à balayage (SEM) sur une petite partie de ce matériel, par la Commission géologique de l'Ontario (M. Smyk, No. réf. 96-BBN-01) a permis d'identifier un tellure de bismuth, comportant possiblement du tellurobismuthite (Bi_2Te_3) et de la tétradymite ($\text{Bi}_2\text{Te}_2\text{S}$).

La présence de minéralisation aurifère anormale à Hammond Reef a été notée dans toutes les lithologies à l'exception du gneiss. Les exemples d'intersections de forage et d'échantillons en rainures à $>0,4$ g/t Au, dans des granitoïdes, des dykes mafiques, des pegmatites et des veines de quartz, sont omniprésents. Les excavations de l'ère victorienne se limitaient aux veines précoces, où des teneurs de >5 g/t Au ont été exploitées. La minéralisation aurifère dans les granitoïdes séricitisés et traversés de veinules en stockwerk n'était pas économiquement viable compte tenu de la technologie de bocardage employée à l'époque. L'étendue latérale limitée (<50 m) et la faible épaisseur régulière ($<0,5$ m) des veines précoces individuelles ont également contribué à rendre la méthode d'exploitation souterraine de veines étroites non rentable.

Les contrôles locaux sur la minéralisation aurifère ne sont pas évidents lorsqu'on compare les schistes à séricite-carbonates fortement altérés (qui renferment des quantités relativement faibles de veines de quartz) et les granitoïdes modérément altérés et à peine foliés qui encaissent le stockwerk de veinules. L'or se trouve dans toutes les lithologies qui présentent une concentration appropriée de micro- à macrofractures cassantes. Bien que la présence de stockwerks et de veines précoces n'est pas toujours une garantie d'obtenir des valeurs significatives, la teneur en or de ces sections de forage et des échantillons en rainures prélevés en surface concorde généralement assez bien avec les secteurs à $>0,4$ g/t Au. Aucune corrélation entre les sections à haute teneur et les veines d'une orientation particulière n'a pu être établie (Barclay, 1996).

Une étude pétrographique réalisée par Lakefield Research, à la demande de Falconbridge Ltd en 1988 (Lakefield, 1988), indique que les grains d'or sont préférentiellement situés aux bordures des grains dans les amas de pyrite. Les grains d'or varient de <1 µm à un maximum de 30 µm x 70 µm, mais la majorité des grains sont de moins de 15 µm. Les sites de porosité tardive, comme les microfractures, les plans de cisaillement et les veines de quartz-carbonates ont été les sites structuraux privilégiés pour la déposition de l'or le long des bordures de grains spécifiques (pyrite > silice > autres sulfures > carbonate).

Plus récemment, Terra Mineralogical Services (Terra) a réalisé une étude de sept intersections minéralisées provenant de cinq sondages pour caractériser la minéralisation à Hammond Reef. Les travaux se poursuivent mais des résultats préliminaires ont été présentés dans un memorandum daté du 23 avril 2009 et sont résumés ci-dessous.

ÉCHANTILLONS DE CAROTTES DE FORAGE DE HAMMOND REEF

Sondage	Profondeur (m)	Échantillon	Zone	Estant
BR88	220	G140530	Zone A	1420E
BR88	220,5	G140530	Zone A	1420E
BR102	134	G136485	Zone A	1670E
BR102	134,5	G136485	Zone A	1670E
BR68	203	350879	Zone A	1820E
BR22	133	201752	Zone 41	3270E
BR02	161	G1378881	Zone 41	3270E

Des échantillons d'or ont été observés dans six des sept échantillons, et l'or natif et l'électrum ont été identifiés comme les deux minéraux aurifères. La granulométrie a été décrite par Terra de très fine à extrêmement fine (<25 µm, principalement <10 µm).

Les grains d'or sont surtout associés aux sulfures, l'or natif étant associé à la pyrite et les minuscules grains d'électrum étant communément associés à la galène. Quelques tellures Au-Pb sont aussi présents en association avec la galène. Les particules se présentent en inclusions ou aux bordures des grains. Les particules d'or natif ont une teinte jaune pâle, qui suggère un degré de finesse moins élevé (85 % - 92 %).

Les autres sulfures observés dans les échantillons comprennent couramment la chalcopirite et la galène et dans une moindre mesure, la sphalérite et des traces de pyrrhotite et de bornite.

Les assemblages d'altération communément associés à la minéralisation en or-sulfures se composent de quartz, carbonates et d'un peu de chlorite (Terra, 2009).

D'autres études minéralogiques ont été effectuées en 2010 et en 2011 afin de caractériser les différents types d'altération-minéralisation qui composent le gîte. Ces travaux permettront d'optimiser le rendement métallurgique et le traitement du minerai d'OHRG.

Forage

Base de données

Les travaux de forage comprennent des campagnes effectuées par Falconbridge entre 1984 et 1990 (14 180,4 mètres en 68 sondages de calibre BQ), Pentland Firth en 1997 (3 640,8 mètres en 16 sondages

de calibre NQ), Brett de 2006 à 2010 (281 sondages de calibre NQ totalisant 84 310,6 m plus 7 sondages de calibre PQ totalisant 1 760,22 m), et enfin OHRG du 19 mai 2010 au 11 juillet 2011 (801 sondages de calibre NQ totalisant 256 343 m, 2 sondages de calibre PQ totalisant 367 m, 6 sondages de calibre HQ totalisant 1 703,7 m et 17 sondages de calibre BTW totalisant 2 808,9 m). Les travaux effectués par Falconbridge et Pentland Firth sont considérés de nature historique; à l'exception des données de forage utilisées pour construire le modèle géologique actuel, les résultats d'analyse issus des travaux de forage historique n'ont pas été utilisés dans le cadre du deuxième rapport Hammond Reef.

Pour toutes les campagnes de forage ciblant le secteur principal de ressources (les zones A, 41, Mitta, A Sud, Mitta Sud, 41 Extension et RAB), la sélection des sites des collets de forage a été planifiée sur une grille agrandie, établie à l'origine par Falconbridge, avec des lignes orientées à 327°. L'espacement entre les lignes est de 25 mètres. Les sondages sont généralement orientés parallèles à l'orientation de la grille, selon un arrangement en séquence, avec des pendages généralement conçus pour recouper les cisaillements minéralisés selon un angle à peu près perpendiculaire.

Forage complété en 2011

Au cours de la dernière année, OHRG a continué la définition agressive de ses ressources minérales avec un programme de forage intensif sur la propriété. Lorsque de nouvelles intersections à teneur économique ont été obtenues dans les extensions au sud du gîte à l'automne 2010, l'objectif principal du programme de forage a été redéfini afin de mieux délimiter les nouvelles zones et produire une mise à jour de l'estimation de ressources minérales présumées globales. Une estimation de ressources minérales présumées globales de 10,52 millions d'onces a d'ailleurs été publiée dans un communiqué daté du 7 novembre 2011 (voir la section ci-dessous « *Estimations de ressources minérales* »).

La majeure partie des ressources se trouve à moins de 300 m de la surface, suggérant la faisabilité d'une exploitation d'envergure à fort tonnage et à ciel ouvert. Environ 110 000 mètres de forage restent à compléter, pour la plupart à un espacement plus serré de 25 x 25 mètres afin de convertir les ressources aux catégories mesurées et indiquées. De plus, le programme de forage de « condamnation » a beaucoup progressé et environ 12 000 mètres de forage ont été complétés en 2011 dans cette catégorie. Une quantité similaire reste à compléter dans le cadre de ce programme.

En résumé, en 2011, OHRG a complété un total de 999 sondages totalisant 273 471 m de forage sur la propriété Hammond Reef, toutes catégories confondues. Les travaux de forage réalisés après le 11 juillet 2011 devraient permettre de convertir l'ensemble des ressources dans la fosse aux catégories mesurées et indiquées d'ici la fin du premier trimestre de 2012.

Carottes et tubage

Les carottes de forage sont déposées dans des caisses en bois à la foreuse, et la fin de chaque passe est marquée sur des blocs de bois par l'assistant-foreur. Chaque caisse de carottes est scellée à la foreuse à l'aide de ruban industriel. Les sceaux de ruban industriel de chaque caisse de carottes sont inspectés, puis les carottes sont apportées à la carothèque.

Dans la plupart des cas, le tubage des trous demeure en place après le forage et les levés de fond de trou, de manière à permettre de mesurer avec précision l'emplacement de l'orifice du trou. Le trou peut également être prolongé au besoin. Le tubage est bouché à l'aide d'une cale de bois ou un couvercle d'aluminium pour empêcher que des débris ne pénètrent dans le trou, tandis que de grands pieux en bois sont fichés dans le sol pour marquer l'emplacement du tubage. Les pieux et les couvercles d'aluminium sont étiquetés avec le numéro de trou.

Arpentage des collets de forage

Une série de 45 collets de forage ont été inspectés et arpentés à l'aide d'un appareil GPS portatif lors d'une visite du site effectuée par SGS et G Mining sur la propriété Hammond Reef. La majorité des collets vérifiés montraient un écart de moins de 5 m entre les données du GPS différentiel utilisé par OHRG et Brett et le GPS portatif utilisé par SGS; deux des collets vérifiés montraient un écart supérieur à 5 m. L'écart horizontal moyen était de 2,7 m et l'écart vertical de 2,6 m. La méthodologie employée pour identifier les collets consistait à utiliser les coordonnées UTM de la base de données pour identifier les nombreux collets sans étiquettes de terrain; l'étiquetage devrait être maintenu de façon systématique du moment du forage et par la suite.

De l'avis de SGS et G Mining, les données d'arpentage des collets de forage ont été jugées acceptables pour les besoins de l'estimation de ressources.

Levés de fond de trou

Les levés de fond de trou effectués par Falconbridge et Pentland Firth Ventures Ltd. consistaient en des tests à l'acide et des tests à l'aide d'une sonde Sperry Sun. Les registres indiquent que les orientations déterminées à l'aide de la sonde Sperry Sun ont été corrigées selon la grille locale. Brett/OHRG utilisent une sonde Reflex EZ Shot pour effectuer les levés de fond de trou. Les deux instruments, Sperry Sun et Reflex, permettent de mesurer l'azimut et le pendage. Présentement des levés sont effectués à tous les 30 mètres et à la fin de chaque trou.

Approche et méthodologie d'échantillonnage

L'échantillonnage a été effectué par Pentland Firth, Brett et OHRG sur la longueur totale des forages. Le gîte comporte différents styles de minéralisation, divisés en plusieurs zones minéralisées en fonction de la structure et de l'altération; certains types de minéralisation se trouvent dans des zones d'altération très subtile, difficile à discerner lors de la description des carottes, d'où la nécessité d'échantillonner la totalité des carottes. Dans le cadre des travaux effectués par Brett et OHRG, les échantillons sont généralement prélevés à intervalles réguliers de 1,5 m, mais les intervalles d'échantillonnage sont quelquefois raccourcis à un minimum de 1 m, ou allongés à un maximum de 2 m aux zones de contact évidentes entre unités géologiques/zones d'altération/zones de minéralisation.

Présentement, sous la gouverne de OHRG, tous les échantillons de carottage sont sciés à l'atelier d'échantillonnage au moyen de scies au diamant avec alimentation automatique; sous la gouverne de Brett, les carottes qui semblaient non altérées étaient fendues à l'aide d'une fendeuse hydraulique tandis que les carottes avec de l'altération visible étaient sciées au moyen de scies au diamant alimentées manuellement.

Échantillonnage de carottes, sécurité et chaîne de possession

Auparavant, sous la gouverne de Brett, les carottes de forage étaient livrées dans des boîtes de carottes scellées aux installations de description/échantillonnage/entreposage des carottes sur la propriété, puis déchargées devant la carothèque. Les boîtes de carottes étaient ouvertes et transférées dans la carothèque, où la description et le traitement des carottes était effectué. Les boîtes de carottes étaient transférées de la carothèque à l'atelier d'échantillonnage pour fendre/scier les carottes et les échantillonner. Les échantillons étaient ensachés dans des sacs solides en polypropylène, étiquetés et les sacs clairement étiquetés. Les échantillons étaient ensuite emballés dans des sacs de riz et temporairement entreposés dans des caisses d'échantillons verrouillées. L'expédition des échantillons était effectuée par le personnel de Brett, généralement des géologues seniors et intermédiaires, puis déposés au laboratoire de préparation

des échantillons d'ALS à Thunder Bay; tous les envois ont été documentés sur des formulaires standards d'expédition d'échantillons d'ALS. Exceptionnellement, pour les sondages BR-0001 à BR-0043, BR-0045 à BR-0056 et BR-0059, le laboratoire ALS n'a pas été utilisé, mais plutôt Accurassay Laboratories de Thunder Bay.

Sous la gouverne de OHRG, les carottes de forage sont transportées dans un camion plateforme dédié à cet effet, de la propriété Hammond Reef jusqu'à la carothèque au complexe de OHRG à Atikokan dans des boîtes de carottes scellées. Les boîtes de carottes sont déchargées sur des supports à l'intérieur du bâtiment, en préparation pour la description et le traitement, qui sont effectués dans le même bâtiment. Avant l'échantillonnage, les boîtes de carottes sont chargées sur des palettes puis transportées aux installations clôturées adjacentes d'échantillonnage et d'entreposage des carottes; les carottes sont soit posées sur des supports à l'intérieur de l'atelier d'échantillonnage ou temporairement entreposées à l'intérieur de l'aire clôturée. Les échantillons sont tous sciés au moyen de scies au diamant et sont étiquetés et ensachés dans des sacs en polypropylène clairement étiquetés, fermés à l'aide d'attaches de sécurité. Les échantillons individuels sont emballés ensemble dans des sacs de riz tissés, puis dans des caisses en bois, qui sont portées au registre et scellées (en vissant solidement les couvercles des caisses et en apposant des étiquettes de sécurité inviolables), puis transportées par un transporteur commercial jusqu'aux installations de préparation des échantillons d'ALS à Thunder Bay. Chaque sondage est listé séparément sur les feuillets d'expédition d'ALS.

De l'avis de SGS et G Mining, la chaîne de possession est, et a été maintenue tout au long des processus actuels de OHRG et antérieurs de Brett, conforme ou supérieure aux normes de l'industrie et est acceptable pour les besoins de l'estimation de ressources.

Préparation des échantillons, procédures analytiques et sécurité

Laboratoires d'analyse

L'analyse géochimique des échantillons de carottage, exception faite des premiers forages réalisés par Brett, a été effectuée aux installations de ALS Laboratories Inc. («**ALS**») à North Vancouver. L'exception à cette règle concerne 48 des premiers sondages effectués par Brett (BR-0001 à BR-0043, BR-0045 à BR-0056 et BR-0059), pour lesquels Accurassay Laboratories de Thunder Bay a été utilisé.

De l'avis de SGS et G Mining, les laboratoires utilisés pour la préparation des échantillons, l'analyse géochimique et les essais métallurgiques sont accrédités et les méthodes employées sont jugées appropriées pour les besoins de l'estimation de ressources.

Préparation des échantillons et protocoles d'analyse

Chez Accurassay, la préparation des échantillons consistait à passer les échantillons de carottes au concasseur à mâchoires, jusqu'à ce que 90 % des particules passent un tamis de diamètre 8, à prélever un sous-échantillon de 250 à 450 g à l'aide d'un diviseur Jones et à broyer ce dernier jusqu'à ce que 90 % des particules passent un tamis de diamètre 150 à l'aide d'un pulvérisateur à anneau et rondelle. Accurassay assurait qu'un nettoyage à la silice était effectué entre chaque échantillon pour prévenir la contamination croisée. Avant l'analyse, les échantillons étaient tassés pour les homogénéiser, puis une fraction de 30 g pour pyroanalyse était prélevée. Les analyses étaient effectuées par pyroanalyse avec fini par absorption atomique, et les échantillons dont le résultat était supérieur à 10 g/t Au étaient réanalysés avec fini gravimétrique.

Les échantillons expédiés chez ALS sont tous préparés aux laboratoires de préparation à Thunder Bay. Les échantillons sont : inscrits au registre, un code barre leur est attribué, ils sont asséchés, puis concassés

dans un concasseur à mâchoires jusqu'à ce que 70 % du matériel grossièrement concassé passe un tamis à mailles de 2 mm; divisés (d'abord à 250 g mais maintenant à 1 kg); pulvérisés dans un pulvérisateur à anneau et rondelle jusqu'à ce que 85 % de la pulpe passe dans un tamis à mailles de 75 microns. Finalement, 100 g de pulpe est divisée et expédiée au laboratoire d'ALS à North Vancouver pour analyse.

Les méthodes d'analyse des échantillons de carottage de OHRG et les protocoles en cas de valeur supérieure à la limite de détection au laboratoire de ALS sont : analyse de routine par pyroanalyse avec fini par absorption atomique sur des pastilles de 50 g; tout échantillon avec plus de 5 g/t est réanalysé par pyroanalyse avec fini gravimétrique sur des pastilles de 50 g; tout échantillon avec plus de 10 g/t est réanalysé par analyse des fractions fines et grossières (*screened metallics*). Les résultats d'analyse sont entrés dans la base de données avec la meilleure valeur aurifère en respectant les limites supérieures (absorption atomique jusqu'à 5 g/t Au; gravimétrique entre 5 et 10 g/t Au; *screened metallics* à plus de 10 g/t).

Sécurité et protocoles d'AQ/CQ

La méthodologie d'AQ/CQ a évolué au fil du programme de forage et d'échantillonnage. La méthodologie actuelle comprend l'utilisation cyclique de trois étalons, de matériel stérile et de duplicatas en quarts de carottes.

Toutes les données portant sur les étalons disponibles au 1^{er} septembre 2011 ont été évaluées selon les critères de performance actuels et portées sur des graphiques. La base de données d'analyse, qui comporte 239 777 résultats pour l'Au, est appuyée par l'insertion de 14 121 échantillons de matériaux de référence (taux d'insertion de 5,9 %). Le taux global d'irrégularités pour les étalons est faible (1,8 %), toutefois certaines portions de la base de données d'AQ/CQ doivent faire l'objet de vérifications additionnelles. Les données de l'époque d'Accurassay entre autres comportent des problèmes d'AQ/CQ, y compris une mauvaise performance au niveau des matériaux de référence.

Parmi les 239 777 analyses pour l'Au précitées, un total de 2 627 échantillons stériles ont été insérés (taux d'insertion de 1,2 %), et le taux global d'irrégularités est de 0,4 % (plus de cinq fois la limite de détection).

La base de données comporte également 12 038 duplicatas. La majorité (9 718) sont des duplicatas de concassage grossier, qui présentent un écart relatif moyen de 19,7 % tandis que les autres sont des duplicatas de terrain ($\frac{1}{2}$ carotte – $\frac{1}{4}$ carotte ou encore $\frac{1}{2}$ carotte- $\frac{1}{2}$ carotte) qui montrent un écart relatif moyen de 41,0 %.

Les intervalles sélectionnés dans les forages pour l'échantillonnage en quarts de carottes ont été choisis dans le but de vérifier la minéralisation connue, et donc les intervalles sont répartis dans les zones A et 41. Au total, 407 échantillons de quarts de carottes ont été coupés et envoyés pour analyse au laboratoire de SGS à Don Mills. Des tests à l'essai et des tests t des paires de données n'indiquent pas de biais discernable entre les valeurs d'origine et les duplicatas.

L'écart relatif moyen est de 41 % tant pour les duplicatas de terrain de Brett que pour ceux de OHRG. Une suite de 35 échantillons de pulpes ont aussi fait l'objet d'analyses en duplicata dans le cadre des procédures de vérification. Une étroite corrélation est illustrée par le regroupement serré des données, et encore une fois aucun biais n'est discernable. L'écart relatif moyen est de 15,1 %, donc similaire à l'écart de 19,7 % noté pour les duplicatas de pulpes de Brett et ceux de OHRG.

De l'avis de SGS et G Mining, la concordance des résultats d'analyse indépendants avec les données d'origine de OHRG permettent de valider les résultats d'analyse comme étant appropriés pour les besoins de l'estimation de ressources.

Estimations de ressources minérales

Une estimation de ressources minérales a été préparée pour la propriété Hammond Reef en octobre 2008. L'estimation a été effectuée par un consultant indépendant, John Zbeetnoff, géo., et vérifiée par Scott Wilson RPA. À l'époque (2008), l'estimation totalisait 142 Mt de ressources minérales présumées à une teneur de 1,05 g/t Au. Le seuil de coupure était de 0,60 g/t Au. Brett a réalisé d'autres travaux de forage au diamant et mis à jour l'estimation de ressources minérales. Avec les données de forage additionnelles et des changements mineurs apportés aux paramètres d'estimation, la mise à jour s'est soldée par une augmentation modeste au niveau du tonnage et pratiquement aucun changement dans la teneur. De l'avis de Scott Wilson RPA (basé sur les 223 sondages antérieurs au rapport Hammond Reef et les travaux de forage effectués en 2010), la mise à jour de l'estimation n'était pas sensiblement différente de l'estimation d'origine et n'exigeait pas le dépôt d'un rapport technique indépendant conformément au Règlement 43-101. Scott Wilson RPA a toutefois vérifié la nouvelle estimation, vérifié les nouvelles données et confirmé que les paramètres et la méthodologie d'estimation étaient appropriés. La mise à jour de l'estimation de ressources minérales (2009) est résumée dans le tableau suivant. Un seuil de coupure de 0,3 g/t Au a été utilisé pour la présentation des ressources minérales.

RESSOURCES MINÉRALES PRÉSUMÉES – JUILLET 2009

Propriété Hammond Reef

Seuil de coupure g/t Au	Tonnes (000 000)	Teneur g/t Au	Oz Au (000 000)
1,00	60,2	1,46	2,83
0,90	77,1	1,35	3,34
0,80	98,4	1,24	3,93
0,70	124,6	1,14	4,56
0,60	155,0	1,04	5,19
0,50	188,5	0,95	5,78
0,40	227,0	0,87	6,34
0,30	259,4	0,80	6,70
0,20	281,9	0,76	6,89

Notes :

1. Les définitions de l'ICM ont été utilisées pour les ressources minérales.
2. L'estimation de ressources minérales présentée est basée sur un seuil de coupure de 0,3 g/t Au.
3. Une largeur minimale d'extraction minière de 3 m a été employée.

Compte tenu de l'incertitude associée aux ressources minérales présumées, l'on ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement, en tout ou en partie, converties en ressources minérales indiquées ou mesurées advenant des travaux d'exploration plus poussés. De plus, la viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas encore été démontrée.

Un tableau comparatif des estimations de ressources minérales de 2008 et 2009 est présenté ci-dessous.

COMPARATIF DES RESSOURCES MINÉRALES
Propriété Hammond Reef

Année	Seuil de coupure g/t Au	Tonnes (000 000)	Teneur g/t Au	Oz Au (000 000)
2009	0,60	155,0	1,04	5,19
2008	0,60	141,5	1,05	4,79
Variation		13,5	-0,01	0,40

Le 7 novembre 2011, la Société a publié une mise à jour de l'estimation de ressources présumées pour la propriété Hammond Reef. SGS et G Mining sont les firmes-conseils indépendantes mandatées pour réaliser l'estimation de ressources qui ont autorisé la divulgation de cette mise à jour. Les faits saillants sont les suivants :

- Les ressources minérales présumées globales sont estimées à 10,52 millions d'onces d'or (basé sur un seuil de coupure de 0,30 g/t Au), soit 65 % de plus ou 4,16 millions d'onces de plus que l'estimation antérieure de ressources totales publiée par Brett en 2009;
- Les ressources présumées dans la fosse s'élèvent maintenant à 6,86 millions d'onces à une teneur après dilution de 0,63 gramme par tonne d'or, basé sur un modèle de fosse optimisé dans Whittle en fonction d'un prix de l'or à 1 200 \$US l'once, un seuil de coupure correspondant de 0,28 gramme par tonne d'or et un ratio stérile / minerai de 1,25. Ceci représente une augmentation de 25 %, ou 1,36 million d'onces d'or, comparativement à l'estimation antérieure de ressources dans la fosse publiée par Brett en 2009;
- À 1 800 \$US par once d'or, les ressources minérales présumées dans la fosse atteignent 10,8 millions d'onces à une teneur moyenne de 0,50 gramme par tonne d'or;
- À un prix de l'or conservateur de 1 000 \$US, les ressources minérales présumées dans la fosse se situent à 5,32 millions d'onces à une teneur après dilution de 0,71 gramme par tonne d'or et un ratio de décapage de 0,96 tonne de stérile par tonne de minerai, un niveau meilleur que la moyenne dans l'industrie;
- Les zones A (principale) et Mitta forment un gîte contigu, tandis que la zone 41 est séparée des deux autres. Le système a été modélisé en deux fosses avec une étendue latérale totale de 2 500 mètres (sections 870E à 3370E). Les travaux de forage d'exploration autour des zones Mitta et A ont permis de prolonger le gîte dans l'axe de pendage (sud-est), jusqu'à une distance maximale (en aval-pendage) de 850 mètres; et
- Bien que l'ensemble des ressources établies dans cette mise à jour soient présentées dans la catégorie présumée, une analyse variographique indique qu'environ 33 à 48 pour cent des ressources globales (selon le seuil de coupure) pourraient déjà être classées dans la catégorie indiquée. La Société annoncera la conversion des ressources aux catégories mesurée et indiquée au premier trimestre de 2012, suivant l'achèvement des derniers 130 000 mètres de forage de définition prévus.

SGS a estimé les ressources minérales présumées globales à 10,52 millions d'onces d'or à une teneur moyenne avant dilution de 0,62 g/t Au, selon un seuil de coupure de 0,30 g/t Au. Le tableau ci-dessous résume les estimations selon différents seuils de coupure :

Estimations de ressources présumées globales pour le projet Hammond Reef en 2011

Teneur (g/t)	Tonnes (M)	Seuil de coupure (g/t)	Oz (M)
0,41	998,6	0,10	13,24
0,53	701,2	0,20	11,88
0,62	530,6	0,30	10,52
0,67	454,8	0,35	9,73
0,72	384,9	0,40	8,88
0,77	323,4	0,45	8,04
0,83	272,5	0,50	7,27
0,94	193,6	0,60	5,88
1,06	139,4	0,70	4,75
1,17	103,2	0,80	3,88
1,28	77,8	0,90	3,19
1,38	59,0	1,00	2,62

Compte tenu de l'incertitude associée aux ressources minérales présumées, l'on ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement, en tout ou en partie, converties en ressources minérales indiquées ou mesurées advenant des travaux d'exploration plus poussés. De plus, la viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas encore été démontrée.

G Mining et SGS ont aussi calculé les ressources présumées exploitables par fosse en utilisant un modèle de fosse unique optimisé dans Whittle et basé sur un prix de l'or à 1 200 \$US l'once (scénario de base) et un facteur de dilution de 5 %. Les ressources présumées exploitables par fosse au gîte aurifère Hammond Reef s'élèvent à **6,86 millions d'onces d'or à une teneur moyenne après dilution de 0,63 g/t Au**, basé sur un seuil de coupure établi à 0,28 g/t Au. La sensibilité des ressources présumées diluées dans la fosse (basé sur le seuil de coupure minimal) aux variations du prix de l'or est présentée ci-dessous :

Prix de l'or (\$US)	Teneur (g/t)	Tonnes (M)	Ratio stérile/minerai	Oz (M)
600 \$	0,96	89,12	1,69	2,76
700 \$	0,87	126,03	1,29	3,54
800 \$	0,81	160,12	1,12	4,16
900 \$	0,75	199,75	1,01	4,81
1000 \$	0,71	234,40	0,96	5,32
1100 \$	0,67	263,24	0,91	5,70
1200 \$	0,63	336,58	1,25	6,86
1300 \$	0,60	413,13	1,43	7,96
1400 \$	0,57	469,68	1,47	8,66
1500 \$	0,55	536,12	1,58	9,51
1600 \$	0,53	579,81	1,55	9,95
1700 \$	0,52	630,77	1,63	10,54
1800 \$	0,51	658,23	1,62	10,79

L'estimation de ressources minérales globales basée sur un seuil de coupure de 0,30 g/t Au est privilégiée aux fins de la divulgation puisque ce seuil de coupure est très près du seuil de coupure de 0,28 g/t Au établi pour le modèle de fosse Whittle à 1 200 \$US. Le modèle de fosse Whittle à 1 200 \$US présente des dimensions maximales d'environ 2 500 mètres de longueur par 1 050 mètres de largeur et une profondeur verticale de 380 mètres. Le taux de récupération moyen employé pour le modèle de fosse est de 91,0 %. De façon générale, les angles de pente basés sur des études géotechniques d'un niveau adéquat pour une étude de faisabilité (incluant des provisions pour les rampes) se situent entre 41,3 et 50,3 degrés. Le coût d'exploitation total est estimé à 9,13 \$US par tonne de minerai, avec un coût de référence pour l'extraction minière de 1,61 \$US par tonne extraite plus des coûts additionnels pour la profondeur de 0,0338 \$US par gradin de 10 m. Le ratio stérile/minerai est de 1,25 pour les ressources dans la fosse, correspondant à un seuil de coupure de 0,28 g/t Au.

Une estimation de ressources minérales globales conforme au Règlement 43-101, faisant état de 10,52 millions d'onces d'or en ressources présumées (6,86 millions d'onces d'or en ressources présumées exploitables par fosse) pour le gîte aurifère Hammond Reef a été publiée le 7 novembre 2011 et un rapport conforme au Règlement 43-101 portant sur cette estimation de ressources a été déposé sur SEDAR le 20 décembre 2011.

Développement

Exploration

OHRG a complété un vaste programme de reconnaissance sur l'ensemble de la propriété en 2011. Ces travaux comprenaient du forage au diamant (3 sondages totalisant 1 500 m), de la cartographie géologique

dans les secteurs Marmion SO, Lynxhead Bay et Marmion SE (4 600 affleurements cartographiés sur une superficie de 7 600 ha); de la prospection, de l'échantillonnage de sols, de l'échantillonnage de tills (moraine Finlayson), et un levé gradiométrique hélicopté (2 100 kilomètres linéaires; lignes de vol espacées de 50 m et de 75 m). De plus, une étude géochimique des analyses de roches totales a été effectuée sur plus de 54 000 échantillons de carottage et d'affleurements par Ores Systems Consulting, et une étude doctorale sur l'historique structural et cinématique de la zone de cisaillement de Marmion a été entreprise à l'Université McGill.

Aménagement du projet et études

En parallèle à l'avancement du programme de forage, OHRG a intensifié ses activités sur le projet Hammond Reef. En 2011, des études préliminaires ont été amorcées, l'aménagement conceptuel et les paramètres du projet ont été établis et des essais métallurgiques ont été entrepris :

- Conception préliminaire de la fosse et optimisation
- Paramètres de stabilité des pentes
- Emplacement et conception des haldes de stériles
- Étude hydrogéologique (perméabilité des roches)
- Teneur d'alimentation (Au, Ag, S)
- Tests de comminution (SMC, A x b, Ai)
- Flottation (temps de flottation et consommation de réactifs)
- Lixiviation
- Génération d'acidité
- Rouleaux broyeurs haute pression (HPGR)
- Broyeur à boulets
- Broyeur secondaire
- Rhéologie et épaissement
- Destruction du cyanure

Les infrastructures générales du projet font présentement l'objet d'une évaluation et d'autres études pour les infrastructures et les bâtiments seront entreprises au cours du premier trimestre de 2012.

OHRG a l'intention d'améliorer la conception du projet et de réaliser ses études de façon à pouvoir compléter une étude de faisabilité au cours du quatrième trimestre de 2012.

Environnement

En 2011, OHRG a mis de l'avant différentes initiatives environnementales visant à améliorer ses pratiques opérationnelles, y compris :

- La réalisation d'un audit (qui sera récurrent) par Blue Heron Solutions for Environmental Management entre le 29 novembre et le 1^{er} décembre 2011. Les observations recueillies serviront de point de départ pour élaborer le plan d'action environnemental de OHRG et éventuellement le plan de gestion environnementale;
- Rédaction d'un plan de gestion environnementale afin de faciliter l'amélioration de la performance environnementale du campement et des activités sur le terrain. Présentement, une trousse d'orientation environnementale est remise à tous les nouveaux employés et entrepreneurs sur le site, tandis que les employés déjà en place ont reçu le document dès sa publication en 2011;
- Introduction de directives en matière de sédimentation et d'érosion pour les employés et les entrepreneurs, ainsi qu'une formation exigée en contrôle de la sédimentation et de l'érosion, comportant des volets théoriques et pratiques (sur le terrain); et

- Restauration de plusieurs sites à proximité des lacs Marmion et Mitta. Bien que les lois en vigueur ne l'exigeaient pas, la restauration a été jugée importante compte tenu de la sensibilité de l'environnement proximal. Ce projet de quatre mois impliquait l'ensemencement en graminées et la plantation d'environ 750 jeunes pousses de pin rouge et d'épinette blanche.

Relations communautaires

Le 10 décembre 2010, le Secrétariat des Chefs de Fort Frances, la Première nation du Lac Des Mille Lacs, la Société et OHRG ont signé une entente de partage des ressources, signifiant l'engagement de toutes les parties à participer à un processus de consultation active et de collaboration, dans le cadre des activités d'exploration aurifère de la Société en cours sur son projet aurifère avancé Hammond Reef. L'entente est entrée en vigueur le 26 septembre 2011, suite à la ratification par les membres de toutes les communautés signataires.

Depuis la ratification, des mesures ont été prises par toutes les parties signataires afin d'assurer que les engagements stipulés dans l'entente seront respectés en temps opportun et de façon efficace. Parmi les principaux engagements, citons notamment :

- la création de plusieurs comités pour faciliter la collecte d'information et maintenir des voies de communication ouvertes et transparentes;
- la création d'opportunités d'emploi et de formation pour les membres des communautés participantes; et
- la création de fiducies d'exploitation qui pourront recueillir le financement de formation et d'éducation fourni par OHRG, ainsi que les actions de Corporation Minière Osisko qui seront émises lorsque certains jalons seront franchis en exploration et en développement.

La réalisation de progrès constants dans chacun de ces secteurs permettra le développement et l'exploitation du projet Hammond Reef pour le bénéfice mutuel des parties.

Depuis l'automne 2011, OHRG et la Métis Nation of Ontario ont entrepris des négociations pour arriver à une entente concernant la consultation des communautés métisses et l'identification des impacts potentiels du projet Hammond Reef sur les droits et les intérêts des Métis. L'issue de ces négociations devrait être rendue publique au cours du deuxième trimestre de 2012.

3.4 Exploration – Autres projets

Nouvelles transactions

Osisko cherche des occasions d'investir dans le cadre des activités d'expansion de l'entreprise. En 2011 et au début de 2012, la Société a étudié diverses possibilités et conclu les transactions suivantes :

Projet aurifère AU33 (Dios Exploration Inc.)

Le 5 juillet 2011, la Société et Dios Exploration Inc. (« **Dios** ») ont signé une convention d'option et de contrepartie aux termes de laquelle Dios offre à la Société d'acquérir une participation de 51 % en contrepartie de 5 000 000 \$ en dépenses d'exploration dans le projet aurifère AU33 et du versement de 700 000 \$ à Dios sur une période de cinq ans.

Dios offre aussi à la Société la possibilité d'acquérir une participation supplémentaire de 9 % en contrepartie de dépenses supplémentaires de 9 000 000 \$ dans le projet sur une période d'au plus cinq (5) ans (chaque tranche de 1 000 000 \$ investis augmentant la participation de la Société de 1 %).

Dios offre à la Société une troisième option qui lui permet d'acquérir une participation supplémentaire de 10 % moyennant le financement intégral d'une étude de faisabilité (i) sur la période restante avant l'expiration de la deuxième option ou (ii) sur une période de deux ans si cette période est plus longue. Au cours de la période de validité de l'option, la Société agira à titre de gérant du projet mais aura recours autant que possible au personnel et aux infrastructures de Dios.

La propriété est située dans le secteur d'Opinaca-Eastmain 1, à environ 350 km au nord-est de la ville de Matagami, à la baie James, au Québec, et compte 519 claims, soit les claims désignés sur carte occupant quelque 26 660 hectares. L'exploration de la propriété vise à découvrir un gîte de type porphyre aurifère. Le nouveau district aurifère d'Opinaca est également l'hôte du gîte aurifère de calibre mondial Eléonore, de plusieurs millions d'onces.

Projet aurifère Famatina, Argentine (Energía y Minerales Sociedad Del Estado)

Le 31 août 2011, la Société a conclu avec la société minière étatique La Rioja Energía y Minerales Sociedad Del Estado (« **EMSE** ») une entente portant sur le développement du projet aurifère Famatina dans la province de La Rioja, en Argentine. Cette propriété occupe une superficie de 40 kilomètres carrés où se trouvent différentes cibles aurifères de type épithermal ou porphyrique. Les modalités de l'entente prévoient notamment :

- le versement de 500 000 \$US à EMSE dans les 15 jours qui suivent la signature de l'entente;
- l'engagement, dès la première année, d'investir 10 millions de dollars américains en travaux d'exploration au cours de la période initiale de quatre ans de l'entente;
- la possibilité pour la Société d'acquérir une participation de 70 % dans le projet en réalisant une étude de faisabilité pendant la période initiale, laquelle pourra être prolongée au gré de la Société de quatre autres années au besoin pour mener à bien l'étude;
- l'engagement de la Société à financer la totalité des coûts de développement et de construction, le remboursement de la portion d'EMSE devant se faire à partir d'une tranche de 25 % des flux de trésorerie générés par le projet lui revenant; et
- l'attribution de la responsabilité d'obtenir tous les permis exigés pendant la durée entière du projet à EMSE.

La propriété Famatina est caractérisée par une intense altération hydrothermale produite par des stocks porphyriques dacitiques du Miocène supérieur qui se sont introduits dans des roches sédimentaires (Cambrien-Ordovicien) et des roches granitiques (Ordovicien) métamorphiques à faible teneur. Parmi les indices minéralisés connus figurent au moins cinq porphyres de Cu-Mo-Au, trois systèmes épithermaux aurifères associés à un fort degré de sulfuration et un réseau de veines épithermales à contrôle structural à plus forte teneur. Aucun des systèmes minéralisés repérés à Famatina ne recèle des ressources estimées conformément au Règlement 43-101.

Le 30 janvier 2012, la Société a réagi aux protestations de la collectivité et aux rapports et demandes des médias concernant les activités d'Osisko à La Rioja. La Société a fait le point sur la participation présente et prévue d'Osisko au projet Famatina et a réitéré son engagement envers une exploration et une mise en valeur socialement et environnementalement responsables et la volonté d'exécuter ses travaux selon les normes internationales d'acceptation les plus élevées.

Projet aurifère Courville (Ressources Pershimco inc.)

Le 7 octobre 2011, la Société a conclu avec Ressources Pershimco inc. (« **Pershimco** ») une convention d'option et de coentreprise portant sur le projet aurifère Courville, situé dans la région de l'Abitibi au Québec. Selon les termes de l'entente, la Société peut acquérir une participation de 51 % dans la

coentreprise en investissant 20 millions de dollars en exploration sur cinq ans. Le calendrier des dépenses cumulatives s'établit comme suit :

- 1,0 million de dollars au plus tard à la première date anniversaire de la convention;
- 3,0 millions de dollars au plus tard à la deuxième date anniversaire de la convention;
- 6,0 millions de dollars au plus tard à la troisième date anniversaire de la convention;
- 12,0 millions de dollars au plus tard à la quatrième date anniversaire de la convention; et
- 20,0 millions de dollars au plus tard à la cinquième date anniversaire de la convention.

Pershimco octroie aussi une seconde option à la Société qui lui permet d'acquérir une participation supplémentaire de 19 % au plus tard à la septième date anniversaire de l'entente moyennant l'investissement supplémentaire de 19 millions de dollars en dépenses d'exploration (chaque million de dollars ainsi investi augmente de 1 % la participation de la Société) ou le financement d'une étude de faisabilité. La Société agira à titre d'exploitant pendant la période d'acquisition de sa participation et ultérieurement si elle exerce et complète l'option supplémentaire.

La Société a en outre souscrit des actions ordinaires du capital-actions de Pershimco contre 1,5 million de dollars, au prix de souscription de 1,00 \$ par action ordinaire, ce qui représente une prime de 17 % par rapport à la moyenne du prix des actions pondérée par le volume sur 20 jours. La Société a également émis 76 000 actions ordinaires d'Osisko en faveur de Pershimco.

Projet aurifère Casault (Exploration Midland Inc.)

Le 16 novembre 2011, la Société et Exploration Midland Inc. (« **Midland** ») ont conclu une convention d'option et de coentreprise portant sur le projet aurifère Casault, situé à une quarantaine de kilomètres à l'est du gisement aurifère de Detour Lake. Aux termes de cette convention, la Société peut acquérir, sur une période de cinq ans, une participation de 50 % dans la propriété aux conditions suivantes :

- elle doit verser 600 000 \$, dont une tranche de 80 000 \$ à la signature de la convention;
- elle doit engager des dépenses d'exploration de 6 000 000 \$, dont une tranche de 1 000 000 \$ la première année (engagement ferme).

Midland agira à titre d'exploitant la première année de la convention d'option. À l'acquisition de la participation de 50 %, la Société aura l'option d'acquérir, sur une période de trois ans, une participation supplémentaire de 15 % moyennant la réalisation d'une étude de faisabilité bancaire ou la prise en charge de l'ensemble des activités d'exploration, de mise en valeur et d'exploitation de la propriété, auquel cas elle s'assurera une participation supplémentaire de 1 % par tranche de 1 000 000 \$ investis dans la propriété (jusqu'à concurrence de 15 % moyennant l'investissement de 15 millions de dollars).

Projets aurifères au Nevada (Global Geoscience Ltd.)

Le 13 février 2012, la Société et Global Geoscience Ltd. (« **Global** ») ont signé une entente portant sur cinq projets aurifères de Global au Nevada : Excelsior, Lone Mountain, Tokop, Bartlett et Orovada. Les projets sont à divers stades d'avancement, qui vont de la découverte d'une minéralisation d'une teneur économique dans le forage pratiqué (Excelsior, Lone Mountain) à des indicateurs préliminaires d'une minéralisation en surface. Aux termes du contrat, Global a octroyé à la Société l'option exclusive d'acquérir une participation indivise de 45 % dans chacun des projets. Pour que l'option reste valide, la Société doit :

- financer la totalité des dépenses d'acquisition et d'exploration connexes des cinq projets jusqu'à concurrence d'un montant cumulatif de 8 millions de dollars américains sur une période maximale de quatre ans;
- dépenser au moins 2,26 millions de dollars américains au cours de la première année (environ 1,2 million de dollars américains du budget dépend de l'acquisition de terrains de tiers (Tokop) et de résultats favorables qui justifient des forages à partir des travaux proposés (Tokop, Excelsior, Barlett);
- souscrire 14,2 millions d'actions ordinaires de Global au prix d'émission de 0,06 \$ par action pour un total de 852 000 dollars australiens; et
- rétrocéder à Global tout projet qu'elle décide de ne pas financer.

Après avoir dépensé 8 millions de dollars américains, la Société doit sélectionner les projets qu'elle souhaite continuer de financer. Il incombera exclusivement à la Société de financer les projets sélectionnés à l'issue d'une étude de faisabilité bancaire pour porter sa participation dans ces projets à 70 %. À cette fin, chaque projet sélectionné sera considéré individuellement. La Société agira à titre de gérant et d'exploitant des projets qu'elle sélectionnera pour en faire l'étude de faisabilité. Global conservera la totalité de sa participation initiale dans tout projet qui ne sera pas retenu par la Société. Si, à l'issue d'une étude de faisabilité, la décision d'aménager une mine est prise, les deux parties y contribueront au prorata de leur participation respective, étant entendu que Global peut :

- céder sa participation dans le projet à la Société selon l'évaluation établie par l'étude de faisabilité;
- assurer sa quote-part du financement; et
- demander à la Société d'organiser ou de fournir le financement de la participation de 30 % de Global dans le projet.

Aux termes du même contrat, Global a accordé à la Société le droit exclusif d'acquérir une participation maximale de 70 % dans tout nouveau projet aurifère que Global pourra acquérir au Nevada au cours des deux prochaines années. Global offrira tout nouveau projet à la Société selon les modalités qu'elle établira alors et la Société disposera d'un délai de 30 jours pour accepter ou refuser l'offre.

Projet aurifère d'agrandissement de Red Lake (Tri Origin Exploration Ltd.)

Le 16 février 2012, la Société et Tri Origin Exploration Ltd. (« **Tri Origin** ») ont signé une lettre d'intention en vue d'une convention d'option et de coentreprise portant sur le projet d'agrandissement de Red Lake à Red Lake, en Ontario.

Les principales modalités stipulées dans la lettre d'intention confèrent à la Société le droit d'acquérir une participation initiale de 51 % dans la propriété en finançant des dépenses d'exploration de 5 millions de dollars sur quatre ans et en versant une somme de 800 000 \$ à Tri Origin au cours de cette période. Si ces conditions sont remplies, la Société aura alors le droit (i) d'acquérir une participation de 65 % dans le projet à condition de procéder à une délimitation détaillée du gisement et à une étude de faisabilité bancaire ou (ii) de créer une coentreprise qui appartiendra à 51 % à Osisko et à 49 % à Tri Origin pour poursuivre l'exploration de la propriété. Tri Origin agira à titre d'exploitant du projet la première année et la Société prendra le relais par la suite.

La Société s'est engagée à souscrire 5 millions d'actions ordinaires de Tri Origin au prix de 0,07 \$ par action pour un produit total de 350 000 \$.

Le projet couvre une superficie de 121 kilomètres carrés le long du prolongement sud-est de la ceinture de roches vertes de Red Lake et jouxte la propriété minière de Red Lake à 10 kilomètres au sud-est de la mine de Red Lake.

Travaux d'exploration

En 2011, la Société a poursuivi des travaux d'exploration sur de nombreuses autres propriétés minières que ses principales propriétés, Canadian Malartic et Hammond Reef. Ces autres propriétés sont presque toutes situées dans les provinces du Québec et de l'Ontario :

PROPRIÉTÉS	TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 2011	FORAGES	MÈTRES FORÉS
Atikokan West, Ontario, Canada	Échantillonnage, cartographie géologique	0	0
AU33, Québec, Canada	Échantillonnage, cartographie géologique	0	0
Adanac, Québec, Canada	Échantillonnage, cartographie géologique	0	0
Burin, Terre-Neuve, Canada ⁽¹⁾	Échantillonnage, cartographie géologique	0	0
Cadillac, Québec, Canada ⁽¹⁾	Pas de travaux - projet abandonné	0	0
Casault, Québec, Canada	Pas de travaux - a fait l'objet d'une option récemment	0	0
Courville, Québec, Canada	Étude géophysique, compilation	0	0
East Amphi, Québec, Canada	Forages	83	20 667
Malartic CHL, Québec, Canada	Forages	33	6 450
Dunn, Québec, Canada ⁽¹⁾	Pas de travaux - projet abandonné	0	0
Famatina, La Rioja, Argentine	Pas de travaux - a fait l'objet d'une option récemment	0	0
Red Lake, Ontario, Canada	Pas de travaux - a fait l'objet d'une option récemment	0	0
West Hammond, Ontario, Canada ⁽²⁾	Échantillonnage, forage	1	685
Mountjoy, Ontario, Canada ⁽¹⁾	Pas de travaux - projet abandonné	0	0
Goldboro, Nouvelle-Écosse, Canada ⁽¹⁾	Forages	10	2 375
Duparquet, Québec, Canada ⁽¹⁾	Pas de travaux - projet abandonné	0	0

1) La Société a abandonné ce projet en 2011.

2) La Société a abandonné ce projet au début de 2012.

3.5 Facteurs de risque

En 2011, la Société est devenue une société productrice qui exerce ses activités dans un secteur d'activité tributaire d'un certain nombre de facteurs, dont ceux liés à l'environnement, au contexte réglementaire et politique, à la découverte de réserves pouvant être exploitées de façon économique, et à la capacité de la Société de maintenir une production rentable. Tout placement dans les actions ordinaires de la Société est de nature très spéculative et exposé à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Avant d'investir dans les actions ordinaires de la Société, un investisseur devrait sopeser soigneusement les risques décrits ci-après et les autres renseignements communiqués aux organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières. La manifestation d'un ou de plusieurs des risques décrits ci-après ou d'autres risques pourrait causer de graves torts aux activités, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la Société, et l'investisseur pourrait perdre une partie appréciable de son placement.

L'exposé qui suit présente un certain nombre de risques importants qui, selon la direction, pourraient avoir une incidence sur les activités de la Société. Dans le cadre d'exploitation de la Société, il existe d'autres risques actuels et futurs qui ne sont pas mentionnés ci-dessous.

Risques financiers

La Société étant devenue une société productrice en 2011, elle n'a qu'un récent historique de rentabilité. La Société poursuit sa croissance par des projets d'acquisition et de développement de l'exploration. Si des fonds additionnels sont requis, les sources de financement dont la Société pourra disposer, en plus des flux de trésorerie, seront l'émission de capital-actions additionnel ou l'emprunt. Il n'existe aucune assurance que ces modes de financement lui seront accessibles. De plus, même si de tels financements étaient obtenus, rien ne garantit qu'ils pourront l'être à des conditions favorables à la Société, ou qu'ils pourront lui fournir des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs, ce qui pourrait nuire aux activités de la Société et à sa situation financière.

De plus, le défaut de respecter des engagements financiers aux termes de contrats d'emprunt actuels ou futurs ou d'effectuer les remboursements prévus de capital sur sa dette ou de verser des intérêts sur celle-ci, entraînerait probablement un cas de défaut aux termes des contrats d'emprunt et permettrait aux prêteurs de devancer l'échéance de la dette aux termes de ces contrats, ce qui pourrait avoir une incidence sur la situation financière de la Société.

Cours des produits de base

Les cours des métaux précieux, tels que les cours de l'or, fluctuent grandement et sont touchés par divers facteurs indépendants de la volonté de la Société, notamment : la vente ou l'achat de métaux par diverses banques centrales et institutions financières, l'inflation ou la déflation, la fluctuation de la valeur du dollar américain et la conjoncture politique et économique nationale ou mondiale. Pour la Société, la baisse du cours de l'or peut avoir une incidence défavorable sur ses activités de mise en valeur et d'extraction minière, sur le cours de ses actions ordinaires, sur ses résultats financiers, sur ses plans de durée de vie de mine et sur la viabilité de ses projets miniers. Même si la Société estime que les paramètres fondamentaux de l'offre et de la demande resteront solides à l'avenir et que les intervenants de divers secteurs continueront à soutenir le cours de l'or malgré des incertitudes à l'égard de l'économie mondiale, rien ne garantit que le cours de l'or ne diminuera pas sensiblement.

Fluctuations des cours de change pouvant influencer sur les coûts de la conduite des affaires

À l'heure actuelle, la Société exerce ses principales activités au Canada et y a installé ses bureaux et les coûts liés aux activités de la Société sont principalement libellés en dollars canadiens. Toutefois, les

produits d'exploitation que la Société tire de la vente d'or et d'argent sont libellés en dollars américains et certains coûts liés aux activités de la Société au Canada sont toutefois libellés dans d'autres monnaies que le dollar canadien. Toute dépréciation du dollar canadien par rapport à ces monnaies étrangères pourrait augmenter les coûts de la conduite des affaires de la Société. De plus, le dollar américain est exposé à des variations de son cours face au dollar canadien. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2011, la Société n'a pas eu recours à des opérations de couverture pour limiter les effets des variations du change.

Risque lié aux conditions sectorielles

Afin de poursuivre sa croissance, la Société doit acquérir et aménager des projets d'exploration et de mise en valeur et renouveler les réserves de la mine Canadian Malartic. L'exploration et la mise en valeur de ressources minérales sont des activités extrêmement concurrentielles qui comportent un degré de risque élevé. La Société doit livrer concurrence à un certain nombre d'entreprises qui peuvent disposer de ressources techniques et financières supérieures aux siennes. De nombreux risques existent que même une évaluation prudente fondée sur l'expérience et la connaissance pourrait ne pas arriver à contrer. La plupart des campagnes d'exploration ne donnent pas lieu à une découverte de minerai importante et qui plus est, le minerai découvert pourrait ne pas être d'une quantité ou d'une teneur suffisante pour en rentabiliser l'extraction. La rentabilité de l'exploitation d'un gisement découvert dépend de plusieurs facteurs comme les infrastructures, le prix des marchandises, les coûts de l'énergie, l'inflation, les taux d'intérêt, l'état du marché financier, les risques de poursuite, la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et la réglementation publique concernant notamment les prix, les impôts, les redevances, l'aménagement du territoire, la participation du gouvernement au projet minier, les droits d'importation et d'exportation. Même si des retombées appréciables peuvent découler de la découverte d'un gisement de minerai important, aucune assurance ne peut être fournie quant à la quantité, à la qualité, à l'importance ou à la teneur des minéraux découverts sur un bien d'exploration de la Société, et qui justifieraient l'exploitation commerciale ou encore la mise en production de l'un ou l'autre des biens d'exploration de la Société.

Risques liés aux estimations de réserves et de ressources minérales

Les estimations des réserves et des ressources minérales sont fondées sur des hypothèses telles que les prix des métaux et des renseignements sur les forages. Des variations importantes et prolongées des prix des métaux peuvent avoir une incidence sur le taux de récupération des réserves et des ressources. Les évaluations des ressources minérales peuvent aussi être touchées par des écarts dans les conditions géologiques d'une propriété attribuable à des données géologiques erronées. Par conséquent, les estimations de réserves de ressources minérales ne devraient être considérées que comme des estimations qui ne garantissent pas la réalisation des tonnages, des teneurs et des taux de récupération prévus.

Risque de retard de projet

L'aménagement de projets avancés tels que le projet Hammond Reef comporte des risques importants. Le projet pourrait subir des retards attribuables à des circonstances indépendantes de la volonté de la Société. Au nombre des autres risques figurent notamment des retards dans l'acquisition des droits de surface, l'obtention des baux miniers et de surface, des autorisations et des permis environnementaux et de construction ainsi que des difficultés imprévues et rencontrées au cours du développement, y compris des conflits de travail.

Risque opérationnel

Dans le cadre de ses activités minières, il se peut que la Société soit confrontée à divers risques opérationnels qui peuvent avoir une incidence sur la production et le rendement financier de la mine. Ces risques incluent la disponibilité de la main-d'œuvre, des arrêts de travail, des pannes mécaniques, des

incidents environnementaux, la disponibilité des pièces et des fournitures, la dilution, l'inondation, la disponibilité d'eau de traitement, des pannes de courant et le vol.

Risques liés aux relations communautaires

Le principal actif de la Société, la mine Canadian Malartic, jouxte la collectivité de Malartic. L'exploitation à ciel ouvert du gisement exige non seulement le soutien et la collaboration du conseil municipal et des résidents de Malartic, mais aussi le déplacement d'une partie de la route 117, les permis requis n'ayant pas encore été obtenus. Même si la Société a pris toutes les mesures nécessaires pour s'assurer du soutien majoritaire de la population à l'égard du projet, rien ne garantit qu'elle pourra maintenir ce contrat social durant la production commerciale du gisement.

La propriété Hammond Reef est située dans le territoire traditionnel de collectivités autochtones de la région. La mise en valeur de cette propriété exige la collaboration et le soutien de ces collectivités. Le 10 décembre 2010, le Secrétariat des Chefs de Ford Frances, la Première nation du Lac Des Mille Lacs, la Société et OHRG ont signé une entente de partage des ressources, dans le cadre des activités d'exploration aurifère de la Société à son projet aurifère avancé de Hammond Reef. Cette entente entrera en vigueur lorsqu'elle aura été ratifiée par les membres des collectivités signataires. Même si le processus de ratification a été couronné de succès le 26 septembre 2011, rien ne garantit que la Société pourra maintenir le contrat social requis pour la mise en valeur du projet. La Société a aussi entrepris la négociation d'un protocole d'entente avec les collectivités Métis de la région afin de financer une étude des connaissances traditionnelles et d'assurer une consultation convenable.

Les relations avec divers intervenants de la collectivité peuvent aussi avoir une incidence sur les autres actifs de la Société. Même si la Société maintient un processus de consultation avec divers intervenants et établit le cadre de l'élaboration d'un partenariat fondé sur la transparence et le respect, des répercussions imprévues de ces relations communautaires peuvent encore avoir une incidence sur la capacité de la Société à mettre en valeur ses actifs miniers.

Risque lié à la réglementation gouvernementale

Les activités de la Société exigent le respect des lois applicables ou de processus d'examen ainsi que l'obtention de permis d'utilisation du territoire ainsi que tous les autres permis et des autorisations similaires visant des activités minières globales futures et sont assujetties aux contraintes prévues dans ces lois. La Société estime qu'elle se conforme à tous égards importants aux lois existantes. Toutefois, il se peut que l'évolution de la réglementation gouvernementale ait une incidence défavorable sur la Société.

En particulier, de nombreux projets d'exploration de la Société sont situés au Québec et pourraient être touchés par la révision en cours de la *Loi sur les mines* du Québec. Si elles étaient adoptées, les modifications proposées soustrairaient, entre autres risques, certaines zones visées par les schémas d'aménagement et de développement municipaux, tels que le périmètre urbain et les zones de villégiatures, au jalonnement de claims, à la désignation sur des cartes, à l'exploration minière et aux activités minières. Même si la Société continue de s'assurer que ses projets d'exploration obtiennent le soutien des autorités municipales concernées, il se peut que l'aménagement du territoire futur et que des décisions en matière d'aménagement, selon les modifications proposées, touchent ses projets d'exploration.

De plus, il se peut que l'actuel débat politique et social sur la distribution de la richesse minière au Québec et ailleurs entraîne une augmentation des redevances et des impôts miniers, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités commerciales et minières de la Société.

Risques environnementaux

Toutes les phases de l'activité de la Société sont assujetties à la réglementation fédérale, provinciale et municipale sur l'environnement sur les divers territoires où celle-ci évolue. Ces mesures réglementaires disposent, entre autres, du respect de normes de qualité de l'air et de l'eau, de normes d'utilisation du territoire et de remise en état des terres ainsi que de normes du travail. Elles établissent aussi des limites relativement à la production, au transport, à l'entreposage et à l'élimination des déchets solides, liquides et dangereux. Sur certains territoires, les lois environnementales évoluent vers un resserrement des normes et de leur mise en application, vers une augmentation des amendes en cas d'infraction, davantage de rigueur dans les évaluations environnementales des projets envisagés et vers un accroissement du degré de responsabilité pour les entreprises et leurs dirigeants, leurs administrateurs et leurs employés. Rien ne permet de croire que les changements qui seront apportés à la réglementation environnementale n'auront pas, le cas échéant, des effets défavorables sur les activités de la Société. Des risques environnementaux peuvent être présents sur les propriétés de la Société sans que la direction en ait actuellement connaissance, ceux-ci ayant pu être causés par les anciens propriétaires ou exploitants

Le défaut de se conformer aux lois, aux règlements et aux permis applicables peut donner lieu à des actions coercitives aux termes de ceux-ci, notamment l'exécution d'ordonnances des autorités judiciaires ou réglementaires requérant la cessation ou la réduction des activités, de même que des mesures correctives occasionnant des dépenses en immobilisations, l'installation d'équipement supplémentaire ou des mesures correctives coûteuses. Les parties exerçant des activités minières, d'exploration ou de mise en valeur de propriétés minières pourraient être tenues d'indemniser les victimes de pertes ou de dommages causés par leurs activités et se voir imposer des sanctions ou des pénalités civiles ou criminelles pour des violations de ces lois, règlements et permis.

En 2011, la Société a reçu 21 avis de non-conformité attribuables principalement à des niveaux de bruit excessifs et à des vibrations provoquées par des sautages. Même si la Société a diligemment mis en œuvre plusieurs mesures d'atténuation pour réduire l'incidence sur la communauté de Malartic et qu'elle poursuit ses efforts pour effectuer le suivi et améliorer sa conformité environnementale, elle pourrait se faire imposer des amendes administratives ou des pénalités relativement à ses activités minières.

Risque lié aux assurances

Même si la Société souscrit des assurances sectorielles standards pour se protéger contre certains risques, l'assurance souscrite par la Société ne couvre pas tous les risques liés à ses activités. De plus, l'assurance contre des risques tels que la pollution de l'environnement ou d'autres risques découlant de la production n'est généralement pas offerte à la Société ni aux autres sociétés du secteur minier à des conditions acceptables. La Société pourrait aussi engager sa responsabilité au titre de la pollution ou d'autres risques contre lesquels il se peut qu'elle ne soit pas assurée ou qu'elle choisisse de ne pas s'assurer en raison des primes élevées. Les pertes résultant de tels sinistres pourraient faire en sorte que la Société doive engager des frais importants, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Risque lié au caractère incertain des titres de propriété

Même si la Société a obtenu des avis juridiques sur la validité des titres qu'elle possède et qu'elle a pris toutes les mesures possibles pour garantir la validité juridique des titres des biens détenus, y compris le dépôt des documents exigés et le paiement de redevances aux organismes de réglementation locaux, rien ne garantit que le titre de l'un ou l'autre des biens de la Société ne pourra pas faire l'objet d'une contestation. Un tiers pourrait posséder des titres miniers valides sur une partie des propriétés que détient la Société, sans que celle-ci le sache.

Risques liés aux conflits d'intérêts

Les administrateurs et les dirigeants de la Société peuvent aussi faire partie du conseil d'administration ou de la direction d'autres entreprises ouvertes ou fermées et consacrer du temps à gérer leurs intérêts dans d'autres entreprises. Comme ils peuvent en outre siéger au conseil d'administration d'autres entreprises actives dans l'exploration minérale et la mise en valeur de minéraux, il y a des risques de conflits d'intérêts à plusieurs égards.

Dans la mesure où d'autres sociétés peuvent prendre part à des projets de coentreprise avec la Société ou conclure une transaction avec la Société, ces administrateurs et dirigeants peuvent se trouver en situation de conflit d'intérêts advenant la négociation et la conclusion d'une entente portant sur l'ampleur de la participation de l'une et l'autre partie. Les lois canadiennes et la politique de la Société exigent que les administrateurs et les dirigeants de la Société agissent en toute honnêteté, de bonne foi, et au mieux des intérêts de la Société et de ses actionnaires. Advenant un conflit d'intérêts, nos administrateurs et nos dirigeants peuvent toutefois avoir à respecter les mêmes règles éthiques à l'égard d'une autre entreprise et il leur faudra alors trouver un juste équilibre entre les obligations et les responsabilités dans les actes posés, ou se déclarer en conflit d'intérêts et s'abstenir de voter sur une question pouvant les mettre en situation de conflit d'intérêts.

Risque lié aux ressources humaines

La Société dépend de sa capacité à recruter, fidéliser et former des travailleurs et des cadres très qualifiés et expérimentés. La perte de ces employés pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités et son exploitation. À cet égard, la Société offre une rémunération et des avantages concurrentiels et met aussi en œuvre des séances de formation régulières pour améliorer les compétences générales et spécifiques de ses travailleurs. Dans le cadre de sa planification de la relève, la Société a aussi identifié un nombre limité d'employés à fort potentiel dont le perfectionnement vise à en faire des cadres à court terme ou à moyen terme.

Risque lié à la réputation

Le risque lié à la réputation découle de ce que toute atteinte à l'image publique de la Société peut influencer sur sa capacité d'acquiescer des projets miniers ou de fidéliser ou recruter des employés clés. La réputation de la Société peut aussi être entachée dans de nombreuses situations comme lors de cyber-attaques et de crises médiatiques. Avant d'acquiescer un projet donné, la Société atténue le risque lié à la réputation en effectuant un contrôle diligent qui inclut un examen du projet minier, du pays, de la portée du projet ainsi que des lois et de la culture de l'endroit. Une fois prise la décision de participer à un projet minier, la Société continue à évaluer et à atténuer le risque lié à la réputation au moyen d'examen réguliers par le conseil d'administration et ses comités.

4. DIVIDENDES

La Société n'a pas déclaré ni versé de dividendes en espèces sur les actions qu'elle a émises depuis sa constitution. La politique de la Société en matière de dividendes sera revue de temps à autre par le conseil d'administration à la lumière des bénéfices, de la situation financière et des besoins en liquidités de la Société ainsi que d'autres facteurs pertinents. Les contrats d'emprunt conclus par la Société limitent sa capacité de verser des dividendes.

5. STRUCTURE DU CAPITAL

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Chaque action ordinaire confère à son porteur un droit de vote à toutes les assemblées des actionnaires ainsi que le droit de recevoir des dividendes tels que déclarés par le conseil d'administration de la Société, à sa discrétion et, à la liquidation ou la dissolution de la Société, les porteurs des actions ordinaires ont le droit de recevoir, au prorata, les actifs nets de la Société, après le paiement des dettes et des autres passifs, dans chaque cas sous réserve des droits, des privilèges, des restrictions et des conditions se rattachant à toute autre série ou catégorie d'actions ayant un rang supérieur ou égal à celui des porteurs d'actions ordinaires pour ce qui est des dividendes ou de la liquidation. Au 15 mars 2012, la structure de capital de la Société se composait comme suit :

Actions ordinaires émises et en circulation : 385 986 084.

Bons de souscription en circulation : 12 500 000.

<u>Date d'expiration</u>	<u>Nombre de bons de souscription</u>	<u>Prix d'exercice (\$)</u>
Septembre 2014	7 000 000	10,75
Décembre 2015	5 500 000	19,25
	<u>12 500 000</u>	

Options en circulation : 14 661 841, dont 98 942 options de remplacement (« **OR** ») liées à l'acquisition de Brett.

<u>Date d'expiration</u>	<u>Nombre d'options</u>	<u>Prix d'exercice (\$)</u>
Mai 2012	1 000 000	5,325
Septembre 2012	1 065 500	5,46
Mai 2013	41 000	4,18
Septembre 2013	1 742 433	2,20
Novembre 2013	10 000	1,97
Mars 2014	17 000	5,61
Avril 2014	100 000	5,20
Mai 2014	50 000	5,88
Juin 2014	300 000	6,72
Juin 2014 (OR)	17 001	2,06
Novembre 2014	2 412 799	7,80
Janvier 2015 (OR)	81 941	6,59
Février 2015	88 667	8,70
Mai 2015	30 000	10,56
Juin 2015	146 000	11,87
Juillet 2015	4 721 700	11,12
Novembre 2015	100 000	14,08
Décembre 2015	40 000	14,98
Février 2016	125 000	13,69
Mai 2012	205 000	12,98
Août 2016	2 063 800	13,75
Septembre 2016	125 000	14,55
Novembre 2016	95 000	12,14

Date d'expiration	Nombre d'options	Prix d'exercice (\$)
Janvier 2017	39 000	11,43
Février 2017	45 000	12,09
	<u>14 661 841</u>	

6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Le 15 novembre 2007, Osisko a migré de la Bourse de croissance TSX à la Bourse TSX. Les actions de la Société se négocient également sur la Deutsche Boerse de Francfort en Allemagne (symbole EWX). Depuis le 23 mars 2009, la Société est incluse dans l'indice composé S&P/TSX ainsi que dans l'indice aurifère mondial S&P/TSX et l'indice minier mondial S&P/TSX.

6.1 Cours et volume des opérations

Le tableau suivant présente les cours extrêmes mensuels historiques et le volume de négociation des actions ordinaires au cours du dernier exercice, terminé le 31 décembre 2011.

Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume
Janvier	14,71	12,07	42 166 900
Février	14,45	13,13	54 390 900
Mars	14,69	12,54	57 983 600
Avril	14,04	12,30	63 250 600
Mai	14,46	12,61	42 878 100
Juin	15,02	13,71	40 964 300
Juillet	15,86	14,00	48 043 400
Août	14,74	12,50	25 605 100
Septembre	15,10	12,74	48 043 400
Octobre	13,55	10,87	67 663 700
Novembre	13,31	10,32	42 340 100
Décembre	11,75	9,18	34 668 000

6.2 Placements antérieurs

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2011, la Société n'a effectué aucun placement antérieur.

7. ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

7.1 Nom, poste et actions ordinaires/UAD/UAR détenues

Les tableaux suivants présentent les noms, les provinces et pays de résidence des administrateurs et des dirigeants de la Société, les postes qu'ils occupent et les fonctions qu'ils exercent au sein de la Société,

leur occupation principale au cours des cinq derniers exercices, les actions ordinaires qu'ils détiennent ainsi que, le cas échéant, les unités d'actions différées (« **UAD** ») et les unités d'actions avec restrictions (« **UAR** ») qu'ils détenaient au 23 mars 2012.

Chacun des administrateurs a été élu pour siéger jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société, à l'exception de M. Gary Sugar, qui a été nommé en mars 2012.

Administrateurs

<p>BRADLEY, Victor H.¹⁾²⁾ Âge : 75 Monte Carlo, Monaco Administrateur depuis : novembre 2006</p>	<p>ADMINISTRATEUR ET PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>	<p>M. Bradley est comptable agréé. En 1994, il a fondé Yamana Gold Inc. et il en a été chef de la direction, administrateur, président du conseil et administrateur principal. Il est administrateur de Rio Verde Minerals Development Corp. (auparavant dénommée EM Resources Inc.) depuis juillet 2011 et administrateur de Nevada Copper Corp. depuis février 2012. Au cours des cinq dernières années, M. Bradley a été administrateur de sociétés minières, y compris AIM Resources Limited (aujourd'hui Blackthorn Resources Limited), Aura Minerals Inc., Castillian Resources Corp., Frontier Pacific Mining Corporation, Meridian Gold Inc., Nevoro Inc., Nortec Minerals Corp.</p>
<p>Actions ordinaires</p>	<p>UAD</p>	<p>Total des actions ordinaires et des UAD</p>
<p>100 000</p>	<p>11 000</p>	<p>111 000</p>
<p>CÔTÉ, Marcel²⁾ Âge : 69 Québec, Canada Administrateur depuis : juin 2010</p>	<p>ADMINISTRATEUR</p>	<p>M. Côté est associé principal et cofondateur de Secor Inc., société d'expertise-conseil établie à Montréal. Il est administrateur d'Intact Corporation Financière et d'Empire Company Limited. M. Côté siège au conseil de la Fondation communautaire du Grand Montréal, de l'Orchestre symphonique de Montréal et de la Compagnie de danse Marie Chouinard. Il a déjà été président du conseil d'Engenuity Technologies Inc. et administrateur d'Alphinat Inc., d'Imagine Canada, de NeuroScience, de Nurun Inc., de Sobeys Inc. et de la Fondation du YMCA.</p>
<p>Actions ordinaires</p>	<p>UAD</p>	<p>Total des actions ordinaires et des UAD</p>
<p>110 000</p>	<p>11 000</p>	<p>121 000</p>

LEAVENWORTH BAKALI, Staph²⁾³⁾

Âge : 50
Londres, Royaume-Uni
Administrateur depuis :
mars 2006

ADMINISTRATEUR

M. Leavenworth Bakali, ancien membre du conseil de supervision d'Intercell AG, a été nommé directeur des services commerciaux du conseil de gestion d'Intercell en 2010. Actuellement, il est administrateur du conseil de supervision de LeapFrog Investments. M. Leavenworth Bakali a été président et chef de la direction de Genocea Biosciences de février 2009 à septembre 2010. De 2004 à 2006, il a été chef de l'exploitation d'ID Biomedical.

Actions ordinaires

100 000

UAD

11 000

Total des actions ordinaires et des UAD111 000

MACKINNON, William A.¹⁾

Âge : 65
Ontario, Canada
Administrateur depuis : juin 2010

ADMINISTRATEUR

M. MacKinnon est l'ancien chef de la direction de KPMG Canada, d'avril 1999 au 31 décembre 2008. M. MacKinnon siège actuellement au conseil de Telus Corporation, de PSP Investments, de Novadaq Technologies Inc. et Pioneer Petroleum (société fermée de vente au détail d'essence). Il est aussi administrateur de plusieurs organismes à but non lucratif. M. MacKinnon est président du conseil de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et il en a été le vice-président du conseil de septembre 2008 à octobre 2010. Il est actuellement président du conseil du Toronto East General Hospital et administrateur du Roy Thomson Hall depuis juin 2009 et de la Toronto Community Foundation depuis le 4 août 2009.

Actions ordinaires

11 000

UAD

11 000

Total des actions ordinaires et des UAD22 000

ROOSEN, Sean

Âge : 48
Québec, Canada
Administrateur depuis :
septembre 2003

ADMINISTRATEUR, PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

M. Roosen est président du conseil de supervision d'EurAsia Holding A.G. ainsi que d'EurAsia Resource Holdings A.G. M. Roosen siège actuellement au conseil d'Astur Gold Corporation, de Bowmore Exploration Ltd., de Condor Petroleum Inc., de Dalradian Resources Inc. et de Rio Novo gold Inc., qui sont des sociétés minières ouvertes.

Actions ordinaires

876 014

UAR

90 900

Total des actions ordinaires et des UAR966 914

STORM, Norman³⁾

Âge : 53
Jurmala, Lettonie
Administrateur depuis :
octobre 2003

ADMINISTRATEUR

M. Storm est chef de la direction d'EurAsia Holding AG et d'EurAsia Resource Holdings A.G., ainsi qu'administrateur de la Corporation minière Osisko et administrateur délégué de RV Resource Value Holding PLC. M. Storm a été administrateur de Condor Petroleum Inc. avant qu'elle ne devienne une société ouverte.

Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD
681 500	11 000	692 500

SUGAR, Gary A.¹⁾

Âge : 63
Ontario, Canada
Administrateur depuis :
mars 2012

ADMINISTRATEUR

M. Sugar a récemment pris sa retraite de son poste de directeur général, Services bancaires d'investissement de RBC Marchés des Capitaux, où il travaillait depuis 1979. M. Sugar siège au conseil d'administration de Patagonia Gold PLC depuis novembre 2011 et de Romarco Minerals Inc. depuis Mars 2012.

Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD
10 000	11 000	21 000

VÉZINA, Serge³⁾⁴⁾

Âge : 69
Québec, Canada
Administrateur depuis :
septembre 2007

ADMINISTRATEUR

M. Vézina est ingénieur et il est consultant minier depuis juin 2006. De mars 1988 à juin 2006, il a été vice-président, Génie industriel et environnement, de Cambior Inc. M. Vézina est aussi administrateur de Stornoway Diamond Corp. depuis mars 2009. Il est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec et de l'American Society for Mining, Metallurgy and Exploration, ancien président du conseil de l'Association minière du Québec, ancien président du conseil de COREM et membre de nombreux comités consultatifs et organismes professionnels au Canada et au sein de l'industrie minière québécoise.

Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD
50 000	11 000	61 000

WARES, Robert ⁴⁾

Âge : 54

Québec, Canada

Administrateur depuis août 1998

**ADMINISTRATEUR, VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR,
EXPLORATION ET DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES**

M. Wares est fondateur d'Osisko et il en a été le président et chef de la direction d'août 1998 à mars 2006 et vice-président directeur et chef de l'exploitation de mars 2006 au 25 février 2011. M. Wares est actuellement administrateur d'Augusta Resource Corporation, de Bowmore Exploration Ltd. et de Wildcat Silver Corporation.

Actions ordinaires	UAR	Total des actions ordinaires et des UAR
1 309 000	51 800	1 360 800

- 1) Membres du comité d'audit.
- 2) Membres du comité des ressources humaines.
- 3) Membres du comité de gouvernance et des mises en candidature.
- 4) Membres du comité d'environnement, de santé et de sécurité.

Les administrateurs demeurent en poste jusqu'à la clôture de l'assemblée annuelle suivante des actionnaires de la Société.

Membres de la haute direction

BURZYNSKI, John

Ontario, Canada

Dirigeant depuis : juin 2003

VICE-PRÉSIDENT, DÉVELOPPEMENT CORPORATIF

M. Burzynski a été consultant en chef de la Géologie et vice-président, Exploration pour Osisko de juin 2003 à mars 2006 et il est vice-président, Développement corporatif d'Osisko depuis mars 2006. M. Burzynski est actuellement administrateur de Condor Petroleum Inc.

Actions ordinaires	UAR	Total des actions ordinaires et des UAR
803 200	51 800	855 000

CARTIER, Hélène

Québec, Canada

Dirigeante depuis : janvier 2012

**VICE-PRÉSIDENTE, ENVIRONNEMENT ET
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

M^{me} Cartier est vice-présidente, Environnement et développement durable d'Osisko depuis janvier 2012. D'octobre 2011 à décembre 2011, elle a été directrice de la conformité environnementale de la Société.

Actions ordinaires	UAR	Total des actions ordinaires et des UAR
—	17 700	17 700

CATTALANI, Sergio

Québec, Canada

Dirigeant depuis : avril 2009

VICE-PRÉSIDENT, EXPLORATION MINIÈRE

M. Cattalani est vice-président, Exploration minière d'Osisko depuis avril 2009. Avant de se joindre à Osisko, il a été géologue principal chargé de projets d'exploration et de mise en valeur. En 2008, M. Cattalani a travaillé chez Hecla Limited au sein du Groupe d'élaboration et d'évaluation de projets axés sur l'Argentine, le Pérou et l'Alaska. Auparavant, il a été géologue principal auprès d'Inco et de Vale-Inco au sein de leur Groupe technique et a travaillé à l'évaluation et à la mise en valeur de projets à l'international, axés récemment sur le Brésil (gîtes de cuivre-or-oxydes de fer, latérites nickélifères), en Chine et en Australie (gisements magmatiques de nickel-cuivre), en Turquie, en Indonésie et en Amérique du Nord (sulfures massifs volcanogènes, gîtes épithermaux).

Actions ordinaires

4 204

UAR

16 400

Total des actions ordinaires et des UAR20 604

COATES, Bryan A.

Québec, Canada

Dirigeant depuis : mai 2007

VICE-PRÉSIDENT, FINANCES ET CHEF DE LA DIRECTION FINANCIÈRE

M. Coates est vice-président, Finances et chef de la direction financière de la Société. Avant de se joindre à l'équipe de haute direction de la Société, M. Coates a été vice-président, Finances et chef de la direction financière de Cambior Inc. de juillet 2001 à novembre 2006 et d'IAMGOLD Corporation de novembre 2006 à février 2007. M. Coates est actuellement administrateur d'U308 Corp. De mai 2007 à mai 2011, il a été administrateur de Semafo Inc.

Actions ordinaires

105 656

UAR

51 800

Total des actions ordinaires et des UAR157 456

LE BEL, André

Québec, Canada

Dirigeant depuis : novembre 2007

VICE-PRÉSIDENT, AFFAIRES JURIDIQUES ET SECRÉTAIRE CORPORATIF

M. Le Bel est vice-président, Affaires juridiques et Secrétaire Corporatif d'Osisko depuis novembre 2007. Auparavant, il a été conseiller juridique principal de Cambior Inc. à partir de juillet 1997 puis promu au poste de vice-président, Affaires juridiques d'IAMGOLD Corporation après son acquisition de Cambior Inc. M. Le Bel est administrateur de Threegold Resources Inc. depuis mai 2011. Il est aussi fondateur et administrateur de RedQuest Capital Corp.

Actions ordinaires

23 214

UAR

17 600

Total des actions ordinaires et des UAR40 814

LESSARD, Luc

Québec, Canada

Dirigeant depuis : novembre 2007

VICE-PRÉSIDENT PRINCIPAL ET CHEF DE L'EXPLOITATION

M. Lessard est vice-président principal et chef de l'exploitation d'Osisko. Il a été vice-président, Ingénierie et Construction d'Osisko d'octobre 2007 au 1^{er} février 2011. De janvier 2000 à novembre 2006, il a été directeur général, Projets et Construction de Cambior Inc. puis, après l'acquisition de Cambior Inc. par IAMGOLD Corporation en novembre 2006 jusqu'en septembre 2007, il a été vice-président, Ingénierie et Construction d'IAMGOLD Corporation.

Actions ordinaires

49 324

UAR

51 800

Total des actions ordinaires et des UAR

101 124

LÉVESQUE, Elif

Québec, Canada

Dirigeante depuis : octobre 2010

VICE-PRÉSIDENTE ET CONTRÔLEUR

M^{me} Lévesque est vice-présidente et contrôleur d'Osisko depuis mai 2011. Elle a successivement été contrôleur (d'octobre 2010 à mai 2011), directrice des finances (d'octobre 2009 à octobre 2010) et consultante pour Osisko (de décembre 2008 à octobre 2009). Auparavant, elle était directrice des finances de Cambior Inc. où elle a continué d'exercer ses fonctions jusqu'en février 2008 après l'acquisition de Cambior Inc. par IAMGOLD Corporation en novembre 2006.

Actions ordinaires

1 473

UAR

14 700

Total des actions ordinaires et des UAR

16 173

MAILHOT, Robert

Québec, Canada

Dirigeant depuis : mai 2009

VICE-PRÉSIDENT, RESSOURCES HUMAINES

M. Mailhot est vice-président, Ressources humaines d'Osisko depuis mai 2009. Avant de se joindre à Osisko, il a été directeur général des relations industrielles de Télébec-NorthernTel de mai 2002 à avril 2009.

Actions ordinaires

2 633

UAR

16 400

Total des actions ordinaires et des UAR

19 033

ROOSEN, Sean

Âge : 48

Québec, Canada

Administrateur depuis : septembre 2003

ADMINISTRATEUR, PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

M. Roosen est président du conseil de surveillance d'EurAsia Holding A.G. ainsi que d'EurAsia Resource Holdings A.G. M. Roosen siège actuellement au conseil d'Astur Gold Corporation, de Bowmore Exploration Ltd., de Condor Petroleum Inc., de Dalradian Resources Inc. et de Rio Novo gold Inc., qui sont des sociétés minières ouvertes.

Actions ordinaires

876 014

UAR

90 900

Total des actions ordinaires et des UAR

966 914

WARES, Robert ⁴⁾

Âge : 54

Québec, Canada

Administrateur depuis août 1998

**ADMINISTRATEUR, VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR,
EXPLORATION ET DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES**

M. Wares est le fondateur d'Osisko et il en a été le président et chef de la direction d'août 1998 à mars 2006 et vice-président directeur et chef de l'exploitation de mars 2006 au 25 février 2011. M. Wares est actuellement administrateur d'Augusta Resource Corporation, de Bowmore Exploration Ltd. et de Wildcat Silver Corporation.

Actions ordinaires	UAR	Total des actions ordinaires et des UAR
1 309 000	51 800	1 360 800

Au 23 mars 2012, les administrateurs et dirigeants détenaient directement et indirectement 4 033 618 actions ordinaires, représentant 1,04 % de toutes les actions émises et en circulation de la Société.

7.2 Interdiction d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société n'est, à la date de la présente Notice Annuelle, ou n'était, dans les 10 années précédant la date de la Notice Annuelle, administrateur, chef de la direction ou chef de la direction financière d'une société qui, (i) a fait l'objet d'une ordonnance prononcée pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances, (ii) a fait l'objet d'une ordonnance prononcée après que l'administrateur ou le membre de la haute direction a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions, à l'exception de M. Robert Wares qui était administrateur de Wildcat Silver Corporation lorsqu'elle a reçu un avis de la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique relatif à la délivrance d'une interdiction d'opérations applicable à la direction le 30 octobre 2007 au sujet du dépôt tardif de ses états financiers consolidés audités annuels pour l'exercice terminé le 30 juin 2007. Cette ordonnance d'interdiction d'opérations applicable à la direction a été révoquée le 8 janvier 2008.

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société ou actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour exercer une influence notable sur le contrôle de la Société n'est, à la date de la présente Notice Annuelle, ou n'a été, dans les 10 ans précédant la date de la Notice Annuelle, un administrateur ou un haut dirigeant d'une société qui, pendant que cette personne agissait en cette qualité, ou moins d'un an après que cette personne n'ait cessé d'agir en cette qualité, a fait faillite, a fait une proposition concordataire en vertu d'une législation relative à la faillite ou l'insolvabilité ou a fait l'objet de ou a entrepris une procédure, un arrangement ou un concordat avec des créanciers, un séquestre ou un syndic nommé pour détenir ses actifs.

En outre, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société ou actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour exercer une influence notable sur le contrôle de la Société n'a, dans les 10 ans précédant la date de la présente Notice Annuelle, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu d'une législation relative à la faillite ou l'insolvabilité, ou n'a fait l'objet de ou a entrepris une procédure, un arrangement ou un concordat avec des créanciers, un séquestre ou un syndic nommé pour détenir les actifs dudit administrateur, haut dirigeant ou actionnaire.

De plus, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société ou actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour exercer une influence notable sur le

contrôle de la Société n'a fait l'objet d'une pénalité ou sanction imposée par un tribunal concernant la législation sur les valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières ni n'a conclu d'entente de règlement avec une autorité en valeurs mobilières, ni fait l'objet d'une autre pénalité ou sanction imposée par un tribunal ou un organisme de réglementation qui pourrait être jugée importante par un investisseur raisonnable.

7.3 Conflits d'intérêts

Les administrateurs et les dirigeants de la Société peuvent également faire partie du conseil d'administration de la direction d'autres sociétés du secteur primaire ou détenir une participation importante dans de telles sociétés. D'autre part, dans la mesure où ces entreprises peuvent participer à des opérations auxquelles la Société pourrait également participer, les administrateurs de la Société pourraient être en conflit d'intérêts lors de la négociation ou de l'établissement des conditions portant sur l'ampleur de cette participation.

Advenant qu'un tel conflit d'intérêts survienne au cours d'une réunion des administrateurs de la Société, ceux visés par une telle situation doivent divulguer leur intérêt et s'abstenir de voter sur leur participation à un tel conflit ou sur les questions en cause. Plus d'une entreprise peut parfois participer à l'acquisition, à l'exploration et à la mise en valeur d'une propriété de ressources naturelles, ce qui permet aux entreprises participantes de prendre part à des programmes à plus grande échelle ou à un plus grand nombre de programmes et de réduire le risque financier d'un programme. Il se peut également qu'une entreprise cède la totalité ou une partie de sa participation dans un programme à une autre entreprise participante en raison de restrictions financières. Les administrateurs de la Société sont tenus d'agir avec honnêteté, de bonne foi et dans l'intérêt de la Société. Lorsqu'ils sont appelés à déterminer si la Société participera ou non à un programme spécifique et, le cas échéant, dans quelle mesure elle y participera, les administrateurs évalueront en premier lieu le degré de risque auquel la Société peut être exposée ainsi que sa situation financière à ce moment.

8. POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI

Il n'y a aucun litige important en cours mettant en cause la Société et celle-ci n'a connaissance d'aucune menace de litige important.

9. MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Aucun administrateur, membre de la haute direction ou actionnaire principal de la Société, ni aucune personne ayant un lien avec eux ni aucun membre du même groupe qu'eux n'a eu d'intérêt important, directement ou indirectement, dans une opération conclue au cours des trois années précédentes ou dans une opération projetée qui a eu ou qui aura une incidence importante sur la Société ou une filiale de la Société.

Des opérations entre apparentés sont intervenues dans le cours normal des affaires et n'ont pas été considérées comme des opérations importantes par la Société.

10. VÉRIFICATEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Les vérificateurs de la Société sont PricewaterhouseCoopers, s.r.l./s.e.n.c.r.l., au 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2800, Montréal (Québec) H3B 2G4.

L'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres de la Société est Compagnie Trust CIBC Mellon, au 2001, rue University, bureau 1600, Montréal (Québec) H3A 2A6. Toutefois, Canadian Stock Transfer Company Inc. agit comme agent administratif pour Compagnie Trust CIBC Mellon.

11. CONTRATS IMPORTANTS

À l'exception de la convention suivante, la Société n'a conclu aucun contrat important, sauf ceux conclus dans le cours normal des affaires :

- la convention datée du 9 août 2011 conclue avec Caterpillar Financial pour augmenter de 56,3 millions de dollars US la facilité de crédit-bail de matériel. Cette facilité servira à acquérir un parc de matériel minier mobile supplémentaire pour aménager la mine Canadian Malartic et le gisement aurifère de Barnat.

12. INTÉRÊTS DES EXPERTS

12.1 Nom des experts

Les personnes suivantes ont rédigé ou certifié des rapports déposés ou décrits conformément au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue de la Société au cours du dernier exercice :

Richard Gowans, ing. MICON International Limited 390, Bay Street, bureau 900 Toronto (Ontario) Canada	PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2800 Montréal (Québec) Canada
David Runnels, ing. BBA Inc. 630, boulevard René-Levesque Ouest, bureau 2500 Montréal (Québec) Canada	Louis-Pierre Gignac, ing. G Services Miniers Inc. 8250, rue Racine Brossard (Québec) Canada
B. Terrence Hennessey, géologue MICON International Limited 390, Bay Street, bureau 900 Toronto (Ontario) Canada	André-Martin Bouchard, ing. Genivar Société en commandite 1600, boulevard René-Levesque Ouest, 16 ^e étage Montréal (Québec) Canada
Elzéar Belzile, ing. Belzile Solutions Inc. 399, Montée du Sourire, Rouyn-Noranda (Québec) Canada	Michel R. Julien, ing. Golder Associés Limitée 9200, boulevard de l'Acadie Montréal (Québec) Canada

David W. Rennie, P. Eng.
Roscoe Postle Associates, Inc.
1130, West Pender Street, Suite 388
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada

Richard J. Lambert, P.E.
Roscoe Postle Associates, Inc.
55, University Avenue, Suite 501
Toronto (Ontario) Canada M5J 2H7

Holger Krutzelmann, P. Eng.
Roscoe Postle Associates, Inc.
55, University Avenue, Suite 501
Toronto (Ontario) Canada M5J 2H7

Damir Cukor, géologue
SGS Canada Inc.
50 – 665 West Kent Avenue North
Vancouver (Colombie-Britannique) Canada

Michel Dagbert, ing.
SGS Canada Inc. – Geostat
10, boulevard de la Seigneurie Est
Bureau 203
Blainville (Québec) Canada

12.2 Intérêts des experts

Les renseignements de nature scientifique ou technique concernant la propriété Canadian Malartic qui sont donnés dans la présente Notice Annuelle sont fondés sur le rapport Canadian Malartic et le rapport Canadian Malartic mis à jour. BBA, MICON, Belzile Solutions, G Services Miniers, Genivar, Golder et chacun des auteurs du rapport Canadian Malartic et du rapport Canadian Malartic mis à jour sont indépendants de la Société et d'Osisko au sens du Règlement 43-101 et n'ont aucun intérêt dans la propriété Canadian Malartic. L'intérêt de chacun de ces auteurs dans les titres d'Osisko correspond à moins de 1 % des actions ordinaires en circulation d'Osisko. Les renseignements de nature scientifique ou technique concernant la propriété Canadian Malartic ou le gisement Barnat Sud qui sont survenus depuis le rapport Canadian Malartic ou le rapport Canadian Malartic mis à jour ont été rédigés sous la supervision de M. Robert Wares, géologue, vice-président directeur, Exploration et mise en valeur des ressources, et administrateur de la Société, Luc Lessard, ing., vice-président principal et chef de l'exploitation de la Société, Louis-Pierre Gignac, ing., G Services miniers Inc., ou Paul Johnson, ing., directeur général des Services techniques de la Société, qui sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101. Les intérêts de chacun de ces auteurs dans les titres d'Osisko correspondent à moins de 1 % des actions ordinaires en circulation d'Osisko.

Des renseignements de nature scientifique ou technique concernant la propriété Hammond Reef sont inclus dans la présente Notice Annuelle et sont tirés du rapport sur Hammond Reef et le deuxième rapport sur Hammond Reef. Scott Wilson Roscoe Postle Associates Inc., Belzile Solutions et G Services miniers et chacun des auteurs du rapport sur Hammond Reef et du deuxième rapport sur Hammond Reef sont indépendants de la Société ou de ses filiales au sens du Règlement 43-101 et n'ont aucun intérêt dans la propriété Hammond Reef. La participation de chacun de ces auteurs dans les titres d'Osisko correspond à moins de 1 % des actions ordinaires en circulation d'Osisko. Des renseignements de nature scientifique ou technique concernant la propriété Hammond Reef qui sont survenus depuis le deuxième rapport sur Hammond Reef ont été rédigés sous la supervision de M. Sergio Cattalani, géologue, vice-président, Exploration minière de la Société, qui est une « personne qualifiée » au sens du Règlement 43-101. En date du 15 mars 2011. La participation de M. Cattalani dans les titres d'Osisko correspond à moins de 1 % des actions ordinaires en circulation d'Osisko.

Les comptables du cabinet PricewaterhouseCoopers, s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables agréés, sont indépendants au sens des règles applicables aux auditeurs du *Code de déontologie des comptables agréés* de l'Ordre des comptables agréés du Québec.

13. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

13.1 Comité d'audit

Le but du Comité d'audit du Conseil d'administration de la Société consiste à assister le Conseil d'administration à s'acquitter de ses obligations juridiques et de fiduciaire à l'égard de questions touchant la comptabilité, l'audit, l'établissement de rapports financiers, le contrôle interne et le respect des règles de conformité applicables à la Société. L'objectif du Comité d'audit est de maintenir la communication entre le Conseil d'administration de la Société, l'auditeur externe et la haute direction de la Société. Le texte intégral de la charte du Comité d'audit figure à l'annexe « A » de la présente Notice Annuelle.

Composition du comité d'audit en date du 15 mars 2012

Nom	Indépendant	Possède des compétences financières
Victor H. Bradley	Oui	Oui
William A. Mackinnon (président)	Oui	Oui
Gary A. Sugar	Oui	Oui

Le comité d'audit se compose de trois administrateurs indépendants, tel que l'exige le Règlement 52-110 sur le comité d'audit.

Formation et expérience pertinente

Les trois membres du comité d'audit tel qu'il était constitué le 31 décembre 2011, ont la capacité de lire et de comprendre les états financiers qui présentent une ampleur et un niveau de complexité des questions comptables qui sont généralement comparables à l'ampleur et la complexité de celles dont on devrait raisonnablement s'attendre qu'elles soient soulevées dans les états financiers de la Société.

La formation et l'expérience de chaque membre du comité d'audit qui sont pertinentes à l'exercice de leurs responsabilités sont décrites ci-dessous :

M. Victor H. Bradley apporte plus de 45 ans d'expérience dans le secteur minier international. Actuellement, il est président du conseil d'Osisko. Il a commencé sa carrière en tant que comptable agréé à des postes tels que chef de la direction financière de nombreuses sociétés minières. En 1994, il a fondé Yamana Gold Inc. et en a été le chef de la direction, administrateur, président du conseil et administrateur principal. M. Bradley est aussi administrateur de Rio Verde Minerals Development Corp. (auparavant dénommée EM Resources Inc.) depuis juillet 2011. Au cours des cinq dernières années, M. Bradley a été administrateur de sociétés minières, y compris AIM Resources Limited (aujourd'hui Blackthorn Resources Limited), Aura Minerals Inc., Castillian Resources Corp., Frontier Pacific Mining Corporation, Meridian Gold Inc., Nevoro Inc. et Nortec Minerals Corp. Formé en Angleterre, M. Bradley a commencé sa carrière professionnelle en tant que membre de l'Institut des comptables agréés du Québec en 1960.

M. William A. MacKinnon a été chef de la direction de KPMG Canada, grand cabinet d'expertise comptable, d'avril 1999 au 31 décembre 2008. Il est entré au service de KPMG Canada en 1971, exerçant des fonctions à responsabilité croissante pendant 37 ans, y compris membre du conseil d'administration

de KPMG Canada, de KPMG International et de KPMG Americas. M. MacKinnon siège actuellement au conseil d'administration de Telus Corporation, de PSP Investments, de Novadaq Technologies Inc. et de Pionner Petroleum (société fermée de vente au détail d'essence). M. MacKinnon est aussi membre du conseil de plusieurs organismes à but non lucratif. M. MacKinnon est président de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et il en a été le vice-président du conseil de septembre 2008 à octobre 2010. Il est actuellement président du conseil du Toronto East General Hospital et administrateur de The Roy Thomson Hall depuis juin 2009 et de la Toronto Community Foundation depuis le 4 août 2009. Il a obtenu un baccalauréat en commerce de l'Université du Manitoba en 1967 et est devenu comptable agréé en 1971 et il a obtenu son titre de FCA de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario en 1994.

M. Gary A. Sugar a récemment pris sa retraite de son poste de directeur général, Services bancaires d'investissement de RBC Marchés des Capitaux, où il travaillait depuis 1979. M. Sugar s'est spécialisé dans le secteur minier, particulièrement dans le financement par capitaux propres et par emprunt, les fusions et les acquisitions et les autres services conseils offerts à une vaste gamme de sociétés minières canadiennes et internationales. M. Sugar siège au conseil d'administration de Patagonia Gold PLC depuis novembre 2011 et de Romarco Minerals Inc. depuis mars 2012. Avant de se joindre à RBC Marchés des Capitaux, il a travaillé dix ans dans l'industrie minière comme géologue, analyste et consultant. M. Sugar a obtenu un baccalauréat en sciences géologiques de l'Université de Toronto en 1971 et une maîtrise en administration des affaires de la même université en 1973.

Honoraires pour les services de l'auditeur externe

Les honoraires facturés à la Société par son auditeur externe au cours de chacun des deux derniers exercices se répartissent comme suit :

	Exercice 2011 (\$)	Exercice 2010 (\$)
Honoraires d'audit	237 313	167 600
Honoraires pour services liés à l'audit	157 312	265 500
Honoraires pour services fiscaux	50 067	115 357
Autres honoraires	87 662	—
Total	532 354	548 457

Les services correspondant aux honoraires pour services liés à l'audit constituent des services de certification ou d'autres services habituellement exécutés par l'auditeur indépendant, y compris l'examen trimestriel des rapports financiers, les approbations par les auditeurs externes et des conseils généraux sur des normes comptables, y compris le passage aux IFRS.

Les autres honoraires sont liés à des conseils en matière de structure fiscale et de contrôle interne.

13.2 Information additionnelle

De l'information complémentaire sur Corporation Minière Osisko est disponible dans des documents déposés régulièrement qui se trouvent sur le site Web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com ou sur le site Web de la Société à l'adresse www.osisko.com.

De l'information financière supplémentaire sur la Société se retrouve dans les états financiers consolidés audités, les notes annexes et le rapport de l'auditeur de la Société s'y rapportant, de même que le rapport de gestion de la direction pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011.

On trouvera des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des dirigeants, les prêts qui leur sont consentis, le nom des principaux actionnaires de la Société et les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre de régimes de rémunération sous forme de titres de participation dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la Société concernant sa dernière assemblée générale annuelle.

Des exemplaires de ces documents, ainsi que des exemplaires de cette Notice Annuelle et des copies de tous documents ou des pages pertinentes de tout document mentionné dans la présente Notice Annuelle, sont disponibles sur demande adressée au secrétaire corporatif de la Société au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal (Québec) H3B 2S2, étant entendu que la Société peut exiger le paiement de frais raisonnables si la demande est faite par une personne qui n'est pas actionnaire de la Société.

ANNEXE « A »

CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT

CORPORATION MINIÈRE OSISKO

I. OBJECTIFS DU COMITÉ D'AUDIT

Les objectifs du Comité d'audit sont d'assister le Conseil d'administration (le « Conseil ») dans le cadre :

1. de la supervision des principes et politiques de divulgation d'information comptable et financière, ainsi que des contrôles et procédures d'audit interne de la Société;
2. de la surveillance de l'intégrité et de la transparence des états financiers de la Société et de leur audit indépendant;
3. du choix, de l'évaluation et, si nécessaire, du remplacement des auditeurs externes;
4. de l'évaluation de l'indépendance des auditeurs externes;
5. de la surveillance du programme d'identification, d'analyse et de gestion des risques de la Société; et
6. de la conformité de la Société en regard des exigences juridiques et réglementaires concernant ce qui précède.

Le Comité d'audit a un mandat de surveillance indépendante et objective. La direction de la Société est chargée de veiller à la préparation, la présentation et l'intégrité des états financiers de la Société. La direction est chargée de maintenir des principes et politiques de divulgation d'information comptable et financière, ainsi que des contrôles et procédures internes, qui assurent la conformité aux normes comptables ainsi qu'aux lois et règlements applicables. Les auditeurs externes sont chargés de planifier et d'exécuter un audit adéquat des états financiers annuels de la Société et autres procédures. Dans l'exercice de leurs fonctions tel que prévu par la présente, il est entendu que les membres du Comité d'audit ne sont pas des employés à temps plein de la Société et ne sont pas, et ne prétendent pas être, des comptables ou des auditeurs professionnels, ou des experts en comptabilité ou en audit, y compris en ce qui concerne l'indépendance des auditeurs. Il ne relève pas du mandat ou du devoir du Comité d'audit ou de ses membres d'effectuer du travail « de terrain » ou toute autre forme de procédure de révision, d'audit ou comptable, ou de fixer les normes d'indépendance des auditeurs; et chaque membre du Comité d'audit est en droit de se fier sur (i) l'intégrité des personnes et des organisations faisant partie ou non de la Société, desquelles celui ci reçoit de l'information, (ii) l'exactitude des informations financières ou autres, fournies au Comité d'audit par de telles personnes ou organisations sauf en cas de connaissance du contraire (laquelle sera promptement communiquée au Conseil), et (iii) les représentations faites par la direction quant aux services autres que d'audit fournis à la Société par les auditeurs.

Les auditeurs externes doivent rendre des comptes au Conseil et au Comité d'audit, en tant que représentants des actionnaires. Le Conseil, avec l'aide du Comité d'audit, a le pouvoir et la responsabilité finale de choisir, d'évaluer et, le cas échéant, de remplacer les auditeurs externes.

Les auditeurs externes soumettent annuellement à la Société et au Comité d'audit, en tant que représentants des actionnaires de la Société, une déclaration écrite officielle décrivant toutes relations existantes entre eux et la Société (« Déclaration relative à l'indépendance »).

Les auditeurs externes soumettent annuellement à la Société et au Comité d'audit une déclaration écrite officielle des honoraires facturés conforme à la divulgation requise par l'Annexe 52-110A1 du Règlement 52-110 sur le comité d'audit.

II. COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit est composé d'un nombre minimum de trois administrateurs indépendants, au sens des lois applicables ainsi que des règles et lignes directrices des bourses. Le Conseil nomme ces administrateurs indépendants. Il revient au Conseil de déterminer si un administrateur satisfait aux normes d'indépendance pour être membre du Comité d'audit.

Les membres du Comité ont tous des compétences financières (c'est-à-dire sont au moins capables de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à ceux des questions dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers de la Société), et au moins un membre du Comité possédera une expertise en comptabilité ou toute autre expertise connexe à la finance, selon ce qui est établi par le Conseil à la lumière des lois et règles des bourses applicables. Cette dernière exigence peut être satisfaite par un emploi antérieur en finance ou en comptabilité, la certification professionnelle requise en comptabilité, ou par toute autre expérience ou formation comparable ayant mené au perfectionnement des habiletés dans le domaine de la finance de l'individu, y compris le fait d'être ou d'avoir été chef de la direction, chef de la direction financière ou autre haut dirigeant ayant des responsabilités de supervision financière.

III. RÉUNIONS, STRUCTURE ET MODE DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit se réunit au moins quatre fois l'an, ou plus fréquemment si les circonstances l'exigent, pour discuter avec la direction des états financiers annuels audités et des états financiers trimestriels, ainsi que de tout autre sujet s'y rapportant. Le Comité d'audit peut exiger que tout dirigeant ou employé de la Société, de même que les conseillers et les auditeurs externes, assistent à une réunion du Comité d'audit ou rencontrent tout membre ou conseiller du Comité d'audit.

La tenue des réunions et leur fonctionnement sont régis par les dispositions du Règlement Général de la Société se rapportant au déroulement des réunions et aux délibérations du Conseil dans la mesure où elles sont applicables et non incompatibles avec les dispositions de la présente charte et les autres dispositions adoptées par le Conseil concernant la composition et l'organisation du Comité.

IV. RESPONSABILITÉS ET POUVOIRS DU COMITÉ D'AUDIT

Dans le but d'atteindre ses objectifs, le Comité d'audit a un accès non restreint aux renseignements et a les responsabilités et pouvoirs suivants :

1. relativement aux auditeurs externes :
 - (i) de revoir et évaluer, annuellement, la performance des auditeurs externes et de recommander au Conseil la nomination des auditeurs externes pour approbation

par les actionnaires ou, s'il le juge à propos, la révocation de la nomination des auditeurs externes;

- (ii) de réviser et d'approuver les honoraires à payer aux auditeurs externes pour leurs services d'audit;
- (iii) de réviser et d'approuver au préalable tous les services non-liés à l'audit pouvant être rendus par les auditeurs externes de la Société à celle-ci ou à ses filiales, ainsi que les honoraires y afférents et de s'assurer que ces services n'auront pas d'incidences sur l'indépendance de l'auditeur; le Comité d'audit peut déléguer ce pouvoir à un ou plusieurs de ses membres qui en rendra ou en rendront compte au Comité;
- (iv) de s'assurer que les auditeurs externes préparent et présentent annuellement la Déclaration relativement à l'indépendance (étant entendu que les auditeurs externes sont tenus de s'assurer que cette déclaration est exacte et complète), de discuter avec les auditeurs externes de tout lien ou service divulgué dans la Déclaration relative à l'indépendance qui pourrait avoir un effet sur l'objectivité et l'indépendance des auditeurs externes de la Société, ainsi que de recommander au Conseil de prendre des mesures appropriées, en réponse à la Déclaration, pour s'assurer que les auditeurs externes sont indépendants;
- (v) d'aviser les auditeurs externes qu'ils doivent rendre compte au Comité d'audit et au Conseil, en tant que représentants des actionnaires.

2. relativement aux principes et politiques de communication de l'information financière et aux contrôles internes :

- (i) d'aviser la direction qu'elle doit fournir promptement au Comité d'audit une analyse relative aux pratiques et enjeux importants liés à la communication d'information financière;
- (ii) de s'assurer que les auditeurs externes préparent et présentent annuellement un rapport détaillé comprenant 1) les principales politiques et pratiques comptables utilisées; 2) les différences importantes dans le traitement comptable de l'information financière dans le cadre des normes comptables généralement reconnues qui ont fait l'objet de discussions avec la direction, les impacts de ces différences de traitement et de divulgation et le traitement privilégié par les auditeurs externes; 3) toute autre communication écrite importante entre les auditeurs externes et la direction, telles des lettres de recommandations ou la liste des questions non résolues; et 4) tout autre matière exigée en vertu des exigences législatives ou réglementaires ou par le Comité d'audit;
- (iii) de prendre en considération les rapports et les communications (et les réponses de la direction à ces rapports et communications) soumis au Comité d'audit par les auditeurs externes, y compris les rapports et les communications concernant :
 - les lacunes soulevées suite à l'audit de la conception et de la mise en œuvre des contrôles internes;
 - la possibilité de fraude dans l'audit des états financiers;
 - la détection d'actes illégaux;

- les responsabilités des auditeurs externes selon les normes d'audit généralement reconnues;
- les principales méthodes comptables;
- le jugement et les estimations comptables de la direction;
- les ajustements résultant de l'audit;
- la responsabilité des auditeurs externes pour les autres informations se trouvant dans des documents contenant des états financiers audités ;
- les désaccords avec la direction;
- la consultation auprès d'autres comptables par la direction;
- les principaux enjeux ayant fait l'objet de discussions avec la direction avant le recours aux services des auditeurs externes;
- les difficultés rencontrées avec la direction dans le cadre de l'audit;
- l'avis des auditeurs externes concernant la qualité des principes comptables de l'entreprise; et
- la révision d'information financière intermédiaire menée par les auditeurs externes;

(iv) de rencontrer la direction et les auditeurs externes pour :

- discuter de l'étendue de l'audit annuel;
- discuter des états financiers audités, y compris le rapport de gestion y afférent;
- discuter des rapports financiers intermédiaires non audités, y compris les rapports de gestion afférents;
- discuter du caractère adéquat et de la qualité des principes comptables de la Société qui sont utilisés aux fins de la communication de l'information financière;
- discuter de tout sujet important résultant de tout audit ou rapport ou communication mentionné au paragraphe 2 (iii) ci-dessus, qu'il soit soulevé par la direction ou par les auditeurs externes, concernant les rapports financiers de la Société;
- régler les désaccords survenus entre la direction et les auditeurs externes à propos de la divulgation d'information financière;
- réviser la forme de l'avis que les auditeurs externes comptent soumettre au Conseil et aux actionnaires;
- discuter des changements importants aux principes, politiques, contrôles, procédures et pratiques comptables et d'audit de la Société, proposés ou envisagés par les auditeurs externes ou la direction, ainsi que leur impact financier;
- réviser toute correspondance non routinière avec les autorités de réglementation ou les organismes gouvernementaux, ainsi que toute plainte d'employé ou information devant être divulguée qui soulève des enjeux importants en regard des états financiers ou des politiques comptables de la Société;
- réviser, évaluer et superviser le programme de gestion des risques de la Société, y compris le programme de protection des revenus. Cette tâche inclut :
 - l'évaluation des risques;
 - l'évaluation quantitative du risque couru;
 - les mesures de réduction des risques; et
 - la divulgation de risques; et

- réviser le caractère adéquat des ressources du groupe des finances et de la comptabilité, de même que ses projets de perfectionnement et de relève;
- (v) de discuter avec le chef de la direction financière de tout sujet relié aux affaires financières de la Société;
- (vi) de discuter, avec le Vice-président, Affaires juridiques et Secrétaire corporatif de la Société, de toute question juridique pouvant avoir une incidence importante sur les états financiers et les politiques de conformité de la Société, y compris des avis importants transmis aux organismes gouvernementaux, ou des demandes de renseignements importantes reçues de ces organismes; et
- (vii) d'effectuer une révision de la procédure d'attestation des états financiers de la Société selon le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs et toute autre loi ou règle d'une bourse applicable et d'en discuter avec le Chef de la direction et le Chef de la direction financière de la Société.

3. relativement aux rapports et aux recommandations :

- (i) de préparer et de réviser tout rapport et tout autre information devant être inclus dans la notice annuelle et la circulaire de sollicitation de procurations de la Société;
- (ii) d'effectuer la révision et de recommander au Conseil, l'approbation des rapports financiers intermédiaires et des états financiers annuels audités de la Société, ainsi que des rapports de gestion et communiqués de presse qui y sont reliés;
- (iii) d'effectuer la révision et de recommander au Conseil l'approbation du rapport annuel, l'évaluation faite par la direction des contrôles internes, ainsi que tous autres dépôts annuels d'information similaire devant être préparés par la Société conformément aux exigences établies par les lois sur les valeurs mobilières et les bourses applicables à la Société;
- (iv) de réviser et de réévaluer le caractère adéquat des procédures établies pour réviser la divulgation d'information financière de la Société, extraite ou dérivée des états financiers de la Société, autres que les communications mentionnées au paragraphe 3(ii) ci-dessus;
- (v) de passer en revue, au moins une fois l'an, cette Charte et de recommander toute modification au Conseil;
- (vi) de passer en revue et de réévaluer, au moins une fois l'an ou plus souvent suivant les besoins, le caractère adéquat du Code d'éthique spécifique régissant les responsables de la communication de l'information financière, et proposer les changements appropriés au Conseil, et superviser la conformité à ce Code;
- (vii) de faire régulièrement rapport de ses activités au Conseil, et de faire ses recommandations à propos des sujets mentionnés ci-dessus et autres que le Comité d'audit pourrait juger nécessaires ou à propos; et

4. de réviser, d'aborder avec la direction et d'approuver toutes les transactions entre apparentées;
5. d'établir et de réévaluer le caractère adéquat des procédures relatives à la réception et au traitement de plaintes concernant tout aspect relié à la comptabilité, aux contrôles internes et à l'audit, y compris les procédures de transmission d'envois confidentiels anonymes par des employés de préoccupations touchant des pratiques douteuses en matière de comptabilité ou d'audit, conformément aux lois et aux règlements applicables;
6. d'établir des politiques d'embauche concernant les partenaires, les employés, les partenaires antérieurs ainsi que les employés antérieurs des auditeurs externes actuels et, selon les circonstances, des auditeurs externes antérieurs de la Société.

V. RESSOURCES ET POUVOIRS DU COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit a les ressources et les pouvoirs nécessaires pour assumer toutes responsabilités, y compris le pouvoir de retenir les services d'auditeurs externes pour exécuter des procédures spéciales telles que des audits ou des révisions particulières, et de retenir les services d'avocats spéciaux ainsi que d'autres experts ou conseillers.

Adoptée le 20 février 2008

Dernière révision le 21 février 2012